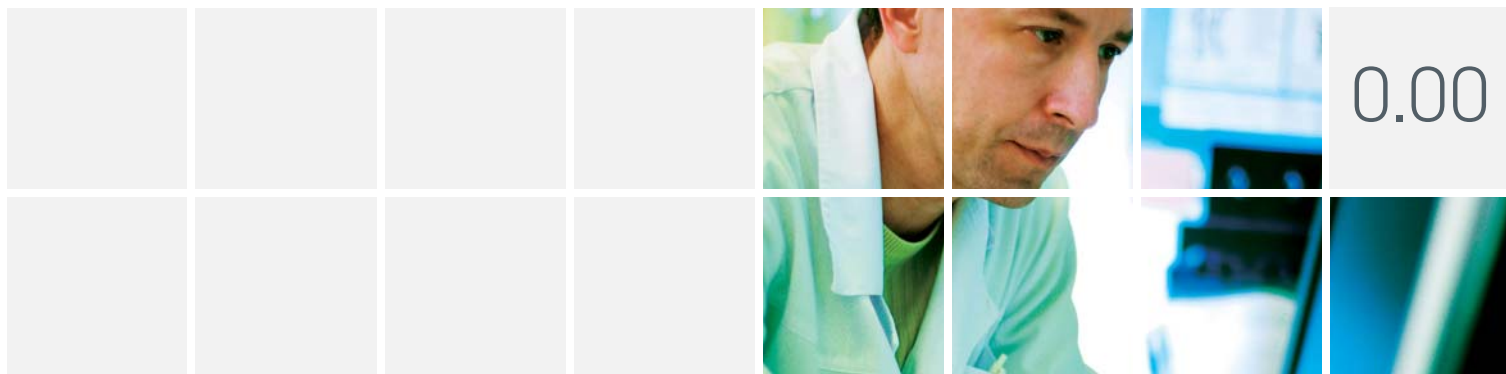


Rapport Annuel 2012



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.



Société Anonyme  
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri  
93400 Saint Ouen - France

622 045 383 RCS Bobigny

Organes de gestion et de contrôle	0.01	4
Chiffres clés	0.02	5
<b>Chapitre 1</b>		
Message du Président	1.01	6
Profil du groupe Crit	1.02	8
<b>Chapitre 2</b>		
<b>L'activité du groupe</b>		
· Le travail temporaire, notre cœur de métier	2.01	10
· L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	2.02	19
· Les autres services, des activités connexes	2.03	23
<b>Chapitre 3</b>		
L'organisation du groupe : une société-mère au service de ses filiales	3.01	25
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	3.02	26
Politique d'investissement et facteurs de risques	3.03	30
Evolution et perspectives	3.04	34
Groupe Crit et la Bourse	3.05	36
<b>Chapitre 4</b>		
Rapport Financier	4.01	37
Rapport de Gestion	4.02	96
Rapport du Président du Conseil d'Administration	4.03	122
Informations juridiques et financières	4.04	136
Table thématique	4.05	159

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 30 mai 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, le présent Document de Référence incorpore par référence les informations suivantes :

1. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant aux pages 38 à 75 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2012 sous le n° D. 12-0557.

2. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et figurant aux pages 36 à 73 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 01 juin 2011 sous le n° D. 11-0533.

0.01



## Organes de gestion et de contrôle

### Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

### Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Olivier Garrigues	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

### Commissaires aux comptes titulaires

• PRICEWATERHOUSE  
COOPERS AUDIT  
Représenté par Gérard Morin,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires aux  
Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du  
14 novembre 1997  
Renouvelé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

• ACE AUDIT  
Représenté par Alain Auvray,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre  
2013.

### Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Yves Nicolas  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

• Monsieur Emmanuel Charrier  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

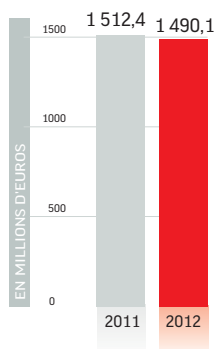
Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2013.

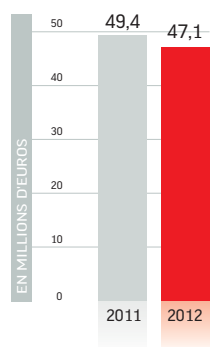


Chiffres clés

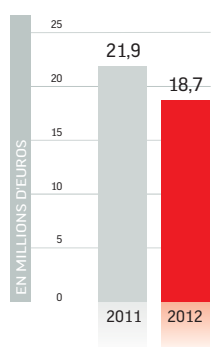
Chiffre d'affaires



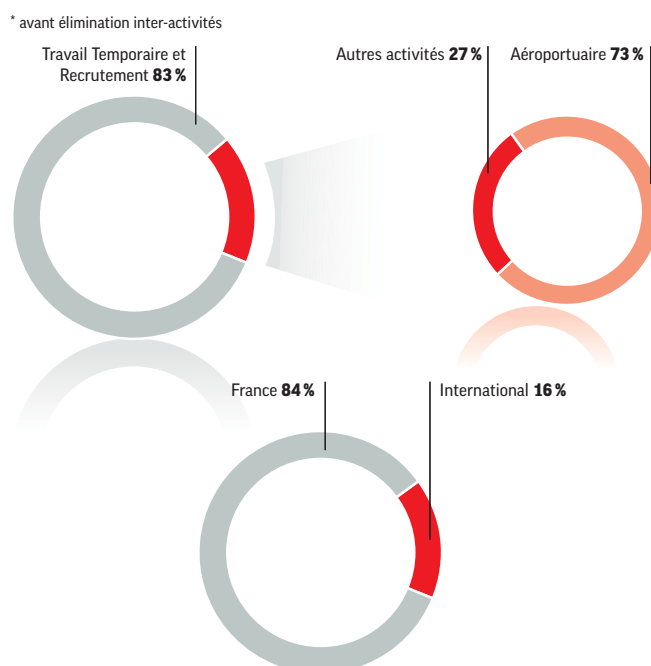
Résultat opérationnel courant



Résultat net retraité <sup>(3)</sup>



Répartition du chiffre d'affaires 2012 par activité\*



En milliers d'euros	2011	2012
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 512 437</b>	<b>1 490 062</b>
dont : Pôle travail temporaire	1 275 800	1 238 429
Pôle assistance aéroportuaire	185 347	197 279
Pôle autres activités	69 062	72 144
Eliminations inter activités	(17 773)	(17 790)
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	49 452	47 123
Résultat opérationnel	48 228	40 658
Trésorerie nette <sup>(2)</sup>	134	9 524
Résultat net	21 926	13 600
Résultat net part du groupe	19 930	9 905
Résultat net retraité <sup>(3)</sup>	21 926	18 714
Capitaux propres part du groupe	203 593	210 023
Résultat par action (en euros)	1,79	0,89
Effectifs permanents	4 951	5 172
Nombre d'agences	472	473

<sup>(1)</sup> Le Groupe a choisi de présenter dans ses comptes consolidés à compter du 31 décembre 2012 un résultat opérationnel courant (résultat opérationnel avant éléments non récurrents notamment l'incidence des regroupements d'entreprises et de dépréciation du goodwill)

<sup>(2)</sup> Telle que définie en note 4.7.2.2 des comptes consolidés.

<sup>(3)</sup> Retraité d'un montant de 5,1 M€ en 2012 représentant la dépréciation de la totalité du goodwill relatif aux filiales espagnoles.



## Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Au terme de cette année marquée par un environnement économique difficile, nous sommes satisfaits de cet exercice qui démontre notre capacité d'adaptation face à des conditions de marché difficiles et la pertinence de notre stratégie de développement à l'international.

La bonne résistance de notre groupe s'illustre par un chiffre d'affaires consolidé s'élevant à près de 1,5 milliard d'euros, en repli limité de 1,5 %. Malgré ce ralentissement, notre groupe enregistre un résultat opérationnel courant\* de plus de 47 millions d'euros, qui représente 3.2 % du chiffre d'affaires, témoignant de la stabilité de notre marge opérationnelle courante.

En France, nous démontrons notre capacité à défendre notre rentabilité malgré un contexte défavorable à nos marchés de référence. Nous avons consolidé notre position de n°1 français du travail temporaire et du recrutement et notre rang de leader de l'assistance aéroportuaire.

A l'international, nous démontrons la pertinence de notre stratégie de développement aux Etats-Unis et en Afrique, continents où nous enregistrons des croissances remarquables. Dans le travail temporaire, notre déploiement sur le 1<sup>er</sup> marché mondial du travail temporaire tient toutes ses promesses. Dans l'aéroportuaire, nous démontrons le formidable potentiel de croissance du continent africain.

### UNE CROISSANCE DE PLUS DE 53 % A L'INTERNATIONAL

Notre dynamique à l'international s'illustre par une croissance de plus de 53 % en 2012, validant le bien-fondé de notre stratégie de diversification géographique. Cette performance permet à notre groupe de réaffirmer son ambition de réaliser à l'horizon 2015 plus de 25 % de son chiffre d'affaires hors de France.

La stratégie volontariste d'expansion de notre pôle travail temporaire à l'international s'illustre par une hausse de chiffre d'affaires de près de 60 % sur l'année. Cette croissance forte a été portée par nos activités aux Etats-Unis. Au cours du second semestre 2012, nous avons poursuivi notre stratégie d'expansion sur le continent américain en procédant à l'acquisition de trois acteurs spécialisés nous permettant d'étendre nos positions sur de nouveaux états et notre champ d'expertise sur des secteurs porteurs.

En France, malgré le contexte économique difficile qui a pesé sur notre activité, notre pôle travail temporaire a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard d'euros. Le résultat opérationnel courant\* qui ressort à 3.3 % du chiffre d'affaires contre 3.4 % en 2011 témoigne de notre capacité à préserver nos marges commerciales grâce à une discipline tarifaire et une bonne gestion des charges de structure. Nous avons su préserver la diversité de notre portefeuille de clientèle en apportant les réponses adaptées aux besoins des entreprises. Nous avons renforcé la spécialisation de notre réseau d'agences, spécialisation des métiers et qualifications des profils.

A l'instar de notre pôle travail temporaire et recrutement, notre pôle aéroportuaire réalise une excellente année à l'international avec un chiffre d'affaires en hausse de 26 %. En Afrique, toutes nos concessions contribuent à cette croissance et confirment le fort potentiel de développement de ce continent, confortant notre volonté d'étendre notre présence sur cette zone.

Au Royaume-Uni, nous avons profité de la contribution en année pleine de nos activités d'assistance aéroportuaire sur l'aéroport London City Airport.

\* avant éléments non récurrents notamment incidences des regroupements d'entreprise et dépréciation des goodwill.

1.01



En France, nous avons conforté le leadership de notre pôle aéroportuaire. Malgré une baisse du trafic aérien sur les aéroports de Roissy et d'Orly, nous avons maintenu une croissance positive et enregistré de nouveaux succès commerciaux.

En 2012, notre groupe a encore renforcée sa situation financière. Nos capitaux propres atteignent désormais 210 millions d'euros et notre capacité d'autofinancement s'élève à près de 54 millions d'euros. Notre groupe affiche une solidité financière qui nous permet d'assurer notre développement, de préparer sereinement l'avenir et de poursuivre notre stratégie de développement à l'international.

**UNE SITUATION  
FINANCIERE SOLIDE  
POUR PREPARER  
L'AVENIR ET  
POUR SUIVRE SA  
STRATEGIE  
D'EXPANSION A  
L'INTERNATIONAL**

Nous abordons ainsi ce nouvel exercice avec confiance. Malgré un environnement toujours difficile en Europe, notre groupe entend poursuivre en 2013 sa stratégie en vue d'étendre ses positions à l'international et de diversifier ses domaines d'expertise.

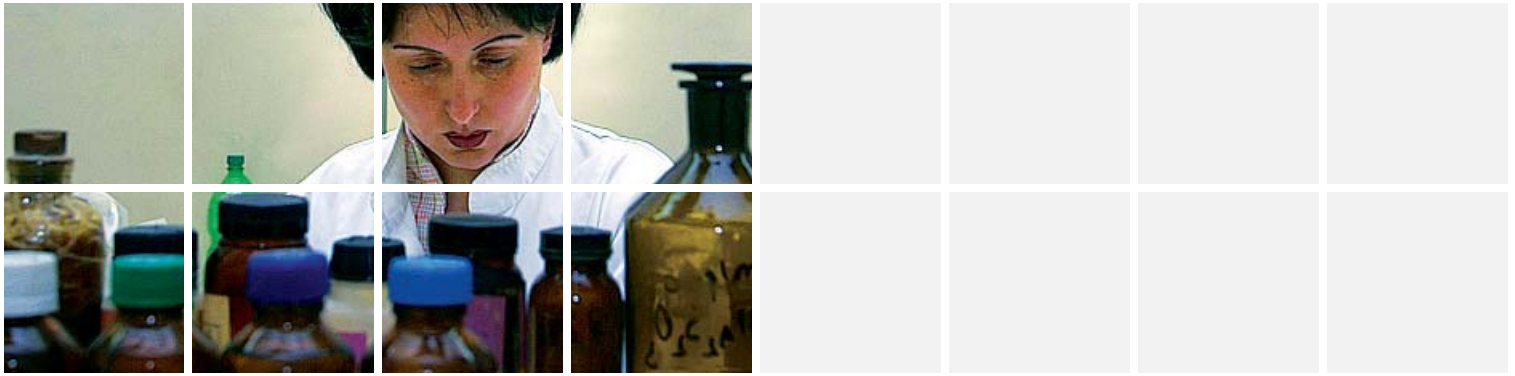
Malgré une visibilité toujours réduite sur le marché français du travail temporaire, nous restons fondamentalement confiants et entendons maintenir le cap qui nous a permis de défendre notre rentabilité opérationnelle en 2012 : discipline tarifaire, équilibre de notre mix clients, spécialisation accrue de notre réseau. Dans l'aéroportuaire, le nouvel exercice s'est ouvert en France avec la signature de plusieurs contrats importants permettant de consolider notre position de n°1 sur ce marché.

A l'international, nous sommes déterminés à poursuivre le développement de notre pôle travail temporaire aux Etats-Unis. Au premier trimestre 2013, nous enregistrons une croissance organique à deux chiffres sur ce continent. La poursuite de la croissance et l'intégration en année pleine des acquisitions réalisées en fin d'année dernière devraient nous permettre de franchir le cap des 200 millions de dollars sur ce marché en 2013. Et nous resterons attentifs aux opportunités de croissance externe nous permettant d'étendre notre présence sur ce pays.

Dans l'aéroportuaire, nos perspectives à l'international restent très favorables. Sur le continent africain, les implantations existantes devraient confirmer leur dynamisme avec la prise de position sur de nouveaux terminaux et la signature de nouveaux contrats depuis le début de l'année. Au Royaume-Uni, nous allons renforcer notre pénétration sur le London City Airport.

Nous resterons donc offensifs sur toutes nos activités et nous sommes confiants sur nos perspectives de croissance. C'est pourquoi le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2013 le versement d'un dividende de 0,23 € par action.

**Claude GUEDJ**  
Président Directeur Général



# Un groupe de services aux entreprises

## REPÈRES HISTORIQUES

• 1962

### NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998

### PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI. En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000

### INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001

### N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

• 2002

### 40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 - 2005

### CRIT ETEND SON OFFRE DE SERVICE AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD

Crit devient la 1<sup>ère</sup> entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD ; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

• 2006- 2008

### IMPLANTION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne.

Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon.

• 2008 - 2010

### CROISSANCE SOUTENUE SUR TOUS LES POLES

Le groupe démontre sa capacité de résistance dans un contexte de crise et retrouve une croissance soutenue tant en France qu'à l'international.

Le pôle aéroportuaire étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

• 2011

### UNE NOUVELLE DIMENSION A L'INTERNATIONAL

Le groupe Crit franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et prend position aux Etats-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement.

Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

• 2012

### CRIT ETEND SA PRESENCE AUX ETATS-UNIS

Le groupe Crit poursuit le déploiement de son pôle travail temporaire et recrutement sur le marché américain et procède à trois nouvelles acquisitions.

Le pôle aéroportuaire enregistre une croissance de plus de 25 % de son activité à l'international.

1.02

## En bref

### Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

Premier acteur indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, le groupe Crit apporte à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines professionnelles dont elles ont besoin.

#### Travail Temporaire & Recrutement : L'un des leaders en Europe

Avec un réseau international de 473 agences d'emploi à fin 2012, le groupe est le partenaire ressources humaines de 25 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne plus de 180 000 salariés dans leur parcours professionnel.

#### Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 120 compagnies aériennes internationales qu'il assiste à travers ses 21 filiales d'assistance aéroportuaire en France, en Irlande, en Angleterre et en Afrique.

#### Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

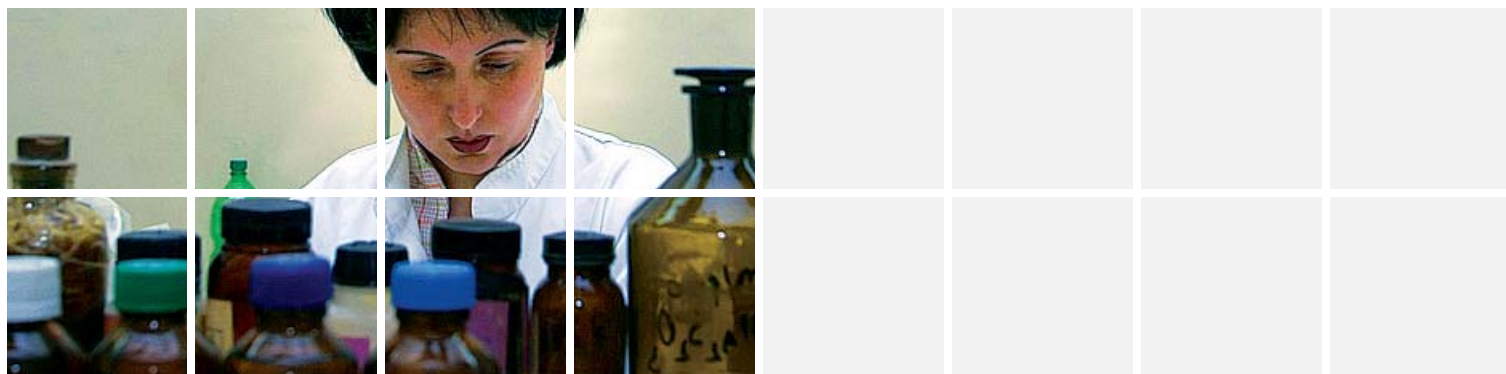
Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 490,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012.
- 5 172 collaborateurs permanents.
- 12 pays d'implantation

<b>AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 3 %*</b>		
<b>Ingénierie &amp; maintenance industrielle</b>		<b>84 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maser</li> <li>• ECM</li> </ul>		
<b>Autres services</b>		<b>16 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• RHFormation</li> <li>• Rh-ExternETT (Dématérialisation RH)</li> <li>• Otessa (Accueil)</li> <li>• Crit Center (Industrie &amp; Bâtiment)</li> </ul>		
<b>TRAVAIL TEMPORAIRE &amp; RECRUTEMENT 83 %*</b>		
<b>France</b>		<b>84 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crit</li> <li>• AB Intérim</li> <li>• Les Compagnons</li> <li>• Les Volants</li> </ul>		
<b>International</b>		<b>16 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PeopleLink, Elite Personnel, Trade Management, Visioint (Etats-Unis)</li> <li>• Crit Intérim (Suisse)</li> <li>• Crit España (Espagne)</li> <li>• Propartner (Allemagne)</li> <li>• Crit Maroc</li> <li>• Crit Tunisie</li> </ul>		
<b>ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 13 %*</b>		
<b>France</b>		<b>82 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Europe Handling (Roissy, Orly)</li> </ul>		
<b>International</b>		<b>18 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sky Handling Partner (Irlande)</li> <li>• Sky Handling Partner UK (Angleterre)</li> <li>• Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo)</li> <li>• Handling Partner Gabon (Libreville)</li> <li>• Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)</li> </ul>		

\* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités





L'activité du groupe en 2012

## Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

**Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France et 14<sup>ème</sup> groupe mondial \*, présent dans plus de 100 villes à l'international, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.**

**Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France, en Europe et en Afrique et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.**

Le travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit. Ce pôle a représenté plus de 83 % de l'activité du groupe en 2012 (avant éliminations inter-activités).

Le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 13 % de l'activité en 2012.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au métier de base tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, 7<sup>ème</sup> acteur européen et 14<sup>ème</sup> groupe mondial \*, fort de 473 agences à fin 2012 dont 360 en France sous l'enseigne Crit, le Groupe Crit dispose d'un important maillage sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de 25 000 entreprises en France et à l'international.

### **Le marché du travail temporaire : plus de 12 millions de salariés dans le monde**

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant

partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 259 milliards d'euros en 2011 et a représenté près de 12,4 millions de salariés en équivalent temps plein (source CIEET), plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde.

Après avoir été en 2009 l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire, le travail temporaire a été l'un des premiers secteurs à bénéficier de la reprise et a retrouvé en 2010 le chemin de la croissance. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire a reflété en 2012 à la fois les effets d'une conjoncture européenne difficile et le dynamisme observé dans les zones Asie-Pacifique et Amériques, et notamment aux Etats Unis, marché sur lequel le Groupe Crit a pris position en 2011. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel très porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques et des nombreux départs à la retraite, des pénuries de métiers et de dispositions législatives qui reconnaissent le rôle positif qu'il joue désormais sur le marché de l'emploi.

### **Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe**

Avec un volume d'activité de 18,1 milliards d'euros en 2012, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

\* Source : Staffing Industry Analysts

2.01

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonctions de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 et applicable par les Etats membres depuis le 5 décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE en 2012 établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France.

#### Les Etats-Unis, 1<sup>er</sup> marché mondial du travail temporaire

Avec près de 105 milliards de dollars en 2012 et 2,9 millions d'intérimaires en équivalent temps plein soit près de 2 % de la population active (source ASA), les Etats-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent cinq fois le marché français. En 20 ans, le travail temporaire américain a enregistré 16 années de croissance et sa taille a été multipliée

par 4,5 sur la période. En hausse de près de 7 % en 2012, le marché du travail temporaire aux Etats-Unis devrait continuer à connaître une croissance soutenue avec des prévisions de hausse de 6 % en 2013 et de 6 % en 2014, atteignant ainsi plus de 111,5 milliards de dollars en 2014 (source U.S Staffing Industry Forecast). Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux Etats-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur tout le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 20 % de parts de marché contre près de 70 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux Etats-Unis de grandes opportunités de développement.

#### Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

- **États Unis**  
104,8 milliards \$ en 2012 (Source ASA)
- **Europe**  
95 milliards d'euros en 2011 (Source Prisme)
- **France**  
19,8 milliards d'euros en 2011  
et 18,1 milliards d'euros en 2012 (Source Prisme)
- **Asie et Océanie**  
62 milliards d'euros en 2011 (Source Prisme)

#### La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit "de mission" entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit "de mise à disposition" est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice.

Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée,

qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'Etat, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 qui, après homologation administrative devrait flexibiliser le marché du travail français, a ouvert la voie à une négociation portant sur l'instauration d'un CDI intérimaire. Ceci devrait constituer une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire et permettant d'accroître et adapter les compétences aux besoins du marché.



## L'activité du groupe en 2012

### Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des ressources humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer "au juste moment, de la juste compétence".

Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de "pis aller", d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

### Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2012

Rang	Groupe	Contrôle ou actionnariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	20,5	5,2
• N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	17,1	3,1
• N°3	MANPOWER	Origine Américaine	20,1*	5,4*
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,2	1,0

Source : communiqués financiers des sociétés

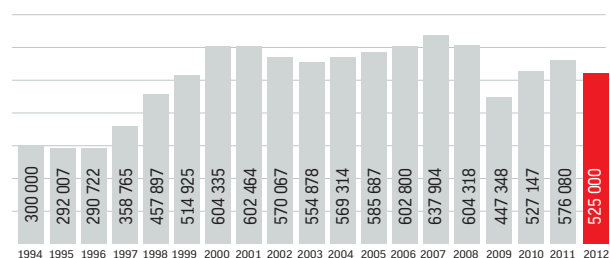
\* Md\$

Le rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés.

Ainsi, la part des ouvriers qualifiés avec 42,2 % des effectifs en 2012 contre 41,4 % en 2011, devient prépondérante dans l'emploi intérimaire. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui

comptaient pour 5,6 % des effectifs en 1999, ont représenté 10,2 % des effectifs en 2012. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui a plus que doublé entre 1999 et 2012.

### Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994 (ETP)



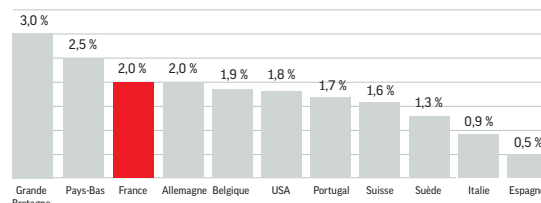
(Dares, estimation Prisme)

L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2012, 25,7 % des intérimaires ont moins de 25 ans et près de 50 % trouve leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors qui sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim (9,8 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2012). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : ce sont 230 000 intérimaires qui ont bénéficié en 2011 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 300 millions d'euros. (Source Prisme)

C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi n'a cessé de se renforcer. Entre 1995 et 2012, le nombre de salariés en équivalent temps plein et le chiffre d'affaires du travail temporaire ont doublé. Ces chiffres témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

### Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux Etats Unis et en Europe (en 2010)

(CIETT)

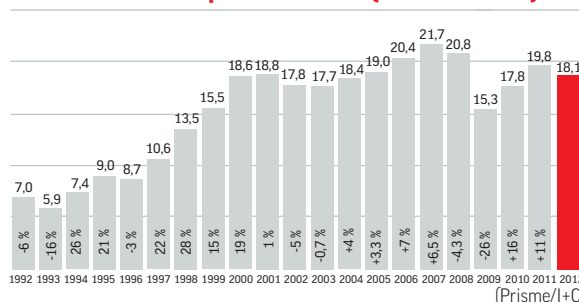


2.01

## 2012, un marché en baisse face à une conjoncture économique difficile

- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit.

### Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



Après la crise économique de 2009 qui a provoqué une chute sans précédent de l'emploi temporaire de -30 %, l'emploi est reparti à la hausse en 2010 et 2011, principalement porté par l'emploi temporaire. En 2011, le travail temporaire a été créateur de 50 000 emplois supplémentaires en équivalent temps. (source prisme)

L'emploi intérimaire, en progression pendant deux ans, s'est à nouveau replié en fin d'année 2011 et au cours de l'année de 2012. Ainsi, sur les six derniers trimestres, 93 700 postes d'intérimaires ont été détruits (-15,6 %). Cette baisse fait suite à neuf trimestres de hausse, entre la fin du premier trimestre 2009 et la fin du deuxième trimestre 2011, au cours desquels 162 700 postes d'intérimaires avaient été créés.

L'industrie a été le secteur le plus touché avec 60 900 postes d'intérimaires détruits, soit une chute de 22,1 % sur la période. Au cours de l'année 2012, le repli de l'emploi intérimaire est particulièrement sensible dans le secteur « fabrication de matériels de transports » comprenant notamment l'industrie automobile avec la destruction de 11 100 postes. Dans la construction, l'emploi intérimaire a baissé plus modérément sur les six derniers trimestres avec -9,8 % de postes d'intérimaires, une diminution proche de celle de l'emploi intérimaire dans le secteur tertiaire qui s'établit à -10,3 % sur la même période (source DARES). Dans ce contexte, les régions à dominantes industrielle et automobile ont été davantage pénalisées, les régions de l'Est de la France pouvant afficher des baisses de 15 % à 20 %. Les régions plus marquées par l'industrie agroalimentaire comme la Bretagne (-13 %) ou l'aéronautique comme l'Île de France (-11,1 %) ont moins souffert en 2012 (source Prisme).

Cette baisse de l'emploi intérimaire en France est la conséquence d'un climat conjoncturel difficile qui s'est traduit par une croissance nulle du PIB en 2012.

Malgré un contexte économique qui reste difficile (PIB estimé en croissance de 0,1 % en 2013 par la Banque de France), les premiers mois de 2013 montrent une stabilisation du recul de l'emploi temporaire, la baisse du nombre d'intérimaires en mission restant stable mois après mois pour s'établir au niveau national à -13,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (source Prisme).

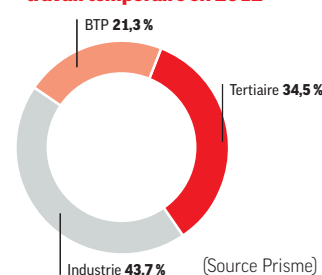
Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue la première variable d'ajustement des entreprises en période de crise. Face au retournement de conjoncture, celles-ci mettent donc en œuvre en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

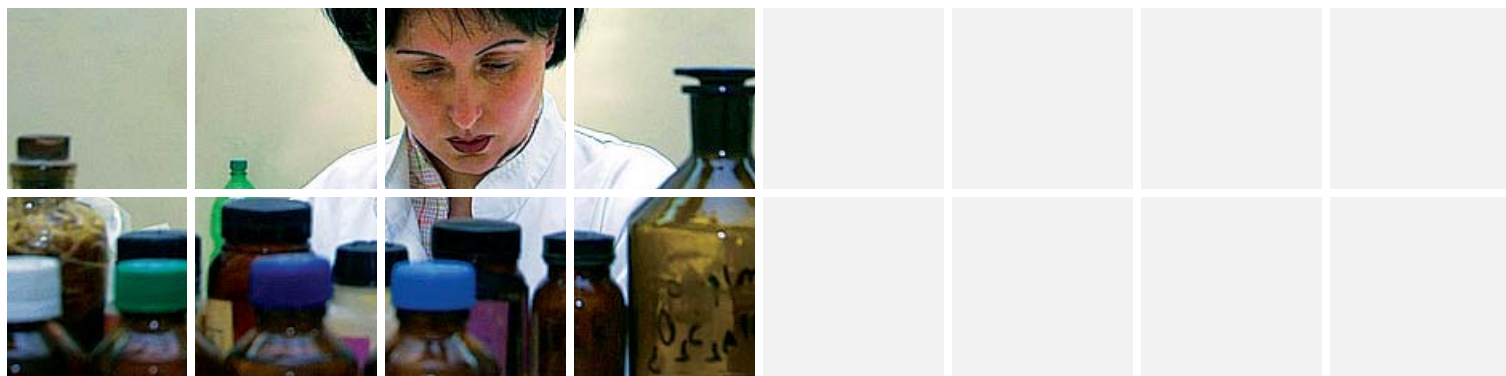
Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance.

D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique, que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de gestion des ressources humaines sont autant de marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance. Ainsi avec près de 270 000 recrutements en CDI et CDD réalisés entre 2006 et 2012, les agences de travail temporaire sont devenues les premiers opérateurs privés dans le domaine du recrutement en France.

À l'instar de l'emploi intérimaire, le marché du recrutement qui pendant la crise avait enregistré un repli de plus de 40 % des effectifs recrutés avait repris le chemin de la croissance en 2010 et 2011 avec plus de 83 000 recrutements réalisés sur les deux années. En 2012, malgré une conjoncture économique moins favorable à l'emploi, les effectifs recrutés par les agences d'emploi ont bien résisté n'accusant qu'un repli de 2,4 % par rapport à l'année précédente (est. Prisme).

### Répartition de l'activité travail temporaire en 2012





## L'activité du groupe en 2012

- Le groupe Crit évolue en France sur un marché fortement concentré : sur les 1 500 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 6 900 agences à fin 2012, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4<sup>e</sup> rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français.

### Le pôle travail temporaire et recrutement du groupe Crit

#### Une offre globale de services en ressources humaines

Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international avec des implantations dans plus de 100 villes aux Etats-Unis, en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de 25 000 entreprises clientes et accompagne plus de 180 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec plus de 1 800 collaborateurs permanents dédiés au pôle travail temporaire et recrutement du groupe, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, la gestion dématérialisée RH, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour

l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, ...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

#### La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 360 agences à fin 2012 en France, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation "d'intimité" et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

#### Organisation fonctionnelle d'une agence

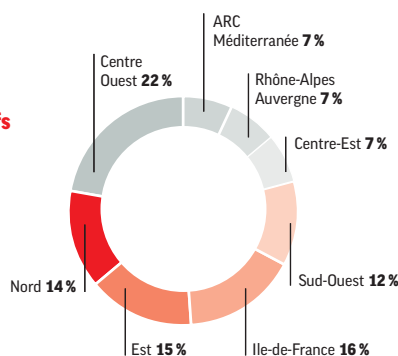


#### Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont managées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences "entreprises" organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour

Répartition des effectifs intérimaires (ETP) Crit par région en 2012



2.01

leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

### 473 agences d'emploi en France et à l'international en 2012



## En France

### Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

- Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

- Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau Crit s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente 43 % de son activité en 2012. Le réseau est également très développé dans le BTP (24 % en 2012) et a renforcé sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à 33 % en 2012.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

- Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente près de 62 % du chiffre d'affaires du pôle en 2012, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, le premier client de son pôle travail temporaire ne représentant que 2,2 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

## A l'international

### Des positions clés

En septembre 2011, Crit a franchi une étape importante dans la stratégie de développement de son réseau à l'international en procédant à l'acquisition de la société PeopleLink qui figure dans le top 100 des compagnies de staffing nord-américaines. Par cette opération, Crit a pris position sur le premier marché mondial du travail temporaire qui a représenté en 2012 près de 105 milliards de dollars, en croissance de 6,6 % et 2,9 millions d'intérimaires équivalent temps plein (source ASA). Ce marché qui offre des niveaux de marges opérationnelles structurellement supérieurs à la moyenne des principaux marchés européens, se caractérise par une atomisation de la concurrence avec plus de 10 000 sociétés actives ouvrant à Crit des opportunités de développement importantes pour étendre son maillage sur ce pays.

En 2012, le groupe a élargi ses positions sur le premier marché mondial du travail temporaire en procédant à l'acquisition de trois acteurs spécialisés : Elite personnel, société basée dans le New Jersey et spécialisée dans les secteurs pharmacie et cosmétique, Trade Management implantée au Texas, spécialisée dans la délégation des métiers qualifiés pour le secteur de la construction et de la maintenance industrielle lourde et la société Visiont, basée dans l'Iowa, experte dans les métiers des technologies de l'information. Le positionnement de ces sociétés tant en termes géographique que d'expertise permet au groupe d'étendre son offre de service sur des Etats où il n'était pas encore présent et dans des secteurs très porteurs à fort potentiel. A fin 2012, le groupe dispose ainsi d'un réseau de 55 agences aux Etats-Unis positionné dans 17 états.

Ces opérations permettent au groupe de renforcer significativement ses positions clés à l'international qui compte déjà des réseaux en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie.

En Espagne, face à un contexte économique difficile, le groupe a poursuivi la réorganisation de ses agences hispaniques et procédé au regroupement de 9 agences au cours de l'année portant son réseau espagnol à 36 agences à fin 2012.

En 2012, le groupe a procédé à l'ouverture de deux nouvelles agences en Allemagne et au Maroc qui comptent respectivement 7 et 8 agences.

Avec un réseau international de 113 agences à fin 2012, Crit bénéficie d'un positionnement diversifié tant en termes de métiers que de zones géographiques. Grâce à la diversification de ses positions, le groupe est prêt à franchir de nouvelles étapes dans son développement international.



## L'activité du groupe en 2012

### L'activité du pôle travail temporaire & recrutement en 2012 : Résistance en France - Forte croissance à l'international

En 2012, le groupe a réaffirmé sa position de leader français du travail temporaire sur l'hexagone et a confirmé le bien-fondé de sa stratégie de croissance à l'international sur le premier marché mondial du travail temporaire.

Malgré un contexte économique difficile en Europe, le pôle travail temporaire & recrutement du groupe affiche un chiffre d'affaires de 1,238 milliard d'euros, en repli limité de 2,9%. Cette bonne résistance a été portée par la performance enregistrée par le pôle à l'international en croissance de près de 60% sur l'année. Grâce à cette croissance forte, qui démontre la pertinence de son modèle de développement, l'international concentre en 2012 plus de 16% de l'activité du pôle contre moins de 10% en 2011.

#### FORTE CROISSANCE A L'INTERNATIONAL

Après avoir pris position en 2011 aux Etats-Unis avec l'acquisition de la société Peoplelink qui figure au Top 100 des entreprises américaines de staffing, le groupe en renforce sa présence sur le premier marché mondial du travail temporaire en procédant, au cours du second semestre, à l'acquisition des fonds de commerce de trois acteurs de staffing spécialisés : Elite personnel, expert dans les secteurs pharmacie et cosmétique, Trade Management, expert dans la délégation des métiers qualifiés de la construction et de la maintenance industrielle lourde et Visiont, experte dans les métiers des technologies de l'information. Ces trois sociétés qui ont représenté un chiffre d'affaires de près de 37 millions de dollars en année pleine ont été intégrées dans les comptes en septembre, novembre et décembre 2012. Ces opérations permettent au groupe d'étendre son maillage géographique sur 3 nouveaux états, Texas, Iowa et New Jersey et son champ d'expertise sur des secteurs porteurs. La stratégie menée aux Etats-Unis par le groupe a porté ses fruits en 2012, avec un chiffre d'affaires de plus de 145 millions de dollars, en croissance de 7,6% à taux de change constant, témoignant de l'intégration réussie des quatre acquisitions réalisées sur ce pays au cours des dix-huit derniers mois.

En Espagne, où la situation économique a été difficile, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 48,4 millions d'euros, en repli de 9% par rapport à 2011. Au regard de la détérioration du contexte économique en Espagne et de la faible visibilité sur ce pays pour les prochains mois, le groupe a fait le choix de déprécier la totalité du goodwill (5,1 M€) relatif à ses filiales espagnoles. Les autres pays d'implantations (Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie) affichent une bonne activité globale en croissance de 7,4% sur l'exercice.

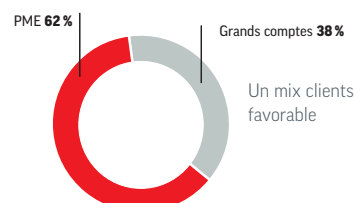
La performance outre-atlantique, fruit d'une stratégie d'extension sur le continent américain, permet au pôle travail temporaire de réaliser en 2012 un chiffre d'affaires de près de 200 millions d'euros à l'international, en croissance de 59,4%.

### RESISTANCE EN FRANCE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

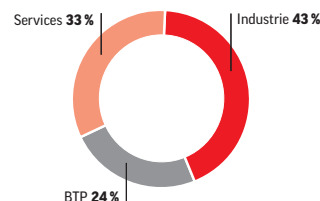
En France, où le groupe réalise près de 84% de son chiffre d'affaires, le contexte économique a pesé sur l'activité du pôle travail temporaire & recrutement. Sur un marché en baisse de 8,5% (source Prisme), le chiffre d'affaires du pôle s'élève à plus de 1 milliard d'euros, en repli de 9,5%. Cette baisse du chiffre d'affaires doit être également appréciée au regard d'une base de comparaison élevée, le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 ayant affiché une forte progression de 14%. La bonne résistance du groupe face à des conditions de marché difficiles s'est appuyée sur sa capacité à défendre tout au long de l'année une discipline tarifaire permettant de limiter l'impact du ralentissement conjoncturel sur la profitabilité de son pôle travail temporaire & recrutement en France.

Cette bonne résistance est le fruit d'une base de clientèle très diversifiée avec plus de 22 500 entreprises clientes en France et des positions sectorielles solides.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit PME Grands Comptes (% du CA 2012)



Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit par secteur clients (% du CA 2012)



#### Quelques références parmi les entreprises clientes du pôle

ACCOR	GEFCO
ADIDAS	GROUPAMA
AIR FRANCE	HAVAS
ALSTOM POWER	HSBC
ARC INTERNATIONAL	INTERMARCHÉ
ARVATO	PSA
AUCHAN	RENAULT
BONGRAIN	SAUR-COVED
CARREFOUR	SERVAIR
CASINO	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CEA	SPIE
COLAS	TOYOTA
CONTINENTAL AUTOMOTIVE	TRIGO
CREDIT AGRICOLE	VENTEPRIVEE.COM
EIFFAGE	VEOLIA ENVIRONNEMENT
FAURECIA	VINCI
GDF-SUEZ	

2.01

Le groupe bénéficie en effet d'une forte pénétration auprès de PME, son cœur de cible, qui ont concentré 62 % du chiffre d'affaires du pôle en 2012, les grands comptes représentant 38 % du chiffre d'affaires. La diversité de son portefeuille client limite ainsi l'exposition du groupe aux secteurs les plus touchés par le ralentissement économique. Ainsi, le premier client a représenté 2,2 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2012 et les cinq premiers clients moins de 9 %, ce qui illustre la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2012 consolidé
• Premier client	2,2 % (contre 3,2 % en 2011)
• Cinq premiers clients	8,8 % (contre 9,8 % en 2011)
• Dix premiers clients	13,1 % (contre 13,5 % en 2011)

L'évolution sectorielle de l'activité du pôle en 2012 illustre l'impact du ralentissement conjoncturel sur les secteurs Industrie et BTP. La baisse de 11 % dans l'industrie qui représente 43 % de l'activité du pôle a été pénalisée par la mauvaise tenue du secteur automobile qui accuse une baisse de 25 % en 2012. Dans le secteur BTP qui représente 24 % du chiffre d'affaires, l'activité est en baisse de 10 % reflétant la morosité de ce marché. Dans le secteur des services qui concentre plus d'un tiers de l'activité en 2012, l'activité a mieux résisté et s'inscrit en baisse limitée de 8 %.

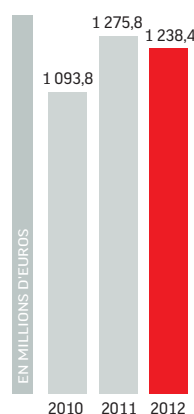
#### Bonne tenue du résultat opérationnel courant

Malgré le contexte conjoncturel qui a pesé sur l'activité travail temporaire & recrutement, le groupe a affiché en 2012 un résultat opérationnel courant\* de 40,9 M€, maintenant la marge opérationnelle courante du pôle à 3,3 % du chiffre d'affaires (3,3 % en 2011).

En France, une bonne tenue des marges commerciales associée à une gestion serrée des frais fixes, ont permis au groupe de limiter la baisse du résultat opérationnel courant qui s'établit à 33,9 M€ en 2012, représentant 3,3 % du chiffre d'affaires contre 3,4 % en 2011. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans une baisse du chiffre d'affaires de plus de 9 %. Fidèle à sa stratégie de développement centré sur la valeur, le groupe a fait le choix de maintenir tout au long de l'année une discipline tarifaire qui lui a permis de limiter l'impact du ralentissement conjoncturel sur la profitabilité de son pôle travail temporaire & recrutement en France.

\* avant éléments non récurrents notamment incidences des regroupements d'entreprise et dépréciation des goodwill.

#### Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



À l'international, la forte croissance de l'activité s'est accompagnée d'un doublement de son résultat opérationnel courant qui ressort à 7 M€ en 2012 contre 3,5 M€ en 2011, représentant 3,5 % du chiffre d'affaires.

Cette surperformance a été portée par les activités américaines qui bénéficient de l'intégration de la filiale américaine PeopleLink en année pleine, et qui affichent un niveau élevé de marge opérationnelle courante de 6 % sur l'année.

#### Le développement des prestations en ressources humaines : recrutement, placement, accompagnement

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégiés par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, les prestations d'évaluation, bilans de compétences, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe. Les partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres privés et publics témoignent de cette volonté.

L'expertise et la qualité des prestations reconnues par ses partenaires publics permettent ainsi à Crit de remporter des marchés pour servir leurs besoins en intérim, recrutement, évaluation de compétences. Pour exemples, Crit assure la mise en oeuvre d'ECCP pour Pôle emploi, des prestations de recrutements pour l'EFS (Etablissement Français du Sang), ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), l'ENM (Ecole Nationale de la Magistrature), l'Agence des Aires Marines Protégées, l'ATIH (l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation), les CAF, les Urssaf, La Cramif, etc....

Engagé depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, Crit poursuit le développement de ses actions visant l'accès ou le retour à l'emploi de celles et ceux qui rencontrent des difficultés, en collaboration avec ses partenaires de longue date tels que Les Missions locales, Pôle emploi ainsi que les collectivités locales. Dans le souhait d'élargir ses partenariats, Crit a signé en 2011 une convention régionale de partenariat avec l'EPIDE pour favoriser l'insertion des jeunes, convention qui sera étendue en 2013 au niveau national. Crit est également partenaire d'associations telles que le réseau « Etincelle » dont la vocation est d'accompagner les jeunes par une approche entrepreneuriale ou encore du réseau d'entreprises " 100 emplois, 100 chances " pour favoriser l'insertion des jeunes des quartiers dits " sensibles ".

Crit accompagne également ses clients engagés pour l'insertion professionnelle. Ainsi, le groupe intervient auprès de ses clients ayant à répondre à la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics, et pour les clients souhaitant mettre en place une politique d'insertion au sein de leur établissement pour leur proposer une ingénierie d'accompagnement visant l'intégration des publics éligibles aux mesures d'insertion, sur les postes d'emploi accessibles, et d'en assurer le bon déroulement.

#### Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active pour l'emploi des personnes handicapées. Le groupe dispose à cet effet d'un département "Emploi & Handicap" destiné à faciliter l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises. En 2012, Crit a confié plus de 9 000 missions à des travailleurs reconnus handicapés au sein de près de 1 500 entreprises clientes. Le Groupe a poursuivi activement en 2012 ses prestations de services et de conseils auprès des entreprises afin de les sensibiliser et les accompagner dans leur politique d'emploi de travailleurs handicapés.



2.01

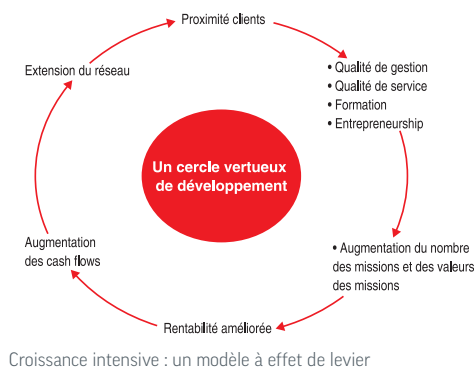


## L'activité du groupe en 2012

### • Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

#### La stratégie de développement du réseau Crit



Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME, qui représentent le cœur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

### - Une politique de croissance intensive en Europe et de développement à l'international

Les agences sont bien sûr au cœur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

Depuis le retournement de la conjoncture, le groupe a mis en sommeil sa politique d'ouvertures d'agences sur les pays touchés par le ralentissement conjoncturel et concentre ses efforts sur la productivité de chacune de ses agences existantes. En 2012, cette stratégie a ainsi permis au groupe de préserver ses marges commerciales grâce au maintien d'une discipline tarifaire et une gestion serrée de ses frais fixes, limitant l'impact du ralentissement conjoncturel sur sa rentabilité opérationnelle.

En France, le groupe continuera une stratégie de croissance intensive permettant d'optimiser la performance et la productivité de son réseau. A l'appui de cette stratégie, le groupe conduit une politique de conquête commerciale en direction des PME PMI qui constituent des relais de croissance importants et en direction des grands comptes pour parfaire son mix-clients.

A l'international, le groupe qui avait franchi en septembre 2011 une étape importante dans sa stratégie de croissance aux Etats-Unis avec l'acquisition d'un acteur du top 100 des entreprises américaines de staffing, a poursuivi son déploiement sur ce continent et procédé, au cours du second semestre 2012, à l'acquisition de trois acteurs de staffing spécialisés. Ces opérations illustrent la stratégie du groupe d'élargir son champ d'expertise à des secteurs et des métiers porteurs et d'étendre son maillage géographique sur ce pays avec des implantations sur trois nouveaux états. Le groupe entend continuer à étendre son maillage géographique et ses spécialisations métiers sur le continent américain par le développement de son réseau existant et la recherche de nouvelles opportunités de croissance externe avec pour objectif de s'implanter sur l'ensemble du territoire américain dans les cinq prochaines années.

Si son positionnement reste celui d'acteur généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera à accroître la spécialisation de son réseau, spécialisation accrue des métiers et des qualifications de profils, et poursuivra sa stratégie d'acteur global en ressources humaines grâce au développement de toutes ses prestations en ressources humaines (intérim, recrutement, accompagnement, placement, conseil).

2.02

## Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

**Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.**

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Au-delà de facteurs de ralentissements ponctuels du trafic aérien, l'aéroportuaire est un secteur qui offre des perspectives de croissance à long terme, portée par l'évolution naturelle de la demande passagers. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe Crit pour les prochaines années.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

### L'assistance aéroportuaire : une gamme de services élargie

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, collecte des bagages, billetterie,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,

- Trafic : suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo...
- Assistance au fret : transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.

### Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le "Global Market Forecast" d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic aérien entre 2012 et 2031 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,7 % pour les 20 prochaines années et qui doublera dans les 15 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+5,4 %), du Moyen Orient (+7,3 %), d'Afrique (+5 %), d'Amérique Latine (+5,9 %) et de la CEI (+5,4 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+4,1 %) et américaines (+3,3 %).

Après avoir traversé une crise sans précédent se traduisant par une baisse du trafic aérien de 3,5 % en 2009, le trafic aérien mondial a enregistré en 2012 une hausse de 5,3 % du nombre de passagers transportés. L'analyse par région montre des évolutions contrastées avec de fortes hausses au Moyen-Orient (+15,2 %), en Amérique Latine (+9,5 %), des hausses plus limitées en Afrique (+6,5 %), Asie-Pacifique (+6 %) et Europe (+5.1 %) et une faible progression en Amérique du Nord (+1,1 %) (source IATA).

En France, Les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly ont enregistré une année record en termes de trafic passagers, franchissant le cap des 88,8 millions de passagers, en légère croissance de 0,8 % par rapport à 2011 (source ADP). A contrario, Le nombre de mouvement d'avions baisse de 1,8 % en 2012 dont une baisse de -3,1 % sur l'Aéroport Paris-CDG (source ADP).

#### Roissy CDG,

1<sup>er</sup> aéroport français

• 2<sup>e</sup> aéroport européen :  
61,6 millions de passagers en 2012

• CDG2 :  
1<sup>ère</sup> plateforme aéroportuaire de Roissy  
50,7 millions de passagers en 2012

• CDG1 :  
7,7 millions de passagers en 2012

• CDG3 :  
3,2 millions de passagers en 2012

#### Orly

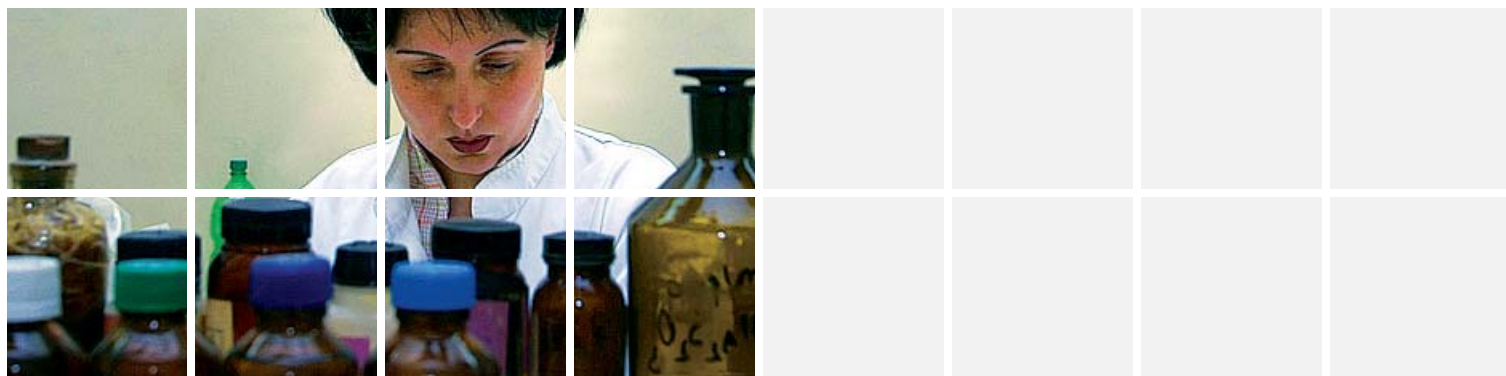
• 27,2 millions de passagers en 2012

• Orly Ouest :  
15,9 millions de passagers

• Orly Sud :  
11,3 millions de passagers

#### Un positionnement de choix

- Prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG1, CDG2, Orly Ouest et Orly Sud
- Prestataire sur les aéroports de Dublin et de Shannon (Irlande) de London City Airport (Angleterre)
- Concessions exclusives sur le Congo, le Gabon, la Sierra Leone
- Prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali



## L'activité du groupe en 2012

### Groupe Crit, leader de l'assistance aéroportuaire en France

Avec près de 62 millions de passagers en 2012, l'aéroport Roissy CDG est le 2<sup>ème</sup> plus grand aéroport en Europe et le 7<sup>ème</sup> au monde. Paris-Orly, 2<sup>ème</sup> plus important aéroport français et 11<sup>ème</sup> aéroport européen, a transporté plus de 27 millions de passagers. Ces deux aéroports représentent près de 60 % du trafic aérien en France.

Depuis 2009, le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère aussi bien sur Roissy CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 50 millions de passagers en 2012, sur CDG1 (7,7 millions de passagers en 2012), et sur Orly Ouest et Orly Sud qui ont totalisé un trafic passagers de plus de 27 millions en 2012.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires.

Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Après avoir été nommé prestataire aéroportuaire en 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling a remporté en 2009 l'appel d'offres lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et a été désigné par le Ministre chargé des transports, prestataire sur les quatre plus grandes plateformes aéroportuaires françaises : Roissy CDG2, Roissy CDG1, Orly Ouest et Orly Sud.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, Air Europa, British Airways, Emirates, EasyJet, Lufthansa, Tam...).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France plus de 225 000 mouvements d'avions en 2012.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les deux plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n° 1 de l'assistance aéroportuaire en France.

### Le marché irlandais, 2<sup>e</sup> marché sur lequel opère le groupe Crit

- Dublin, 1<sup>er</sup> aéroport irlandais
  - 19,1 millions de passagers en 2012
- Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaires opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 19,1 millions de passagers en 2012.

Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 1,6 million en 2012. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

### Angleterre, une nouvelle position

Depuis octobre 2011, le groupe opère des prestations d'assistance aéroportuaire en escale en Angleterre. Sa filiale Sky Handling Partner UK a effet remporté l'appel d'offres de la compagnie aérienne Cityjet, filiale irlandaise d'Air France, pour assurer l'assistance des opérations passage et trafic de l'ensemble des vols de la compagnie sur l'aéroport London City Airport.

En 2012, Sky Handling Partner UK a assisté plus de 25 000 vols sur cet aéroport.

Ce succès commercial illustre la qualité des prestations aéroportuaires du groupe choisi pour opérer sur un aéroport à très forte activité "premium" compte tenu d'une clientèle principalement composée d'hommes d'affaires. L'arrivée du groupe sur l'aéroport London City Airport constituera un point d'entrée commerciale dans la conquête des autres compagnies présentes sur cet aéroport.

Sa prise de position sur l'aéroport London City Airport qui a enregistré un trafic de plus de 61 000 vols en 2011, constitue un point d'entrée dans la conquête des compagnies présentes sur cet aéroport et offre ainsi un nouveau potentiel de croissance au pôle aéroportuaire du groupe.

### Afrique : des concessions exclusives au Gabon, au Congo et en Sierra Leone

Depuis plusieurs années, le groupe mène une stratégie de développement de ses activités d'assistance aéroportuaire sur le continent africain. En 2003, le groupe a ainsi obtenu une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du Congo de Brazzaville et Pointe Noire, suivie en 2006 d'une concession exclusive sur l'aéroport international de Libreville au Gabon. Il assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali auprès du prestataire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux. En 2010, le groupe a pris position en Sierra Leone avec une concession exclusive de 25 ans portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown.

En 5 ans, le groupe a presque quadruplé ses activités d'assistance aéroportuaire en Afrique. En 2012, le groupe a assuré sur ce continent l'assistance aéroportuaire de plus de 20 000 vols et le traitement de près de 35 000 tonnes de fret.

2.02

Au delà de sa contribution au développement économique des territoires où il opère, en favorisant notamment l'emploi local, le groupe a inscrit son développement en Afrique dans une démarche responsable et solidaire qui s'est illustrée en 2012 par ses actions au Congo et en Sierra Leone. Ainsi, le groupe est venu en aide aux victimes de la catastrophe de Mpila (envoi de colis de première nécessité aux populations sinistrées, donation financière pour aider à la reconstruction des maisons de ses salariés, médecin français dépêché à Brazzaville pour mise en place d'une aide psychologique). En Sierra Leone, afin de lutter contre l'épidémie de choléra, le groupe a mis immédiatement en place des mesures de prévention (distribution de milliers de doses de comprimés de décontamination et de purification d'eau à tous les salariés et leur famille), mesures qui ont permis qu'aucun cas de choléra n'ait été recensé parmi les collaborateurs du groupe.

### **Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement**

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 1<sup>er</sup> janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaire, marché sur lequel le groupe Crit joue désormais un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaire, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation "terrain".

### **Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit**

- Près de 310 000 mouvements d'avions et près de 120 compagnies assistés en 2012 dans le monde
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001
- 21 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2012
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- 2 implantations en Irlande
- 1 implantation en Angleterre (Londres)
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo), 1 au Gabon à Libreville, 1 à Freetown en Sierra Leone
- Un effectif de 2 900 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 1 000 engins et véhicules aéroportuaire (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaire. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaire de sociétés extérieures.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.



## L'activité du groupe en 2012

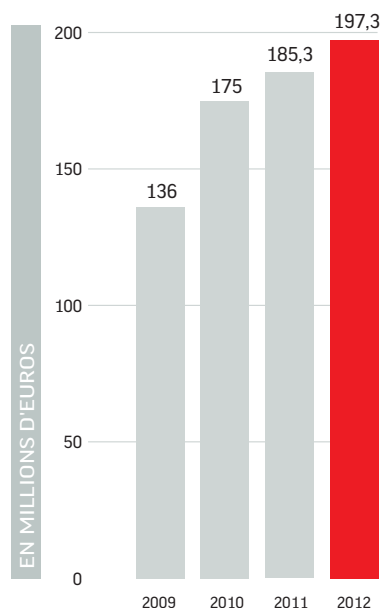
### Le pôle aéroportuaire, des potentiels de croissance

La France, l'Irlande, l'Angleterre, le Congo, le Gabon et la Sierra Leone, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce au potentiel d'accueil sur les terminaux de Roissy. L'ouverture totale du terminal S3 de Roissy CDG2 qui accueille notamment les A380 d'Air France, celle du nouveau satellite S4 d'une capacité additionnelle de 7,8 millions de passagers en juillet 2012, permettent à cet aéroport d'atteindre une capacité d'accueil totale de 80 millions de passagers.

D'ici 2016, le trafic devrait atteindre 3,6 milliards de passagers dans le monde, soit 800 millions de passagers de plus qu'en 2011 et connaître une croissance moyenne de 5,3 % par année de 2012 à 2016. Le Royaume-Uni et la France connaîtraient respectivement des hausses de 32,8 millions et 23,4 millions de nouveaux passagers internationaux transportés sur cette période. Quant à l'Afrique, elle affiche l'une des plus fortes croissances avec +6.8 % de passagers transportés par an d'ici 2016 (source IATA).

Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

### Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire



### 2012 : Une nouvelle année de croissance en France et à l'international

En 2012, le groupe a réaffirmé sa position de numéro 1 français de l'assistance aéroportuaire et réalisé une excellente année à l'international. En France, malgré un environnement difficile marqué par la baisse du trafic aérien sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly et une pression tarifaire accrue, la hausse de 3 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires en France a constitué une bonne performance. Avec 51 compagnies aériennes sous contrats à fin 2012, le développement des activités aéroportuaires du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent. Ce dernier a encore été renforcé au cours de l'année avec la signature de plusieurs contrats pluriannuels avec les compagnies British Airways, Open Skies, Alitalia, Iberia et Air Nostrum opérant sur l'aéroport d'Orly, et la signature d'un contrat de sous traitance avec Air France sur Roissy CDG.

A l'international, les activités aéroportuaires du groupe affichent un excellent exercice 2012 avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 35 millions d'euros, en hausse de plus de 26 %. Cette performance a été portée par les concessions en Afrique qui confirment leur dynamisme avec 50 compagnies assistées en 2012, représentant l'assistance totale de plus de 1,4 million de passagers et le traitement de près de 35 000 tonnes de fret.

Au Royaume-Uni, après avoir pris position en octobre 2011 sur l'aéroport London City Airport, le groupe a profité en 2012 de la contribution en année pleine de ses activités d'assistance aéroportuaire sur cet aéroport et assisté plus de 25 000 vols sur l'année. En Irlande, malgré un environnement difficile, le groupe a maintenu son niveau d'activité sur l'année.

En 2013, le groupe continuera à développer ses activités aéroportuaires, tant en France qu'à l'international. Le nouvel exercice s'est ouvert en France avec la signature de plusieurs contrats importants permettant de consolider sa position de n°1 sur ce marché.

A l'international, les perspectives restent très favorables. Sur le continent africain, les implantations existantes devraient confirmer leur dynamisme. Début 2013, le groupe a conforté sa présence au Congo avec l'ouverture de sa troisième escale sur ce pays avec en mars 2013 son implantation sur l'Aéroport Denis Sassou NGuessou d'Ollombo. Au Gabon, deux nouveaux contrats ont été signés depuis le début de l'année avec les compagnies Air Côte d'Ivoire et Turkish Airlines. En Sierra Leone, le groupe va bénéficier de la forte montée en puissance des vols spéciaux cargo sur l'aéroport international de Freetown et de l'ouverture, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, d'un nouveau terminal fret sur cet aéroport.

Au Royaume-Uni, le groupe entend conforter sa position par un renforcement de son activité sur le London City Airport.

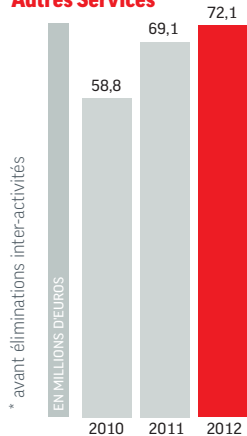
Au regard de ces éléments, le groupe confirme son objectif de croissance de plus de 15 % de ses activités aéroportuaires à l'international en 2013 et est prêt à rechercher de nouvelles opportunités d'implantations.

2.03

## Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

### Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services\*



En 2012, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 72,1 millions d'euros (avant éliminations inter-activités).

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent près de 77 % des revenus du pôle. Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, et Maser Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation continue.

De la recherche appliquée et l'ingénierie de développement à la maintenance industrielle, des domaines d'intervention et un positionnement pour le futur :

• **Recherche et Technologie** : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux appliqués à l'aéronautique et à l'automobile. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. En tant que conseil en innovation, activité pour laquelle elle possède un agrément du ministère de la recherche, ECM travaille dans les phases exploratoires à la définition de concepts de structure en matériaux composites, à des analyses multi physiques ou à la réalisation de démonstrateurs expérimentaux. ECM entend ainsi porter à maturité les technologies, matériaux ou méthodes de conception qui feront son avenir.

• **Ingénierie de développement / Conseil** : En relation avec les Majors de l'industrie, la filiale ECM participe aux grands programmes de développement des secteurs de l'aéronautique et des transports.

Elle prend d'une part en charge des projets d'étude et de calcul pour la définition et l'industrialisation : de lots de structure primaire, de systèmes mécaniques ou électriques, d'aménagements intérieurs de cabines ou de cockpits, d'éléments moteurs... ECM exerce d'autre part des activités de conseil en management liées aux grandes organisations des phases de développement : définition et contrôles des processus de qualité des produits, organisation et planification des projets, management opérationnel, pilotage des ressources, gestion des risques, soutien logistique intégré...

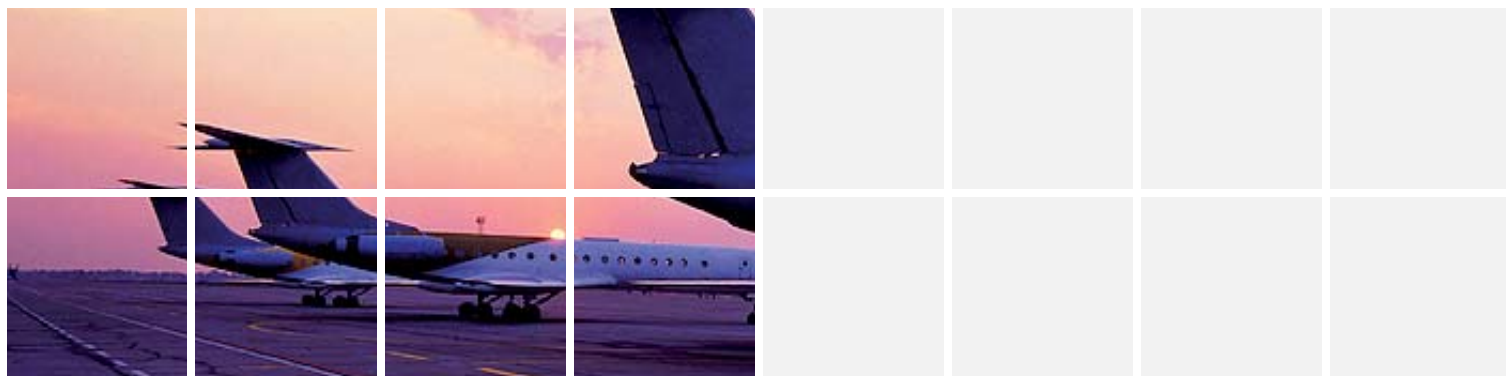
• **Ingénierie, Intégration des moyens de production et d'essais** : la filiale Maser Engineering du groupe intervient d'une part en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en oeuvre d'un projet industriel, d'autre part, dans les études et calculs, la conception et la fabrication de prototypes, de structures et de machines spéciales (groupes électrogènes, centrales de régulation thermiques, centrales hydrauliques, bancs d'essais, bancs d'outillages, bancs test avions, etc...). Cette filiale intervient au plus haut niveau de conception en tant que centre de recherche et développement agréé par le Ministère de la recherche et centre de formation.

• **Installation et travaux neufs** : domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

• **Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production et d'exploitation ainsi que leurs périphériques.

• **Formation continue** : MASER Engineering assure à la fois, l'ingénierie de formation (conception et réalisation de supports pédagogiques) et l'animation de formations continues théoriques et pratiques (CQPM\*) aux métiers de l'aéronautique (Assembleur composite aéronautique ; Ajusteur monteur cellule aéronautique ; Assembleur monteur de systèmes mécanisés ; Chaudronnier aéronautique ; Préparateur méthodes aéronautiques et spatiales ; Ajusteur monteur industriel, ...)

\* Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie



## L'activité du groupe en 2012

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 12 implantations et 5 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionné sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux industries agroalimentaire, aéroportuaire, pharmacie et cosmétologie, papeterie, pétrochimie, construction navale.

Les principaux clients du pôle sont pour la filiale ECM, AéroliA, Airbus, Aircelle, Bombardier, Citroën Racing, Daher-Socata, Dassault Aviation, Groupe Renault, Latécoère, Messier-Bugatti-Dowty, PSA, Snecma, Sogerma et pour Maser Engineering les groupes ADP, AFPI, Agfa-Gevaert, Dürr, EADS, FEDEX, Flowserve, Groupe Alcan-Pechiney, Heineken, Honeywell, Ipsen, Körber, Kuka, NTN, PSA, Renault-Nissan, Safran, Staubli, Serac Group, STX Europe, Thales, Toyota, Vallourec, Vinci, Zodiac.

### L'ingénierie et la maintenance Industrielle : une année de croissance

Après une année 2011 de très forte croissance (+20.6 %), les activités Ingénierie et Maintenance du groupe ont affiché en 2012 une bonne performance avec un chiffre d'affaires de 55,4 millions d'euros en hausse de 7,4 % sur l'exercice.

Avec plus de 8 % de croissance des activités Ingénierie sur l'année, le groupe confirme le bien-fondé de ses orientations stratégiques de positionner les activités de sa filiale ingénierie ECM vers des marchés de Recherche et Développement et de haute technologie. Cette stratégie comporte notamment une montée en spécialisation et en puissance de ses activités R&D, le développement d'applications autour des matériaux composites à haute performance pour l'aéronautique civile et militaire et le développement des marchés de niches entamé depuis plus de deux dans le secteur automobile notamment dans la filière thermo-plastique.

A cet égard, ECM a été primée le 13 mars 2013 par le JEC, la plus importante organisation de l'industrie des matériaux composites au monde et s'est vu décerner le " JEC Innovation Awards 2013 " pour l'étude et la réalisation de la caisse auto-porteuse en matériaux composites du Véhicule électrique Léger de Ville dénommé VÉLV du groupe PSA.

Maser Engineering, filiale du groupe spécialisée en ingénierie, maintenance industrielle, travaux neufs et formation continue a également réalisé une bonne performance sur l'année. Malgré une dégradation du secteur automobile, l'un de ses marchés de référence, le chiffre d'affaires de Maser ressort en croissance de près de 7 % sur l'exercice. Cette évolution a été principalement portée par ses activités dans le secteur aéronautique, défense et

construction navale qui concentrent plus de 30 % de l'activité et ont affiché une croissance de 47 % en 2012. Cette performance qui bénéficie notamment du développement significatif des activités de maintenance aéroportuaire en hausse de 27 % sur l'année, illustre la pertinence de la stratégie de diversification des activités de maintenance sur des secteurs non délocalisables.

L'année 2012 a été également marquée par la forte progression de l'activité de formation continue aux métiers de l'aéronautique en hausse de 82 % sur l'exercice.

Cette activité qui permet au groupe de renforcer son expertise dans le secteur aéronautique et accompagner ses grands donneurs d'ordre dans l'évolution de leurs métiers, devrait être portée par les importants besoins en formation dans un grand nombre de métiers de l'aéronautique.

### Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100, DOA PART 21J auprès de l'ESA (en cours).
- Des agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Des sociétés membres du GIFAS, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, du POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI, de Neopolia, de l'Aérospatiale Valley et de l'Aérocampus Aquitaine
- Un effectif moyen en 2012 de près de 550 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

3.01

L'organisation du groupe

## Une société mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire : cette ligne de métier, qui représente au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires total de 1 238,4 millions d'euros, regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 14 filiales opérant à l'étranger (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Maroc, Suisse, Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 16 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Les activités de la société Prestinter, à objet interne, prestataire de services administratifs, comptables, juridiques et de publicité, principalement dédiées au pôle travail temporaire, sont rattachées à cette ligne de métier.

- L'assistance aéroportuaire : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires total de 197,3 millions d'euros. Ce pôle regroupe 13 filiales opérationnelles exerçant en France et 8 filiales opérant à l'étranger (Congo, Gabon, Irlande, Maroc, Royaume-Uni et Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 17,8 % du chiffre d'affaires total de ce pôle.

- Les autres activités : cette ligne de métiers regroupe les autres activités de services aux entreprises (transmission et gestion d'informations dématérialisées, engineering et maintenance industrielle, fournitures pour l'industrie et le bâtiment, prestations d'accueil et formation, soit 7 filiales opérationnelles françaises), pour un chiffre d'affaires total de 72,1 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du présent document.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

**2010 :** Par souci de simplification des structures, la société Euristt, qui n'exerçait plus d'activité opérationnelle, a été dissoute et son patrimoine intégralement transmis à la société Groupe Crit ; au sein du pôle aéroportuaire, la société Europe Handling Correspondance a été dissoute et son patrimoine intégralement transmis à son associé unique, la société Groupe Europe Handling.

**2011 :** Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le groupe s'est porté acquéreur de 75 % du capital de la société PeopleLink, acteur nord-américain du travail temporaire et du recrutement basé à South Bend (Indiana) et présent sur 14 Etats du centre-est des Etats-Unis ;

Pour répondre à l'intervention du groupe sur l'aéroport London City Airport, il a été créé une nouvelle filiale dédiée aux activités aéroportuaires, la société Sky Handling Partner UK ;

Dans un souci de simplification des structures, les sociétés à objet interne, Rush, Hillary et Computer Assistance ont été dissoutes et leur capital social intégralement transmis à la société filiale Prestinter.

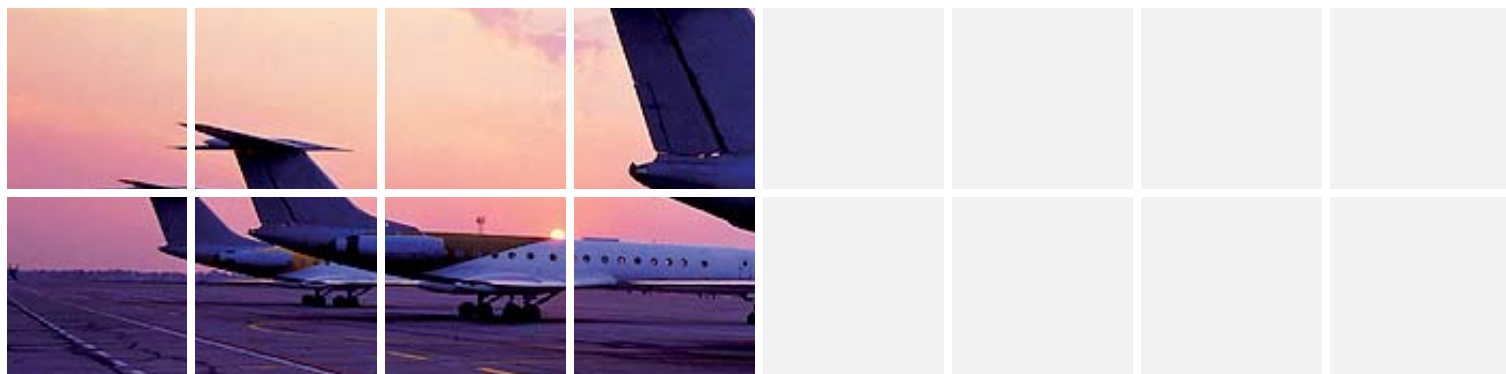
**2012 :** Pour répondre au contrat de sous-traitance aéroportuaire conclu entre la société GEH et la Compagnie Air France portant sur le transfert du fret en piste de toutes les compagnies aériennes clientes d'Air France opérant sur les aéroports de Roissy CDG1 et CDG2, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société Cargo Group.

En sa qualité de société holding tête de groupe, le rôle de la société Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre la société Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés du pôle travail temporaire et recrutement en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyers afférents aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, certaines filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe CRIT la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. A l'initiative du groupe CRIT, le contrat de titrisation a été résilié en 2012 et le financement a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que de la dette d'acquisition qui lui est relative.





# Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

**Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.**

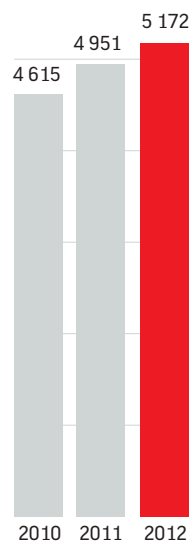
Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Cet accompagnement s'illustre par une politique de développement des compétences destinée à optimiser les parcours professionnels des collaborateurs du groupe. Ils bénéficient à cet effet de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe privilégie également l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration individuel au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction et un accompagnement de proximité sur le terrain. Cet accompagnement favorise le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Les travaux des commissions de développement des ressources humaines mises en place depuis plusieurs années ont permis en 2012 une optimisation dans la gestion des ressources humaines du groupe visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles et répondre aux attentes de ses collaborateurs en termes d'évolution professionnelle.

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés...).

**Évolution des effectifs permanents du groupe Crit**



3.02

Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Le groupe mène des actions insertion en concertation avec ses partenaires institutionnels et associatifs. Les engagements du groupe se formalisent par des conventions nationales avec Pole emploi et le CNML (Comité National des Missions Locales), l'engagement Plan Espoirs Banlieues, une convention partenariale avec les EPIDE (Etablissements Publics d'insertion et de la Défense) et des conventions de partenariats avec les PLIES, MDE, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Communauté de Communes, Conseil Généraux.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné.

Pour ses partenaires associatifs tels que 100 emploi/100 chances, le club des mille, Réseau étincelle...associations ayant vocation l'accompagnement professionnels de leurs bénéficiaires, le groupe contribue à leurs actions en qualité de partenaire solutions emploi.

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en oeuvre un Plan Diversité et Egalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants "diversité et égalité des chances" en région.

Le plan "Diversité et Egalités des chances", qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits dans chaque région par la responsable du service Développement Social du groupe et pilote du plan Diversité.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'Agefiph et la Fagerh avec laquelle le partenariat a été

reconduit en mars 2012 jusqu'en 2014.

Dans le cadre de la démarche de développement durable du groupe, les actions mises en place ont permis à sa filiale aéroportuaire d'être signataire de la charte "Observatoire" de la Fédération nationale de l'aviation civile et du "Pacte pour l'environnement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle".

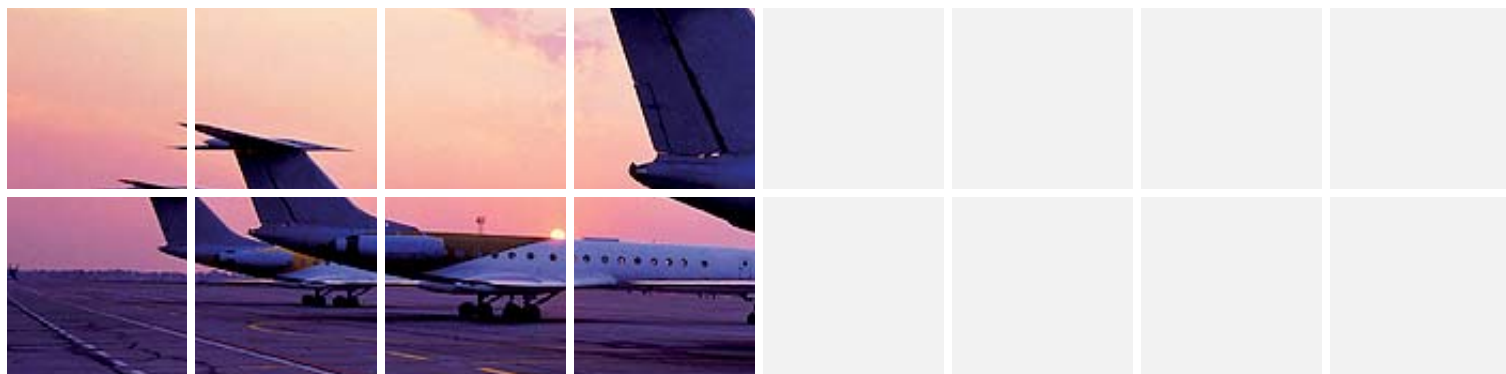
#### **La formation, gage de progression permanente des compétences**

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché. Le professionnalisme des permanents et des intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire. RH FORMATION intervient sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle : la formation

Pôle travail temporaire	Budget de formation en milliers d'euros	Nombre de salariés
• 2002	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505
• 2006	13 430	10 212
• 2007	14 981	11 905
• 2008	15 019	8 418
• 2009	11 205	9 100
• 2010	12 750	8 064
• 2011	14 608	9 516
• 2012	13 546	9 529

continue, la formation en alternance, la formation diplômante ou encore les formations conventionnées avec Pôle emploi.



## Les Ressources Humaines

### **La formation des collaborateurs permanents, au cœur de la performance du Groupe**

Les outils de formation du Groupe accompagnent l'évolution constante des métiers au service des responsables de filiales et des collaborateurs d'agences. L'offre de formation, sans cesse enrichie permet de couvrir l'ensemble des besoins internes, notamment en matière de management, de formations commerciales, sécurité ou ressources humaines. La formation professionnelle du Groupe CRIT est un véritable dispositif d'accompagnement et de développement permanent des compétences des collaborateurs ; pour accompagner les besoins de performance, le groupe a totalement renouvelé l'offre de formation sur les métiers de l'intérim en 2012. Par ailleurs, en sus des parcours d'intégration opérationnelle proposés tout au long de l'année, le groupe a développé un outil formation en e.learning (formation en ligne). Ce dernier permet d'offrir à tout nouveau collaborateur une formation sur l'ensemble des points clés des métiers du groupe (connaissance du Groupe, outil informatique interne, législation du travail temporaire, etc) pour une efficacité maximum de leur intégration.

Par ailleurs, le groupe promeut la non-discrimination et la diversité à travers des formations spécifiques auprès de l'ensemble des collaborateurs par la mise à disposition d'un dispositif de formation en e.Learning.

Fort de son savoir-faire, la filiale RH FORMATION du groupe propose également ses services aux entreprises externes au Groupe. Certifié ISO 9001 depuis 2003 sur la conception et la réalisation de formations continues et en alternance et sur l'accompagnement & conseil d'entreprises, RH FORMATION vise à renforcer son développement externe en s'appuyant sur ses cœurs de métiers (Qualité, Sécurité, Environnement, Sureté, Management, Commercial/vente, Linguistique), le tout s'articulant sur la qualité de l'ingénierie pédagogique et financière proposée, sa capacité à accompagner les entreprises pour une réponse individualisée.

### **La formation des collaborateurs intérimaires**

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Depuis plusieurs années, le groupe met en place des parcours de formation pour ses intérimaires en mobilisant les dispositifs de formation de la branche afin de répondre aux besoins des entreprises clientes et participer au développement de la carrière professionnelle de ses intérimaires. En 2013, le groupe projette d'aller plus loin dans l'accompagnement de ses intérimaires et de leur évolution professionnelle par la mise en place d'entretiens de carrière.

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

### **Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien**

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe.



**La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"**

Depuis plus de 15 ans, Crit s'engage en matière de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) :

- 1996 : Obtention de la certification ISO 9002
- 2005 : Première entreprise de travail temporaire à être certifiée QSE pour la totalité de ses établissements.  
 ISO 9001 : Système de management de la qualité  
 ISO 14001 : Système de management environnemental  
 BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

A ce jour, des agences sont également certifiées :

- CEFRI : 27 agences pour le secteur nucléaire
- MASE : 11 agences pour le domaine de la chimie et de la pétrochimie

La politique Qualité Sécurité & Environnement menée par CRIT a contribué à améliorer :

- L'organisation de l'entreprise et l'homogénéité de son réseau,
- La satisfaction de ses clients et l'anticipation de leurs besoins,
- Les outils de mesures et de management,
- La maîtrise des risques.

CRIT a fait de la Santé et de la Sécurité au Travail de ses salariés un axe majeur de sa politique QSE.

L'atteinte de l'objectif de réduction des accidents du travail passe par la gestion des risques et par l'information des salariés.

C'est pourquoi la démarche de CRIT est basée sur un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs -intérimaires et permanents- que ses clients.

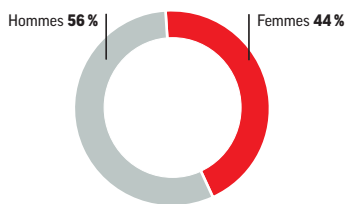
Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

- La formation et la sensibilisation du personnel permanent,
- La sensibilisation des collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- La connaissance des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer,
- L'analyse des accidents du travail,
- La mise en œuvre de plans d'actions au niveau national, régional et agence.

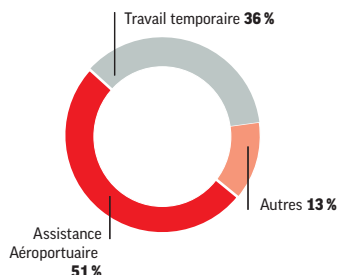
La démarche active de prévention en matière de santé et sécurité au travail mise en œuvre a permis de diminuer de façon significative le nombre, la fréquence et la gravité des accidents du travail.

Dans le domaine de l'environnement, CRIT s'est engagé dans une démarche volontariste de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement. Dans ce cadre, une approche participative de l'ensemble du personnel a été mise en place.

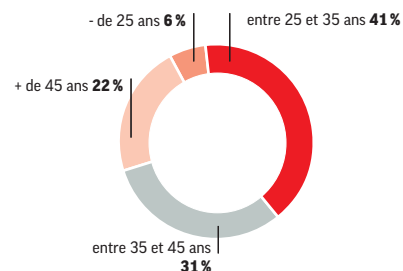
**Répartition des effectifs permanents en 2012**

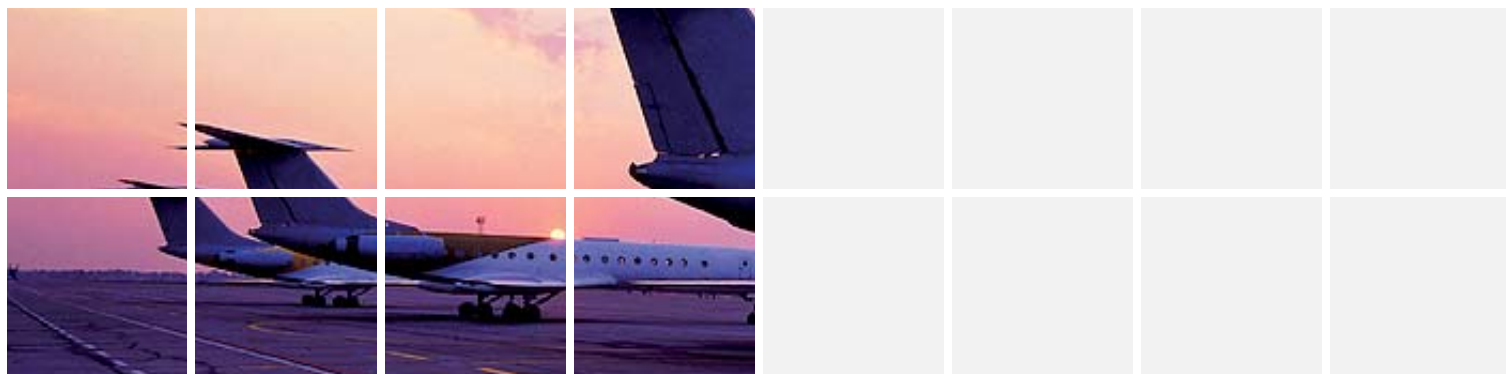


**Répartition des effectifs permanents par métier**



**Répartition des effectifs permanents par âge**





## Politique d'investissement

L'activité travail temporaire et recrutement est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. L'objectif du groupe est le renforcement des implantations existantes et la recherche d'opportunités de croissance externe, tout en maîtrisant le niveau de sa dette.

Le groupe a confirmé en 2012 sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis en réalisant quatre nouvelles acquisitions à travers sa filiale PeopleLink. Ces opérations qui lui permettent d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du travail temporaire et de se positionner sur de nouveaux marchés ont été conclues à un prix d'acquisition de 15,2 M€.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International.

Cette politique se poursuit notamment en 2013 par le rachat de 100 % de la société Aria, concurrent local aéroportuaire sur l'aéroport de London City et permet au groupe de devenir opérateur unique sur cette plateforme.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 7 à 10 millions d'euros par an (par autofinancement ou crédit-bail). Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le montre le tableau suivant.

En milliers d'euros	2012	2011	2010
• Travail temporaire et recrutement	1 132	1 329	547
• Assistance aéroportuaire	7 519	4 102	5 596
• Autres services	3 723	587	829
<b>Total</b>	<b>12 374</b>	<b>6 018</b>	<b>6 972</b>

## Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants:

- Identification et revue annuelles de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques opérationnels (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients et fournisseurs),
- les risques de crédit commercial et de contrepartie financière,
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques de liquidité (risque de couverture par les créances et risque d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risque de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### Risques opérationnels

#### • Risque lié à la corrélation du niveau d'activité au PIB

Grâce à ses 360 agences réparties sur le territoire français, l'activité travail temporaire et recrutement du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises.

Cette corrélation a notamment pu se vérifier en 2012, exercice au cours duquel le contexte économique a pesé sur notre activité notamment dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Sur un marché en baisse de 8,5%, le chiffre d'affaire accuse ainsi un recul de 9.7%.

Le développement de l'activité de travail temporaire aux Etats-Unis dont l'évolution du PIB est généralement partiellement déconnectée de celui de la France ainsi que la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire, d'ingénierie et de placement permettent toutefois de compenser en partie cette corrélation.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de maîtrise de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

3.03

#### • Risque de concentration

Le risque de concentration est notablement réduit par la diversification du portefeuille clients.

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 2,9 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 11,1 % et les 10 clients suivants 9,1 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

Le risque lié à la concentration des achats et fournitures de prestations auprès d'un nombre limité de fournisseurs est d'autre part globalement faible dans le Groupe où près de 90 % des charges opérationnelles sont des frais de personnel.

Le risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs n'existe notamment pas dans le secteur du Travail temporaire et recrutement où les achats et charges externes ne représentent que 3,6 % des charges opérationnelles du secteur.

Cette approche doit toutefois être nuancée pour le secteur Assistance aéroportuaire où cette part est de 38,6 %. Le premier fournisseur représente 10,3 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs quant à eux 36,8 %.

#### • Risque lié aux contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés en note 9 des comptes consolidés.

#### Risques de crédit et de contrepartie

##### • Risque de crédit commercial

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

Un service centralisé de crédit management assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles poursuites judiciaires.

Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 4.4.3 des comptes consolidés.

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Travail temporaire et recrutement	242 300	266 681
• Assistance aéroportuaire	24 862	29 595
• Autres services	24 081	24 497
<b>TOTAL</b>	<b>291 244</b>	<b>320 773</b>

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 5.3 des comptes consolidés.

#### • Risque de contrepartie financière

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

#### Risques juridiques

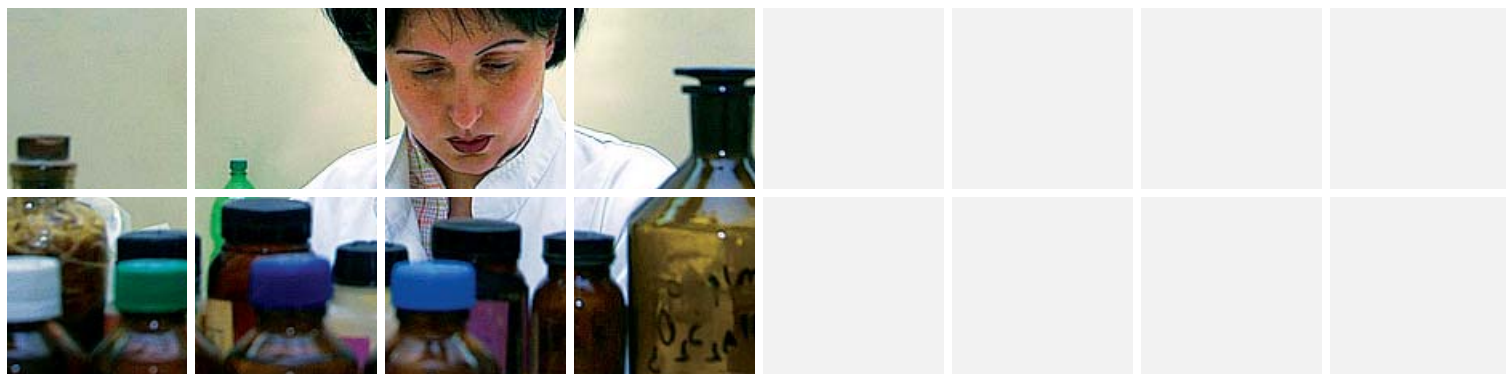
##### • Types de risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 11. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du Travail justifier en permanence d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires associé de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

##### • Procédures judiciaires et d'arbitrage :

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.6.2. des comptes consolidés).



## Politique d'investissement - facteurs de risques

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

### Risques de liquidité

#### • Niveau de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Ainsi que décrit en notes 4.7.2 et 10.4 aux comptes consolidés, le groupe a remboursé par anticipation son programme de titrisation commerciale le 11 décembre 2012 et a mis en place le 29 mars 2013 auprès de ses partenaires bancaires habituels une ligne de crédit de 60 M€ d'une durée de 5 ans remboursable in fine.

L'endettement financier brut du groupe au 31 décembre 2012 est essentiellement composé de la participation due aux salariés (26,6 M€), de la ligne de crédit auprès de Lake City Bank (9,8 M€) et de la dette relative aux puts sur intérêts minoritaires (14,3 M€), le groupe n'ayant pas tiré sur ses lignes d'affacturage au 31 décembre 2012.

#### • Risque de taux

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	à moins d' 1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
• Endettement financier brut (a)				
Taux fixe	27 064	21 569	0	48 633
Taux variable	32	10 285	33	10 350
• Découverts hors cash pooling (b)				
Taux fixe				0
Taux variable	7 837	0	0	7 837
• Dettes financières (c=a+b)				
Taux fixe	27 064	21 569	0	48 633
Taux variable	7 869	10 285	33	18 187
• Equivalents de trésorerie (d)				
Taux fixe	20 000	0	0	20 000
Taux variable	4 285	0	0	4 285
• Exposition nette après couverture (e=c-d)				
Taux fixe	7 064	21 569	0	28 633
Taux variable	3 584	10 285	33	13 902
Trésorerie active				(33 011)
<b>Total Endettement financier net</b>				<b>9 524</b>

(b) Découverts bancaires hors partie cash pooling (note 4.7.2.2 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash pooling.

L'échéance de ces dettes est de même indiquée en note 4.7.2.1 des comptes consolidés.

Le groupe est peu exposé au risque de liquidité grâce à un endettement financier faible (9,5 M€) (note 4.7.2.2 des comptes consolidés) et une maturité supérieure à un an de sa nouvelle ligne de crédit.

#### • Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

#### • Risque d'exigibilité anticipée

Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

### Risques de marché

#### • Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone euro du groupe ne représentant qu'un risque de change modéré. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

A la clôture de l'exercice 2012, la majeure partie des dettes financières brutes incluant les découverts bancaires hors cash pooling du groupe est à taux fixe.

Le groupe grâce à ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 1 point des taux aurait une incidence de 136 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

#### • Risque de change

Le groupe hors ses nouvelles activités aux Etats-Unis n'est pas significativement exposé au risque de change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro.

Les filiales américaines ont réalisé un chiffre d'affaires de 145 M\$ en 2012, représentant 7,5 % du chiffre d'affaires total, exposant ainsi le groupe de manière modérée au risque de change puisque les flux financiers avec la France seront principalement limités au remboursement d'un prêt actionnaire de 50,4 M\$ entre CRIT Corp et la société mère et au versement de dividendes.

#### • Risque actions et autres instruments financiers

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 4.4.5. des comptes consolidés.

Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

#### • Risque de sensibilité du résultat net et des capitaux propres

Le Groupe qui détient une part significative d'actifs incorporels et de goodwill provenant de regroupement d'entreprises, évalue leur valeur recouvrable notamment sur la base d'hypothèses de résultats opérationnels futurs et de taux d'actualisation. D'éventuels changements dans ces hypothèses pourraient amener le Groupe à déprécier certains de ces actifs, ce qui conduirait à une dégradation de son résultat net et de ses capitaux propres mais n'aurait pas d'impact sur ses flux de trésorerie. Ces pertes de valeur peuvent, selon les normes IFRS, être reprises en cas de changement d'estimation, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

#### Prévention et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

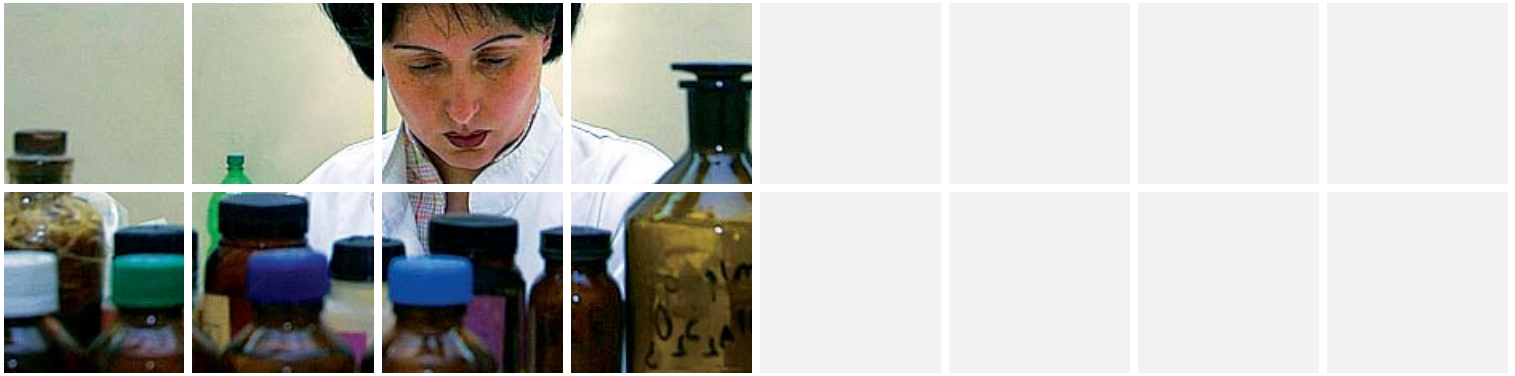
- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- les autres risques par des polices adaptées dont principalement :
  - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par sinistre)
  - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2012 à 4,5 millions d'euros correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.





# Évolution et perspectives :

## Développement à l'international

### Maintien du cap en France

En 2013, le groupe entend poursuivre sa stratégie en vue d'étendre ses positions à l'international, de diversifier ses domaines d'expertise et de consolider ses positions en France.

#### **Pôle travail temporaire & recrutement : une confiance réaffirmé, un renforcement des positions aux Etats-Unis**

Malgré une visibilité toujours réduite en début d'année sur le marché du travail temporaire en Europe et la prudence imposée par l'environnement économique général, le groupe est confiant dans sa capacité à consolider ses positions en France. Il entend maintenir le cap dans sa stratégie qui lui a permis en 2012 de défendre sa rentabilité opérationnelle : discipline tarifaire, couverture des marchés, encadrement de la structure de charge, spécialisation accrue de son réseau d'agences.

A l'international, le groupe est déterminé à poursuivre son développement aux Etats-Unis sur un marché toujours bien orienté. Alors que le marché affiche des hausses d'effectifs de 4,6 % sur les trois premiers mois de l'année (source ASA), le groupe affiche une croissance organique à deux chiffres de son chiffre d'affaires sur la période.

L'intégration en année pleine des acquisitions réalisées au second semestre 2012 et la poursuite de la croissance devrait permettre au groupe de franchir le cap des 200 millions de dollars de chiffre d'affaires sur le marché américain en 2013. Le groupe restera mobilisé dans la recherche de nouvelles opportunités d'acquisition afin d'étendre son maillage géographique et ses spécialisations métiers sur ce continent.

#### **Pôle Aéroportuaire : consolidation du leadership en France, perspectives très favorables à l'international**

Le groupe continuera en 2013 à consolider sa position de premier acteur de l'assistance aéroportuaire en France grâce à une stratégie commerciale offensive qui lui a d'ores et déjà permis de signer plusieurs contrats pluriannuels importants depuis le début de l'exercice.

A l'international, le groupe confirme des perspectives très favorables. Ses concessions au Gabon, Congo et Sierra Leone devraient confirmer leur dynamisme avec la prise de position sur de nouveaux terminaux. Début 2013, le groupe a conforté sa présence au Congo avec l'ouverture de sa troisième escale sur ce pays sur l'Aéroport Denis Sassou N'Guesso d'Ollombo. Au Gabon, deux nouveaux contrats ont été signés depuis le début de l'année avec les compagnies Air Côte d'Ivoire et Turkish Airlines. En Sierra Leone, le groupe va bénéficier de la forte montée en puissance des vols spéciaux cargo sur l'aéroport international de Freetown et de l'ouverture, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, d'un nouveau terminal fret sur cet aéroport. Au Royaume-Uni, le groupe entend également conforter sa position par un renforcement de son activité sur le London City Airport.

Au regard de ces éléments, le groupe confirme son objectif de réaliser, à l'horizon 2015, plus de 25 % de son chiffre d'affaires à l'international.

#### **Premier trimestre 2013 : résistance en France - forte croissance à l'international**

L'environnement difficile en Europe a continué à peser sur l'activité du premier trimestre 2013. Sur la période, le groupe affiche un chiffre d'affaires de 334,5 millions d'euros en repli limité de 4,5 %. Cette bonne résistance a profité de la dynamique soutenue à l'international qui affiche une hausse de 23 % sur le trimestre. Grâce à cette forte croissance, l'international concentre 19,6 % du chiffre d'affaires total contre 15,2 % au premier trimestre 2012.

3.04

Malgré le contexte de marché difficile, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 du pôle travail temporaire et recrutement ressort à 275,5 millions d'euros, en repli limité de 4,9 %. Cette bonne résistance a profité de la dynamique soutenue à l'international qui affiche un chiffre d'affaires en hausse de 24,8 %. Cette performance a été portée par la contribution des activités nord-américaines avec un chiffre d'affaires en hausse de 47,5 % à 36,4 millions d'euros. A périmètre et taux de change constant, la croissance est supérieure à 16 %.

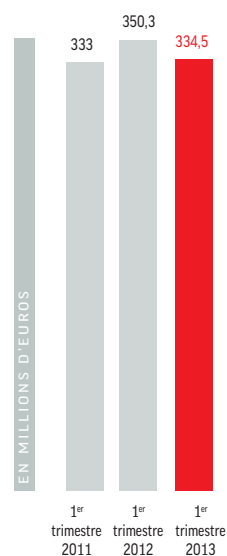
Comme attendu, la faiblesse de la demande sur l'hexagone a continué à peser sur l'activité du pôle travail temporaire et recrutement en France. Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre s'établit à 219,3 millions d'euros, en repli de 10,4 %, en ligne avec l'évolution du marché sur la période.

Le pôle multiservices affiche sur le trimestre un chiffre d'affaires de 62,6 millions d'euros. Les activités aéroportuaires, qui concentrent 73 % de l'activité du pôle, enregistrent un chiffre d'affaires stable à 46 millions d'euros. Les activités aéroportuaires à l'international qui concentrent désormais plus de 20 % du chiffre d'affaires, sont en croissance de 12,8 % sur le premier trimestre.

### **Une situation financière solide pour assurer son développement**

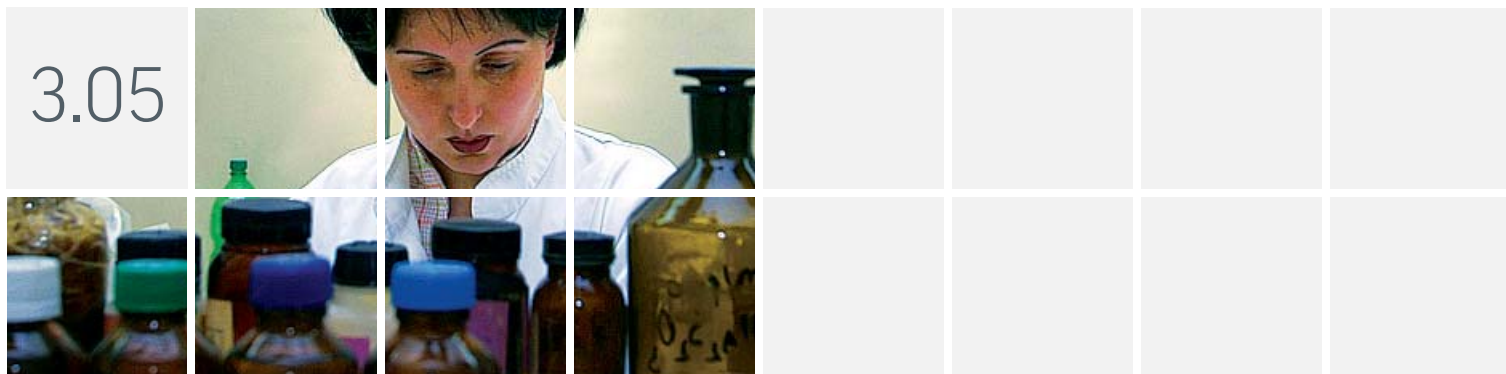
En 2012, le groupe a encore renforcée sa situation financière qui lui assure la capacité à poursuivre sereinement sa croissance. Avec, à fin décembre 2012, des capitaux propres qui atteignent désormais 210 millions d'euros, une capacité d'autofinancement qui s'élève à près de 54 millions d'euros et un endettement net ne représentant que 4,5 % des capitaux propres, le groupe affiche sa solidité financière. Le groupe est ainsi en ordre de marche pour aborder 2013 avec confiance, préparer l'avenir et poursuivre sa stratégie de développement à l'international.

### **Évolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1<sup>er</sup> trimestre 2013**



Chiffres non audités

3.05



Groupe Crit et la bourse

## Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

### Profil :

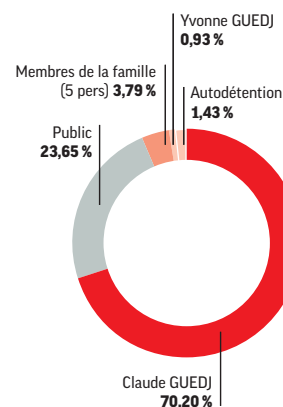
- Place de cotation : Nyse Euronext Paris
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (30 avril 2013) : 168,41 millions d'euros

### Cours de l'action Groupe Crit (source Six Telekurs)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 30 avril 2013	10,77 euros	17,80 euros

### Répartition du capital

(au 30 avril 2013)



### Composition de l'actionnariat (au 30 avril 2013)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 897 629	70,20	80,92
• Yvonne GUEDJ	104 849	0,93	1,06
• Nathalie JAQUI	176 110	1,57	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,42
• Membres de la famille (3 pers.)	111 799	0,99	1,15
• Public	2 660 445	23,65	13,64
• Autodétention	160 708	1,43	/
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>



# Rapport financier

## Patrimoine - Situation financière - Résultats

### **Sommaire**

- Comptes consolidés du Groupe Crit 2011 et 2012
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe Crit 2011 et 2012
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7.1 &amp; 7.5.1</b>	<b>1 490 062</b>	<b>1 512 437</b>
• Achats consommés		(22 469)	(20 610)
• Charges de personnel et assimilées		(1 298 538)	(1 330 321)
• Autres achats et charges externes		(109 767)	(100 219)
• Dotations nettes aux amortissements		(7 216)	(7 376)
• Dotations nettes aux provisions		(3 427)	(3 209)
• Autres produits d'exploitation		2 398	2 170
• Autres charges d'exploitation		(3 921)	(3 419)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7.2</b>	<b>47 123</b>	<b>49 452</b>
• Autres charges opérationnelles	6.1	(6 464)	(1 224)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7.3</b>	<b>40 658</b>	<b>48 228</b>
• Charges financières		(3 574)	(2 140)
• Produits financiers		829	3 799
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.2</b>	<b>(2 745)</b>	<b>1 659</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>37 914</b>	<b>49 887</b>
• Charge d'impôt sur le résultat	6.3	(24 500)	(28 247)
<b>Résultat après impôt</b>		<b>13 414</b>	<b>21 640</b>
• Quote-part dans les résultats des entreprises associées		186	285
<b>Résultat net</b>		<b>13 600</b>	<b>21 926</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère		9 905	19 930
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3 695	1 996
		<b>13 600</b>	<b>21 926</b>
<b>Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)</b>			
• De base et dilué	10.1	0,89	1,79

## B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	2012	2011
<b>Résultat net</b>	<b>13 600</b>	<b>21 926</b>
<b>Autres éléments recyclables en résultat</b>		
• Ecart de conversion	(179)	392
<b>Autres éléments non recyclables en résultat</b>		
• Ecart actuariel sur engagements de retraites	(2 718)	(80)
• Impôt différé sur écarts actuariels	914	20
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(1 983)</b>	<b>332</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>11 617</b>	<b>22 258</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère	8 228	19 263
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3 388	2 995
	<b>11 617</b>	<b>22 258</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2012	31-12-2011
<i>Goodwill</i>		131 705	128 114
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		24 420	19 349
• Total des immobilisations incorporelles	4.1	156 125	147 463
• Immobilisations corporelles	4.2	23 509	19 555
• Actifs financiers	4.4.1 & 4.4.2	4 235	4 173
• Participations dans les entreprises associées	4.3	923	1 006
• Impôts différés	6.3.2	5 708	4 534
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7.5.2</b>	<b>190 499</b>	<b>176 731</b>
• Stocks		2 312	1 754
• Créances clients	4.4.1 & 4.4.3	291 244	320 773
• Autres créances	4.4.1 & 4.4.4	21 390	21 434
• Actifs d'impôts exigibles	4.4.1	5 086	54
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4.1, 4.4.5 & 4.7.2.2	70 969	75 828
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>391 002</b>	<b>419 844</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>581 502</b>	<b>596 575</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31-12-2012	31-12-2011
<i>Capital</i>	4.5	4 050	4 050
<i>Primes &amp; réserves</i>		192 135	186 372
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>196 185</b>	<b>190 422</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		13 837	13 171
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>210 023</b>	<b>203 593</b>
• Engagements de retraites	4.6.1.1	11 037	7 974
• Emprunts partie non courante	4.7.1, 4.7.2.1 & 4.7.2.2	31 913	26 237
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>42 950</b>	<b>34 212</b>
• Emprunts partie courante	4.7.1, 4.7.2.1 & 4.7.2.2	27 071	26 252
• Découverts bancaires et assimilés	4.7.1, 4.7.2.2	21 510	23 473
• Provisions pour autres passifs	4.6.2	4 420	5 108
• Dettes fournisseurs	4.7.1	26 071	25 888
• Dettes fiscales et sociales	4.7.1 & 4.7.3.1	235 541	259 776
• Dettes d'impôts exigibles	4.7.1	1 560	5 320
• Autres dettes	4.7.1 & 4.7.3.2	12 355	12 954
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>328 529</b>	<b>358 770</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>581 502</b>	<b>596 575</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Exercice 2011</b>							
Capitaux propres au 01/01/11	4 050	(1 576)	184 396	101	186 970	3 500	190 470
• Résultat net de l'exercice			19 930		19 930	1 996	21 926
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(667)	(667)	999	332
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 930</b>	<b>(667)</b>	<b>19 263</b>	<b>2 995</b>	<b>22 258</b>
• Dividendes distribués			(2 780)		(2 780)	(1 621)	(4 401)
• Entrée de périmètre PeopleLink			(12 825)		(12 825)	8 304	(4 520)
• Opérations sur titres auto-détenus		(250)			(250)		(250)
• Autres mouvements			42		42	(6)	36
Transactions avec les actionnaires	0	(250)	(15 562)	0	(15 812)	6 677	(9 135)
Capitaux propres au 31/12/11	4 050	(1 826)	188 763	(566)	190 422	13 171	203 593
<b>Exercice 2012</b>							
Capitaux propres au 01/01/12	4 050	(1 826)	188 763	(566)	190 422	13 171	203 593
• Résultat net de l'exercice			9 905		9 905	3 695	13 600
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(1 676)	(1 676)	(307)	(1 983)
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 905</b>	<b>(1 676)</b>	<b>8 228</b>	<b>3 388</b>	<b>11 617</b>
• Dividendes distribués			(2 441)		(2 441)	(2 728)	(5 169)
• Opérations sur titres auto-détenus		(24)			(24)		(24)
• Autres mouvements					(0)	6	6
Transactions avec les actionnaires	0	(24)	(2 441)	0	(2 465)	(2 722)	(5 187)
Capitaux propres au 31/12/12	4 050	(1 850)	196 227	(2 242)	196 185	13 838	210 023

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>13 600</b>	<b>21 926</b>
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>			
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(186)	(285)
• Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8.1	13 502	7 703
• Variation des provisions		(300)	901
• Elimination des résultats de cession d'actifs		448	(82)
• Coût de l'endettement financier		2 130	2 042
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.3.1	24 500	28 247
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>		<b>53 695</b>	<b>60 451</b>
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	8.2	4 909	(5 541)
• Impôts versés (C)		(34 391)	(29 467)
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité (D = A+B+C)</b>		<b>24 213</b>	<b>25 443</b>
• Augmentation de capital		0	30
• Dividendes versés		(5 169)	(4 886)
• Achat-revente d'actions propres		(24)	(250)
• Remboursement d'emprunts	8.3	(9 802)	(5 656)
• Emission d'emprunts (hors contrats location-financement)	8.3	10 013	1 549
• Emission d'emprunts (contrats location-financement)		483	0
• Intérêts financiers versés		(2 105)	(2 056)
<b>Flux liés aux opérations financières</b>		<b>(6 604)</b>	<b>(11 269)</b>
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.1	(759)	(589)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location-financement)	4.2	(11 133)	(5 429)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location-financement)		(483)	0
• Acquisition sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		(8 799)	(32 744)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		657	458
• Autres flux liés aux opérations d'investissements		163	220
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>		<b>(20 353)</b>	<b>(38 084)</b>
• Incidence de la variation des taux de change		(152)	(1 351)
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(2 895)</b>	<b>(25 260)</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture</b>		<b>52 355</b>	<b>77 615</b>
• Variation de trésorerie		(2 895)	(25 260)
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>49 460</b>	<b>52 355</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés



## F. Notes aux états financiers consolidés

### Sommaire

#### 1 – Faits marquants de l'exercice

- 1.1. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice
- 1.2. Résultat opérationnel courant

#### 2 – Règles et méthodes comptables

- 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés
  - 2.1.1. Base d'évaluation utilisée
  - 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations
- 2.2. Méthodes de consolidation
- 2.3. Regroupements d'entreprises
- 2.4. Information sectorielle
- 2.5. Méthode de conversion des éléments en devises
  - 2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères
  - 2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères
- 2.6. Immobilisations incorporelles
  - 2.6.1. Goodwills
  - 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles
- 2.7. Immobilisations corporelles
  - 2.7.1. Principes comptables
  - 2.7.2. Contrats de locations
- 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.9. Stocks
- 2.10. Actifs financiers
  - 2.10.1. Actifs financiers non courants
  - 2.10.2. Créances clients
  - 2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles
  - 2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 2.11. Titres d'autocontrôle
- 2.12. Dividendes et capitaux
- 2.13. Provisions pour risques et charges
  - 2.13.1. Avantages du personnel
    - 2.13.1.1. Engagements sociaux
    - 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions
  - 2.13.2. Provisions pour autres passifs
- 2.14. Passifs financiers
  - 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires
  - 2.14.2. Passifs financiers courants
- 2.15. Impôts différés
- 2.16. Autres impôts et taxes
- 2.17. Reconnaissance des produits
- 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé

#### 3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

#### 4 – Notes sur le bilan consolidé

- 4.1. Immobilisations incorporelles
- 4.2. Immobilisations corporelles
- 4.3. Participations dans les entreprises associées
- 4.4. Actifs financiers
  - 4.4.1. Catégories d'actifs financiers
  - 4.4.2. Actifs financiers non courants
  - 4.4.3. Créances clients
  - 4.4.4. Autres créances
  - 4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.5. Capital et autocontrôle

**Sommaire (suite)**

- 4.6. Provisions pour risques et charges
  - 4.6.1. Avantages liés au personnel
    - 4.6.1.1. Régimes à prestations définies
    - 4.6.1.2. Régimes à cotisations définies
    - 4.6.1.3. Autres avantages du personnel
  - 4.6.2. Provisions pour autres passifs
- 4.7. Passifs financiers
  - 4.7.1. Catégories de passifs financiers
  - 4.7.2. Emprunts et découverts bancaires
    - 4.7.2.1. Endettement financier brut
    - 4.7.2.2. Endettement financier net
  - 4.7.3. Passifs financiers courants
    - 4.7.3.1. Dettes fiscales et sociales
    - 4.7.3.2. Autres dettes

**5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- 5.1. Risque de change
- 5.2. Risque de taux
- 5.3. Risque de concentration et de crédit
- 5.4. Risque de liquidité
- 5.5. Risque de contrepartie financière

**6 - Notes sur le compte de résultat consolidé**

- 6.1. Autres produits et autres charges opérationnels
- 6.2. Coût de l'endettement financier net
- 6.3. Charge d'impôt sur le résultat
  - 6.3.1. Charge d'impôt nette
  - 6.3.2. Impôts différés par nature

**7 - Information sectorielle**

- 7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels
- 7.2. Résultat opérationnel courant par secteurs opérationnels
- 7.3. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels
- 7.4. Autres informations par secteurs opérationnels
- 7.5. Autres informations
  - 7.5.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques
  - 7.5.2. Actifs non courants par zones géographiques

**8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés**

- 8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
- 8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
- 8.3. Remboursement d'emprunts

**9 - Engagements hors bilan**

- 9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7
  - 9.1.1. Engagements donnés
  - 9.1.2. Engagements reçus
- 9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société
  - 9.2.1. Engagements donnés
  - 9.2.2. Engagements reçus

**10 - Autres informations**

- 10.1. Résultat par action
- 10.2. Dividende par action
- 10.3. Informations sur les parties liées
  - 10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux
  - 10.3.2. Autres parties liées
- 10.4. Événements post-clôture
- 10.5. Effectifs à la clôture
- 10.6. Périmètre de consolidation

## Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé 152 bis, avenue Gabriel Péri, à St Ouen.

Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

### 1 – Faits marquants de l'exercice

#### 1.1. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice

Le Groupe CRIT a confirmé en 2012 sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis, premier marché mondial du Travail Temporaire, en rachetant à travers sa filiale PeopleLink les actifs des sociétés suivantes :

Entreprise acquise	Etat USA	Activité	Méthode d'acquisition	Date d'acquisition
• Twin Sisters Enterprises LLC	Virginie	Prestations de travail temporaire pour le secteur de l'industrie légère	Rachat d'actifs	09/07/2012
• Elite Personnel Inc.	New Jersey	Prestations de travail temporaire pour les secteurs pharmacie et cosmétique	Rachat d'actifs	10/09/2012
• Trade Management Inc.	Texas	Prestations de travail temporaire pour le secteur de la construction et de la maintenance industrielle lourde	Rachat d'actifs	04/11/2012
• Vision Tech Consulting Inc.	Iowa	Prestations de recrutement permanent et de délégation de métiers IT très qualifiés	Rachat d'actifs	10/12/2012

Le rachat a porté sur l'ensemble des actifs des entreprises concernées à l'exception notamment des comptes clients et de trésorerie et équivalents de trésorerie tandis que les dettes antérieures à l'acquisition n'ont pas été reprises.

Chacun des ensembles acquis constituant une activité au sens la norme IFRS 3, les acquisitions effectuées constituent des regroupements d'entreprises qui ont été comptabilisés selon ladite norme.

Ils permettent au Groupe d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du Travail Temporaire aux Etats-Unis et de se positionner dans de nouveaux états.

Le tableau suivant présente la valeur des actifs acquis à la date d'acquisition :

En milliers d'euros	
• Immobilisations incorporelles	15 210
. Goodwill	7 795
. Marques	1 454
. Relations clients	4 870
. Clauses de non-concurrence	1 091
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	15 210
Juste valeur de la participation	0
Prix d'acquisition du regroupement	15 210

Le prix d'acquisition soit 15,2 M€ a été payé pour sa partie principale au comptant soit 8,8 M€. Le paiement du solde est étalé sur deux ans par trimestrialité et peut varier en fonction des chiffres d'affaires et des marges des activités reprises. La valeur actualisée de ce complément à la date d'acquisition est de 6,4 M€.

Le chiffre d'affaires des activités acquises depuis la date d'acquisition est de 4,6 M€.

Les frais d'acquisition liés à ces acquisitions soit 0,2 M€ sont présentés en autres charges opérationnelles non récurrentes selon la note 2.18.

Le goodwill dégagé par cette opération représente pour le Groupe l'opportunité d'étendre son offre de services à de nouveaux secteurs d'activité aux Etats-Unis.

Les marques des sociétés acquises sont considérées comme ayant une durée de vie limitée et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans.

Les relations clients contractuelles et non contractuelles sont une valeur clé du marché du travail temporaire et sont amortissables sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans. Les clauses de non-concurrence concernent des employés clés des entités concernées et sont amorties sur la durée qu'elles couvrent soit 3 et 5 ans.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (marques, relations clients et clauses de non-concurrence) sont fiscalement amortissables sur une durée de 15 ans.

### **1.2. Résultat opérationnel courant**

Le Groupe souhaite suivre sa performance opérationnelle récurrente et présente à cet effet à compter du 31 décembre 2012 un résultat opérationnel courant avant prise en compte des éléments non récurrents « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles » tels que défini dans la note 2.18.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». L'information financière comparable du compte de résultat consolidé a ainsi été retraitée.

## **2 - Règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### **2.1. Base de préparation des états financiers consolidés**

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 2 avril 2013. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers conformément aux principes préconisés par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes 2.10 et 2.14.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

### 2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Ainsi qu'il est précisé en note 3, l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement.

Ces hypothèses, estimations et appréciations dont il est possible que les résultats futurs diffèrent, sont revues par la direction à chaque clôture au regard des réalisations passées et des anticipations.

Dans le contexte récent de crise de la dette souveraine en Europe, le Groupe a ainsi précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent pour les quatre domaines suivants qui ont fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le Groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 4.1.
- L'estimation des avantages liés au personnel (note 4.6.1)
- L'estimation des provisions pour litiges (note 4.6.2)
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

### 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

#### *Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012*

L'amendement à la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers » présente les informations complémentaires à fournir relatives aux actifs financiers transférés, décomptabilisés ou non sans modifier les modalités de décomptabilisation de ces actifs. Cet amendement qui rendrait nécessaire la fourniture d'informations supplémentaires dans les comptes n'a pas d'impact sur ces derniers au 31 décembre 2012 en l'absence de telles opérations en 2012.

#### *Normes, amendements et interprétations ayant été appliqués par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012*

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » approuvée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Groupe CRIT a décidé d'appliquer par anticipation cet amendement de la norme IAS 19 qui améliore l'information sur la situation financière du Groupe notamment la présentation de l'engagement au bilan.

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel »

- prévoit l'enregistrement immédiat et total des écarts actuariels en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- constate immédiatement en résultat les modifications et réductions de régimes traitées en coûts des services passés,
- complète la liste des informations à fournir pour les régimes à prestations définies en y intégrant des informations relatives à leurs caractéristiques et à leurs risques associés.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». L'information financière comparable a ainsi été retraitée.

Les retraitements suivants ont été appliqués aux informations financières des périodes comparatives :

En milliers d'euros sauf résultat par action	01.01.2011	31.12.2011
• Augmentation nette de l'obligation de retraite due aux coûts des services passés	(1 787)	(1 662)
• Augmentation nette des impôts différés actifs	615	572
<b>Diminution nette des capitaux propres</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(1 090)</b>
- <i>attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	<i>(1 167)</i>	<i>(1 086)</i>
- <i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(5)</i>	<i>(5)</i>
• Travail temporaire		248
• Assistance aéroportuaire		(45)
• Autres services		12
<b>Impact résultat opérationnel par secteurs</b>		<b>215</b>
• Produit/charge reconnu en gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres		80
• Amortissement du coût des services passés		125
• Impôts différés		(63)
<b>Variation du résultat net</b>		<b>141</b>
- <i>attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<i>134</i>
- <i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>7</i>
Amortissement du coût des services passés		125
Impôts différés		(43)
<b>Variation du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>82</b>
- <i>attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<i>82</i>
- <i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>0</i>
<b>Impact sur le résultat par action de base et dilué (en euros)</b>		<b>0,01</b>

L'impact sur la provision comptabilisée au bilan est le suivant :

En milliers d'euros	31.12.2011
• Provision au bilan (comptes publiés)	6 312
• Augmentation nette de l'obligation de retraite due aux coûts des services passés	1 662
<b>Provision au bilan (retraité IAS 19R)</b>	<b>7 974</b>

L'adoption anticipée de l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » permet consécutivement de clarifier la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Les éléments recyclables ultérieurement en résultat, notamment les écarts de conversion doivent être distingués de ceux qui ne le sont pas, notamment les écarts actuariels liés aux engagements de retraites. Lorsque ces éléments sont présentés avant impôt, les effets d'impôt devront également être présentés séparément.

***Normes, amendements et interprétations susceptibles d'être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012***

Amendement d'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : Selon cet amendement d'IFRS 7, des informations supplémentaires seront exigées pour évaluer l'incidence actuelle ou potentielle des accords de compensation des instruments financiers sur la situation financière.

Amendement d'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : Cet amendement d'IAS 32 clarifie les règles de compensation entre les actifs et passifs financiers.

Les deux amendements précédents qui ont été adoptés par l'Union Européenne en décembre 2012 sont d'application rétrospective obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2013 pour le premier et 2014 pour le second. Ils pourraient rendre nécessaire la production d'informations supplémentaires dans ces situations.

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : Cette nouvelle norme remplace IAS 27 dont la version révisée est dorénavant réservée aux états financiers individuels et SIC 12 « Consolidation des entités ad hoc ». Elle définit le contrôle d'un investisseur comme le pouvoir de diriger les activités d'une autre entité afin d'agir sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit.

IFRS 11 « Partenariats » : Cette nouvelle norme définit deux catégories de partenariats, les joint-ventures et les joint-operations et supprime la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des joint-ventures.

IFRS 12 « Information à fournir sur les participations dans d'autres entités » : IFRS 12 intègre dans une seule norme les informations obligatoires à fournir par une entité qui détient des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

IAS 28 Révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » : La principale nouveauté d'IAS 28 révisée est l'application de la méthode de la mise en équivalence non seulement aux entreprises associées mais également aux joint-ventures qualifiées comme telles selon IFRS 11.

Les quatre normes précédentes qui revoient en profondeur la détermination du périmètre et les méthodes de consolidation ont été adoptées par l'Union Européenne en décembre 2012 et sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe n'a pas retenu la possibilité d'anticiper ces normes dès 2012 et estime qu'elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés hormis la fourniture d'informations supplémentaires prescrites par la norme IFRS 12.

***Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union européenne mais applicable par anticipation***

Amélioration des IFRS publiées en mai 2012

IFRS 1 amendée « Hyperinflation grave et suppression »

Ces textes bien que non adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 sont applicables par anticipation puisqu'il s'agit d'amendements de normes déjà adoptées par cette dernière n'entraînant pas de contradictions avec les textes déjà approuvés. Le Groupe n'a pas anticipé leur application mais ne prévoit pas d'impact significatif sur ces comptes.

***Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union européenne et non applicable par anticipation***

***Normes et amendement applicables en 2013 sous réserve leur adoption par l'Union Européenne***

Amendement IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents »

Le Groupe estime que cet amendement ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes.

IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » qui fournit une définition unique de la juste valeur, fixe le cadre d'évaluation de la juste valeur et définit les informations à communiquer pour toute évaluation à la juste valeur, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

***Normes et amendement applicables en 2015 sous réserve leur adoption par l'Union Européenne***

IFRS 9 « Instruments financiers » aura des impacts sur la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Cette norme devra être appliquée de manière rétrospective pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les éléments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Le Groupe est en cours d'étude des impacts de cette nouvelle norme sur ses comptes.

### Autres travaux de l'IASB et de l'IFRIC

Le Groupe suit les réflexions de l'IASB et de l'IFRIC relatives au traitement des options de vente consenties à des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle. Le projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012 précise que toutes les variations du passif financier au titre de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle doivent être comptabilisées en résultat net selon IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 9 Instruments financiers.

### 2.2.Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales").

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Ainsi au 31 décembre 2012, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle est perdu par le Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, qui s'accompagne d'une prise de participation généralement comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 10.6. ci-après.

### 2.3.Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 tiennent compte de la révision des normes IFRS 3 Regroupement d'entreprise et IAS 27 Etats financiers consolidés et individuels.

La révision de la norme IFRS 3 a introduit les principales modifications suivantes pour les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- l'option disponible au cas par cas pour chaque acquisition, d'évaluer les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise soit à leur juste valeur,
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte en résultat.



La révision de la norme IAS 27 a apporté quant à elle les principaux changements suivants :

- les acquisitions complémentaires de titres après prise de contrôle exclusif et parallèlement les cessions de titres sans perte du contrôle exclusif influent uniquement sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill,
- les cessions de titres avec perte du contrôle exclusif donnent lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

#### **2.4. Information sectorielle**

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en tant qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, Négoce...).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation qui se sont notablement développées pour la part hors-groupe sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général. Assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires, il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnels (chiffre d'affaires et résultat opérationnel).

Les secteurs à présenter sont ainsi fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

#### **2.5. Méthode de conversion des éléments en devises**

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère, Groupe CRIT et la devise de présentation du Groupe.

##### **2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les transactions réalisées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont initialement enregistrées au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture, les actifs et passifs monétaires correspondants sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces opérations en devises et de la réévaluation au taux de clôture des créances et dettes en monnaies étrangères sont enregistrés en résultat financier.

##### **2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

## 2.6. Immobilisations incorporelles

### 2.6.1. Goodwills

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 4.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

### 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des droits au bail et logiciels enregistrés à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur recouvrable de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est définie comme la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'utilité.

Les droits au bail font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

Les logiciels sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de un à cinq ans.

## 2.7. Immobilisations corporelles

### 2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

### 2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

## 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT du Groupe étaient déterminées jusqu'en 2011 uniquement sur la base des secteurs opérationnels Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services. Face à l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et recrutement suite au rachat de PeopleLink en 2011, le Groupe a identifié au sein de cette activité trois UGT distinctes par zones :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement Etats-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne, les deux autres UGT Assistance aéroportuaire et UGT Autres services restant sans changement.

Le goodwill du secteur opérationnel Travail temporaire et recrutement a ainsi été affecté par zones à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et fait l'objet d'un test d'impairment annuel sur ces bases comme celui de l'UGT Assistance aéroportuaire ainsi que décrit dans la note 4.1.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T.; une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

## 2.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

## 2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : Prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

### **2.10.1. Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts, cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

### **2.10.2. Créances clients**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat de titrisation sont présentées dans le poste clients en contrepartie des dettes financières. Le programme de titrisation de créances commerciales, mis en place en 2002, et renouvelé en 2007, n'a pas été renouvelé en 2012.

Les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contrepartie des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe cède en effet ses créances aux organismes d'affacturage en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Ces encaissements à reverser aux organismes d'affacturage peuvent excéder ponctuellement le financement obtenu de ces derniers. Cette position débitrice constitue alors un équivalent de trésorerie.

### **2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles**

Les autres créances et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix publiés sur un marché actif (Niveau 1 de la norme IFRS 7-27 A)
- Les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27 A)
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage.

### **2.11. Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

### **2.12. Dividendes et capitaux**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

## **2.13. Provisions pour risques et charges**

### **2.13.1. Avantages du personnel**

#### **2.13.1.1. Engagements sociaux**

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

##### **Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dûs déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

##### **Régimes à prestations définies**

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Le salarié perçoit ainsi au moment de sa retraite une indemnité calculée à partir de son ancienneté et de son salaire de fin de carrière ainsi que du barème de droits prévus par les conventions collectives et les accords d'entreprise.

Ces régimes ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Le taux d'actualisation utilisé est fixé par référence au taux iBoox Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 11 ans.

Ainsi que développé dans la note 2.1.2, Groupe CRIT a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui améliore l'information sur la situation financière du Groupe notamment la présentation de l'engagement au bilan. Ce changement de méthode comptable appliqué de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » est détaillé dans ladite note.

#### **2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions**

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

### **2.13.2. Provisions pour autres passifs**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## **2.14. Passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- soit en « Autres passifs au coût amorti » pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes,
- soit en « Passifs évalués à la juste valeur par le résultat » pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 7-27.A).

**2.14.1. Emprunts et découverts bancaires**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le contrat de titrisation de créances professionnelles, initialement conclu en 2002, a été renouvelé le 19 janvier 2007 pour une durée de 6 ans. Ce financement, dont la maturité de remboursement définitif est supérieure à douze mois et qui était par conséquent classé en éléments non courants en 2011 a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

Comme indiqué en note 2.10.2, les créances clients cédées nettes des encaissements à reverser aux organismes d'affacturage sont également présentées dans le poste clients en contrepartie des découverts bancaires ou en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsque la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

**2.14.2. Passifs financiers courants**

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

**2.15. Impôts différés**

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

**2.16. Autres impôts et taxes**

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

### 2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

### 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

A côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe souhaite, conformément à la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité, « faciliter la compréhension de sa performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats » en présentant à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2012 un résultat opérationnel courant.

Ce dernier correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits opérationnels et des autres charges opérationnelles, « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Ils correspondent notamment aux éléments suivants :

- l'incidence des regroupements d'entreprises sur le résultat consolidé :
  - coûts directs d'acquisition
  - dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions
  - dépréciation des goodwill
  - résultats de cessions de participation qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que le cas échéant, effets des réévaluations des intérêts conservés
  - effets des réévaluations à la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts détenus en cas d'acquisition par étapes
- les autres charges et produits opérationnels non récurrents.

## 3. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6 et 2.8),
- la valorisation des engagements sociaux (note 2.13.1.1),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 2.13.2),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

## 4 – Notes sur le bilan consolidé

### 4.1. – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Goodwill	Brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>				
• Valeur brute comptable	101 732	3 914	7 083	112 730
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(3 175)	(5 263)	(8 925)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>101 245</b>	<b>739</b>	<b>1 820</b>	<b>103 804</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	101 245	739	1 820	103 804
• Variations de périmètre	24 095	7 889	7 416	39 400
• Acquisitions		235	354	589
• Cessions			(4)	(4)
• Différences de conversion	2 774	444	1 299	4 517
• Reclassements		9	(76)	(67)
• Dotations aux amortissements		(307)	(470)	(777)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>128 114</b>	<b>9 009</b>	<b>10 340</b>	<b>147 463</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>				
• Valeur brute comptable	128 601	12 965	16 091	157 657
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(3 956)	(5 751)	(10 194)
• <b>Valeur nette comptable</b>	<b>128 114</b>	<b>9 009</b>	<b>10 340</b>	<b>147 463</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	128 114	9 009	10 340	147 463
• Variations de périmètre	8 610	1 453	5 958	16 021
• Acquisitions		389	369	759
• Cessions		(6)	(121)	(127)
• Différences de conversion	(686)	(189)	(254)	(1 129)
• Reclassements	781	62	(803)	40
• Dotations aux amortissements	(5 114)	(474)	(1 313)	(6 901)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>131 705</b>	<b>10 244</b>	<b>14 176</b>	<b>156 125</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>				
• Valeur brute comptable	137 306	14 568	21 328	173 202
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(4 323)	(7 152)	(17 077)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>131 705</b>	<b>10 244</b>	<b>14 176</b>	<b>156 125</b>
<i>Dont :</i>				
- Marques Peoplelink		9 520		9 520
- Relations clients Peoplelink			10 735	10 735
- Clauses de non-concurrence PeopleLink			2 172	2 172
- Logiciels acquis ou développés en interne		724	10 244	10 969



## Comptes consolidés au 31 décembre 2012

La valeur des goodwill par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Travail temporaire et recrutement</b>	<b>128 170</b>	<b>125 361</b>
• France et autres	93 377	93 377
• Etats-Unis	34 793	26 869
• Espagne		5 115
<b>Assistance aéroportuaire</b>	<b>3 535</b>	<b>2 753</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 705</b>	<b>128 114</b>

Le Groupe a procédé aux tests annuels de perte de valeur des goodwill à partir des plans d'affaires à 5 ans dans une conjoncture de reprise économique progressive. Ainsi que décrit en note 2.8, il a retenu comme valeur recouvrable la valeur d'utilité calculée.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivants :

	Travail temporaire et recrutement France	Travail temporaire et recrutement Etats-Unis	Travail temporaire et recrutement Espagne	Assistance Aéroportuaire
• Taux d'actualisation	9,1 %	10,1 %	11,0 %	9,1 %
• Taux de croissance perpétuelle	2,5 %	2,5 %	2,0 %	2,0 %

### Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres

#### Hypothèses de calcul

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une année 2013 atone suivie d'une reprise de l'activité sur la période 2014-2015. Le taux de croissance perpétuelle retenu de 2,5 % tient compte d'une hypothèse de pénétration plus importante de l'Intérim au sein de la population active se fondant sur la montée du travail intérimaire au sein du secteur public et la flexibilisation du marché du travail français.

#### Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

#### Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 2 % au lieu de 2,5 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points soit 11,1 % ne déclencherait pas de dépréciation.

### Goodwill Travail temporaire et recrutement Espagne

#### Hypothèses de calcul

Le plan d'affaires établi en 2011 pour l'UGT Travail temporaire et recrutement Espagne ne s'est pas vérifié du fait du durcissement conjoncturel local, le chiffre d'affaires réalisé sur le territoire espagnol a ainsi baissé de 9,3 % en 2012. Compte tenu de l'incertitude économique prévalant à ce jour en Espagne, le management a revu à la baisse les hypothèses de croissance de son plan d'affaires et prévoit pour 2016 un retour au niveau d'activité de 2008.

#### Résultat du test

La valeur d'utilité de cette UGT s'établit à 9,3 M€ comparée à une valeur comptable de 14,4 M€, la perte de valeur constatée pendant l'exercice 2012 s'élève donc à 5,1 M€. Cette perte figure dans les autres charges opérationnelles ainsi que prévu dans la note 2.18.

### Goodwill Travail temporaire et recrutement Etats-Unis

#### Hypothèses de calcul

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire Etats-Unis prévoit une augmentation sensible de l'activité en 2013 du fait des acquisitions réalisées fin 2012 suivie d'une progression constante pour les années suivantes.

#### Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire Etats-Unis.

#### Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 2 % au lieu de 2,5 % ne déclencherait pas de dépréciation.

Le taux d'actualisation maximum avant le déclenchement d'une dépréciation est de 11,8 % contre 10,1 % retenu dans le test.

### Goodwill UGT Assistance aéroportuaire

#### Hypothèses de calcul

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire a été établi à périmètre constant de licences en France.

**Résultat du test**

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

**Sensibilité du test**

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation.

**4.2. Immobilisations corporelles**

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>					
• Coût	447	2 396	33 556	26 570	62 969
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 511)	(21 038)	(19 248)	(41 796)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>885</b>	<b>12 519</b>	<b>7 323</b>	<b>21 173</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>309</i>		<i>8 032</i>		<i>8 341</i>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	885	12 519	7 323	21 173
• Différences de conversion		3	20	18	41
• Variations de périmètre				146	146
• Acquisitions		39	2 364	3 026	5 429
• Cessions			(318)	(57)	(375)
• Reclassements		(73)	47	93	67
• Dotations aux amortissements		(355)	(3 839)	(2 732)	(6 926)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>447</b>	<b>499</b>	<b>10 793</b>	<b>7 816</b>	<b>19 555</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>					
• Coût	447	2 360	34 111	29 275	66 193
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 861)	(23 318)	(21 459)	(46 638)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>499</b>	<b>10 793</b>	<b>7 816</b>	<b>19 555</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			<i>5 679</i>		<i>5 679</i>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	499	10 793	7 816	19 555
• Différences de conversion		(6)	(12)	(7)	(25)
• Acquisitions		399	4 884	6 333	11 616
• Cessions			(882)	(96)	(978)
• Reclassements			254	(295)	(41)
• Dotations aux amortissements		(122)	(3 727)	(2 770)	(6 619)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>447</b>	<b>770</b>	<b>11 310</b>	<b>10 981</b>	<b>23 508</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>					
• Coût	447	2 737	37 752	33 792	74 728
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 967)	(26 442)	(22 810)	(51 219)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>770</b>	<b>11 310</b>	<b>10 982</b>	<b>23 509</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			<i>4 081</i>		<i>4 081</i>

Le poste « Autres » inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.

**4.3. Participations dans les entreprises associées**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Participations au début de la période	1 006	895
• Gains de la période	186	292
• Distributions	(250)	(180)
• Autres mouvements	(19)	
<b>Participations à la fin de la période</b>	<b>923</b>	<b>1 006</b>

**4.4. Actifs financiers****4.4.1. Catégories d'actifs financiers**

En milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011
	Non Courant	Courant	Total	Total
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>4 235</b>	<b>368 424</b>	<b>372 659</b>	<b>411 898</b>
• Prêts et créances et autres immobilisations financières	4 235		4 235	4 173
• Créances clients		291 244	291 244	320 773
• Autres créances		21 390	21 390	21 434
• Actifs d'impôt exigible		5 086	5 086	53
• Comptes courants bancaires		46 684	46 684	48 210
• Affacturage		4 019	4 019	17 254
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>0</b>	<b>20 266</b>	<b>20 266</b>	<b>10 364</b>
• OPCVM monétaires		266	266	10 364
• Compte à terme		20 000	20 000	0
<b>Total</b>	<b>4 235</b>	<b>388 690</b>	<b>392 925</b>	<b>422 262</b>

Le coût amorti des prêts et créances est proche de la juste valeur.

**4.4.2. Actifs financiers non courants**

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>			
• Valeur brute	3 763	98	3 861
• Dépréciations cumulées	(79)		(79)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>3 684</b>	<b>98</b>	<b>3 782</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 684	98	3 782
• Différences de conversion	46		46
• Variations de périmètre	402		402
• Acquisitions	549	17	566
• Cessions	(602)		(602)
• Reclassements	15	(62)	(47)
• Dépréciations de l'exercice	26		26
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>4 120</b>	<b>53</b>	<b>4 173</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>			
• Valeur brute	4 173	53	4 226
• Dépréciations cumulées	(53)		(53)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 120</b>	<b>53</b>	<b>4 173</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	4 120	53	4 173
• Différences de conversion	(32)		(32)
• Variations de périmètre		(17)	(17)
• Acquisitions	1 891		1 891
• Cessions	(1 789)	(12)	(1 801)
• Dépréciations de l'exercice	20		20
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>4 210</b>	<b>24</b>	<b>4 234</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>			
• Valeur brute	4 242	24	4 266
• Dépréciations cumulées	(31)		(31)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 211</b>	<b>24</b>	<b>4 235</b>

**4.4.3. Créances clients**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	301 616	330 325
• Dépréciations	(10 371)	(9 552)
<b>Total</b>	<b>291 244</b>	<b>320 773</b>
<sup>(1)</sup> dont :		
<i>Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures</i>	8 299	5 533
<i>Créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage</i>	64 661	84 151
<i>Créances cédées au véhicule de titrisation</i>		118 485

Comme indiqué en note 2.14.1, le contrat de titrisation a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles (note 5.3), les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

**4.4.4. Autres créances**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Créances sociales	760	868
• TVA	9 730	10 384
• Autres créances fiscales	1 275	1 323
• Charges constatées d'avance	3 386	3 996
• Autres tiers actif	7 084	5 734
<b>Valeur brute des autres débiteurs</b>	<b>22 234</b>	<b>22 305</b>
• Dépréciations	(844)	(871)
<b>Total des autres débiteurs net</b>	<b>21 390</b>	<b>21 434</b>

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

**4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Trésorerie</b>	<b>46 684</b>	<b>48 210</b>
<b>Équivalents de trésorerie</b>		
• OPCVM monétaires	266	10 364
• Compte à terme	20 000	
• Affacturage	4 019	17 254
<b>Total équivalents de trésorerie</b>	<b>24 285</b>	<b>27 618</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>70 969</b>	<b>75 828</b>

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

**4.5. Capital et autocontrôle**

	31.12.2012	31.12.2011
• Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
• Nominal (en euros)	0,36	0,36
• Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 104	11 106
• Titres d'autocontrôle (en milliers)	146	144

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

**Gestion du capital**

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le montant des apports mis à la disposition de l'Animateur qui s'élevait à 11 124 titres et 3 178 euros à la signature du contrat, a été augmenté de 50 000 euros par un avenant au contrat signé le 5 août 2011.

La société n'a pas de plan de stock options, ni d'attribution d'actions gratuites. Il n'existe d'autre part pas de pacte d'actionnaires.

**4.6. Provisions****4.6.1. Avantages liés au personnel****4.6.1.1. Régimes à prestations définies :**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2012 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2008-2010 TD/TV pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- taux de revalorisation des salaires et taux d'actualisation :

	2012	2011
<b>Taux de valorisation des salaires</b>		
• Travail temporaire et recrutement	2,0 %	2,0 %
• Assistance aéroportuaire France	3,0 %	3,0 %
• Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
• Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
• Autres services	2,5 %	2,0 %
<b>Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)</b>	<b>2,75 %</b>	<b>4,75 %</b>

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement. La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2012	2011
• Obligation au début de la période	7 974	6 392
• Coût des services rendus au cours de la période	657	611
• Charge d'intérêts	365	291
• Ecart actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	5	47
• Ecart actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	2 195	(398)
• Ecart actuariels liés à l'expérience	476	441
• Coût des services passés	(82)	737
• Profits sur liquidation	(107)	(117)
• Cotisations de l'employeur	(446)	(29)
<b>Obligation à la fin de la période</b>	<b>11 037</b>	<b>7 974</b>
<i>Dont France</i>	<i>10 587</i>	<i>7 599</i>
<i>Dont Afrique</i>	<i>450</i>	<i>375</i>

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 2,5 % l'engagement est de 11,4 M€ contre 10,7 M€ à 3 %
- l'augmentation du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 10,4 M€
- tandis que l'augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % ferait évoluer l'engagement à 12,5 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

En milliers d'euros	2012	2011
• N+1	679	594
• N+2 à N+5	1 506	1 829
• N+6 à N+10	4 716	3 960
<b>Total cotisations attendues de N+1 à N+10</b>	<b>6 901</b>	<b>6 383</b>

#### 4.6.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2012 à 115 720 K€.

#### 4.6.1.3. Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

#### 4.6.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2012
• Provisions pour litiges	3 059	614	(745)	(544)	(1)	2 383
• Autres provisions	2 049	1 398	(1 033)	(377)		2 038
<b>Total</b>	<b>5 108</b>	<b>2 012</b>	<b>(1 778)</b>	<b>(921)</b>	<b>(0)</b>	<b>4 420</b>

En milliers d'euros	31.12.2010	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2011
• Provisions pour litiges	3 784	984	(795)	(915)	1	3 059
• Autres provisions	1 887	1 186	(304)	(720)		2 049
<b>Total</b>	<b>5 670</b>	<b>2 171</b>	<b>(1 099)</b>	<b>(1 635)</b>	<b>1</b>	<b>5 108</b>

Les provisions pour litiges concernent principalement des risques prud'homaux. L'estimation du risque est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, sociaux et fiscaux.

## 4.7. Passifs financiers

### 4.7.1. Catégories de passifs financiers

En milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011
	Non courant	Courant	Total	Total
• Emprunts	31 913	27 071	58 984	52 489
• Découverts bancaires et assimilés		21 510	21 510	23 473
• Dettes fournisseurs		26 071	26 071	25 888
• Dettes fiscales et sociales		235 541	235 541	259 776
• Dettes d'impôt exigible		1 560	1 560	5 320
• Autres dettes		12 355	12 355	12 954
<b>Total</b>	<b>31 913</b>	<b>324 108</b>	<b>356 021</b>	<b>379 899</b>

Le coût amorti de ces éléments est proche de la juste valeur.

### 4.7.2. Emprunts et découverts bancaires

#### 4.7.2.1. Endettement financier brut

*Analyse des dettes financières par nature et par échéance*

En milliers d'euros	Titrisation	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux	Emprunts	Total
<b>Valeurs au 31.12.2011</b>					
• A moins d'un an		25 090	1 135	27	26 252
• De un à cinq ans	7 510	256	596	17 568	25 930
• A plus de cinq ans				307	307
<b>Total 2011</b>	<b>7 510</b>	<b>25 346</b>	<b>1 731</b>	<b>17 901</b>	<b>52 489</b>
<b>Valeurs au 31.12.2012</b>					
• A moins d'un an		26 378	686	32	27 096
• De un à cinq ans		226	388	31 240	31 855
• A plus de cinq ans				33	33
<b>Total 2012</b>	<b>0</b>	<b>26 604</b>	<b>1 074</b>	<b>31 305</b>	<b>58 984</b>

#### Contrat de titrisation

En juin 2002, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales, ce dernier a été renouvelé en janvier 2007 pour une période de 6 ans. Il n'a pas été renouvelé en 2012 et le financement a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le Groupe. En conséquence, le Groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Au 31 décembre 2011, ce montant s'élevait à 51,2 M€.

Cet engagement a été pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat. Conformément à l'interprétation SIC 12, l'entité ad-hoc du véhicule de titrisation était externe et ne devait pas être consolidée par le Groupe.

Au 31 décembre 2011, le financement utilisé par le Groupe était de 7,5 M€ pour un montant de créances cédées à hauteur de 118,4 M€, ces créances étant conservées au bilan.

#### Option de rachat de 25 % restants du capital de PeopleLink

Le Groupe CRIT a acquis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 75 % du capital de la société PeopleLink, acteur nord américain du travail temporaire et du recrutement basé à South Bend (Indiana) et dispose d'une option de rachat des 25 % restants du capital de cette filiale. Le prix d'exercice de l'option sera déterminé en fonction d'un multiple de l'EBITDA calculé selon le contrat d'acquisition.

Cette obligation contractuelle a donné lieu selon la norme IAS 32 à la comptabilisation d'une dette financière par la contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Le Groupe a pris pour hypothèse un exercice de cette option dans les cinq ans.

Cette sortie future de trésorerie actualisée au taux de financement moyen du Groupe aux Etats-Unis soit 3.75% est de 18.9 M\$ au 31 décembre 2012 (soit 14.3 M€ au cours de clôture) contre 18,5 M\$ au 31 décembre 2011 (soit 14,3 M€ au cours de clôture).

Les variations de ce passif financier au titre de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle ont été comptabilisées en résultat net selon IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 9 Instruments financiers. Ce traitement conforme au projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012 a conduit à la comptabilisation d'un montant de 391 K\$ soit 302 K€ en charges financières de l'exercice.

#### 4.7.2.2. Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe a évolué de la façon suivante durant l'exercice :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	Variation
• Emprunt partie non courante	31 913	26 237	5 675
• Emprunt partie courante	27 071	26 252	820
<i>Endettement financier brut</i>	<i>58 984</i>	<i>52 489</i>	<i>6 495</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 969	75 828	(4 858)
• Découverts	21 510	23 473	(1 963)
<i>Trésorerie nette</i>	<i>49 460</i>	<i>52 355</i>	<i>(2 895)</i>
<b>Endettement financier net</b>	<b>9 524</b>	<b>134</b>	<b>9 391</b>

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit en découverts bancaires au passif.

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Cash pooling - position active	13 367	11 580
• Cash pooling - position passive	(13 673)	(14 515)
<b>• Solde net des cash-pooling</b>	<b>(306)</b>	<b>(2 935)</b>

Les caractéristiques des principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	Échéance	Couverture
• Titrisation	0	7 510	2012	Non
• Ligne de crédit Lake City Bank	9 817	3 134	12/01/14	Non
• Affacturage			N/A	Non

Le taux moyen de rémunération des différentes sources de financement du Groupe est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR et le LIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 2 %.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.



**4.7.3. Passifs financiers courants****4.7.3.1. Dettes fiscales et sociales**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Organismes sociaux	77 504	83 659
• Personnel	66 251	75 270
• Taxe sur la valeur ajoutée	61 097	69 583
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	30 689	31 264
<b>Total</b>	<b>235 541</b>	<b>259 776</b>

**4.7.3.2. Autres dettes**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Dettes diverses	11 699	11 941
• Produits constatés d'avance	655	1 013
<b>Total</b>	<b>12 355</b>	<b>12 954</b>

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

**5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers****5.1. Risque de change**

Hors ses nouvelles missions aux Etats-Unis, et compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, le Groupe est peu exposé au risque de change.

L'acquisition de PeopleLink représentant en année pleine un chiffre d'affaires de près de 145 M\$ en 2012, soit 7,5 % du chiffre d'affaires total, expose de façon modérée le Groupe au risque de change, dans la mesure où les flux financiers avec la France seront principalement constitués par le remboursement d'un prêt actionnaire de 50,4 M\$ entre CRIT Corp et la société Groupe CRIT et le versement de dividendes.

**5.2. Risque de taux**

Une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 136 K€ sur la charge financière annuelle du Groupe.

**5.3. Risque de concentration et de crédit**

Il convient de noter que le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié. Le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépasse jamais 5 % des ventes du Groupe. Il n'y a pas de ce fait de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent près de 21 % du chiffre d'affaires du pôle Intérim France.

L'âge des créances clients échues mais non dépréciées est analysé de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2012	64 607	5 700	3 459	73 766	10 371	217 479	291 244
31.12.2011	60 401	4 680	4 257	69 338	9 552	251 435	320 773

#### 5.4. Risque de liquidité

Le Groupe au 31.12.2012 est faiblement endetté et comptait un endettement de 9,5 M€ soit un gearing de 4,5 %.

Il a accès à des sources de financement court terme conséquentes à ce jour principalement des lignes d'affacturage d'un montant notionnel de l'ordre de 100 M€ lesquelles sont très peu utilisés au 31.12.2012.

En outre la filiale américaine PeopleLink dispose auprès d'une banque locale américaine, Lake City Bank d'une capacité de tirage de 22,9 M\$ qui est soumis à des covenants financiers relatifs d'une part à la couverture du service de la dette par la capacité d'autofinancement de la filiale et d'autre part à des capitaux propres suffisants de l'emprunteuse. Cette ligne de crédit utilisée à hauteur de 12,9 M\$ au 31 décembre 2012 fait l'objet d'une garantie financière de Groupe CRIT et de CRIT Corp pour 6 M\$ chacune.

Le Groupe est ainsi bien couvert face au risque de liquidité.

#### 5.5. Risque de contrepartie financière

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 49,5 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements.

## 6 - Notes sur le compte de résultat consolidé

### 6.1. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2012	2011
Autres produits opérationnels	0	0
• Coûts d'acquisition directs	(157)	(897)
• Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions	(1 193)	(327)
• Dépréciation goodwill	(5 114)	
Autres charges opérationnelles	(6 464)	(1 224)

### 6.2. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2012	2011
• Gains de change	43	3 305
• Intérêts financiers	320	364
• Autres produits financiers	465	130
Produits financiers	829	3 799
• Frais financiers sur participation des salariés	(779)	(810)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(940)	(819)
• Pertes de change	(860)	(9)
• Autres charges financières	(994)	(502)
Charges financières	(3 574)	(2 140)
Coût de l'endettement financier net	(2 745)	1 659

Du fait de la mise en place d'un financement en dollars US de 50,4 M\$ entre les sociétés CRIT Corp et Groupe CRIT, le résultat de change enregistre l'impact non cash de l'évolution du dollar contre l'euro soit une perte de 0,8 M€ en 2012 contre un gain de 3,2 M€ en 2011.

**6.3. Charge d'impôt sur le résultat****6.3.1. Charge d'impôt nette**

En milliers d'euros	2012	2011
• Impôt courant	(24 823)	(28 610)
• Impôt différé	323	363
<b>Charge d'impôt nette</b>	<b>(24 500)</b>	<b>(28 247)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>37 914</b>	<b>49 887</b>
• Taux d'impôt en France	36,1 %	36,1 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>13 687</b>	<b>18 009</b>
• Incidences :		
. de la dépréciation du goodwill (non déductible)	1 846	
. des différences permanentes	250	236
. du différentiel de taux des pays étrangers	54	(64)
. des pertes fiscales non reconnues	199	3
. de l'utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(2 460)	(1 557)
. CVAE	10 920	11 932
. Autres	4	(313)
<b>Total des incidences</b>	<b>10 813</b>	<b>10 237</b>
<b>Charge d'impôt du groupe</b>	<b>24 500</b>	<b>28 247</b>
<b>Taux apparent</b>	<b>64,6 %</b>	<b>56,7 %</b>

**6.3.2. Impôts différés par nature**

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés actifs sur autres décalages temporaires	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>2 106</b>	<b>(1 616)</b>	<b>2 891</b>	<b>3 381</b>
• Ecart de conversion			50	50
• Impact sur le résultat	490	244	(368)	367
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20			20
• Variation de périmètre			716	716
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2011</b>	<b>2 616</b>	<b>(1 372)</b>	<b>3 289</b>	<b>4 534</b>
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>2 616</b>	<b>(1 372)</b>	<b>3 289</b>	<b>4 534</b>
• Ecart de conversion			(8)	(8)
• Impact sur le résultat	132	322	(131)	323
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	896			896
• Reclassement	1	1	(39)	(37)
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2012</b>	<b>3 645</b>	<b>(1 049)</b>	<b>3 111</b>	<b>5 708</b>

Les impôts différés actifs comprennent 1,7 M€ d'actifs d'impôt sur les pertes fiscales espagnoles qui devraient être utilisés à moyen terme par imputation sur les bénéfices futurs de ces entités comme le montre le plan d'affaires utilisé pour l'impairment test du goodwill Intérim Espagne (note 4.1).

## 7 - Information sectorielle

### 7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2012	2011
• Travail temporaire et recrutement	1 238 429	1 275 800
• Assistance aéroportuaire	197 279	185 347
• Autres services	72 144	69 062
• Eliminations inter-activités	(17 790)	(17 773)
<b>Total</b>	<b>1 490 062</b>	<b>1 512 437</b>

### 7.2. Résultat opérationnel courant par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2012	2011
• Travail temporaire et recrutement	40 919	42 452
• Assistance aéroportuaire	5 282	5 079
• Autres services	922	1 921
<b>Total</b>	<b>47 123</b>	<b>49 452</b>

### 7.3. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2012	2011
• Travail temporaire et recrutement	34 455	41 228
• Assistance aéroportuaire	5 282	5 079
• Autres services	922	1 921
<b>Total</b>	<b>40 658</b>	<b>48 228</b>

### 7.4. Autres informations par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
<b>Exercice 2011</b>					
• Dotations nettes aux amortissements	936	5 727	713	-	7 376
• Dotations nettes aux provisions	2 198	1 070	(59)	-	3 209
• Actifs	331 664	61 726	122 769	80 415	596 574
• Passifs	172 594	49 996	94 430	75 962	392 981
• Acquisitions d'immobilisations	3 066	4 460	877	(1 819)	6 584
<b>Exercice 2012</b>					
• Dotations nettes aux amortissements	1 030	5 746	440	-	7 216
• Dotations nettes aux provisions	2 037	742	648	-	3 427
• Actifs	317 049	57 585	125 104	81 764	581 502
• Passifs	231 972	54 889	2 564	82 054	371 479
• Acquisitions d'immobilisations	7 280	7 957	3 742	(4 714)	14 264

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

**7.5. Autres informations****7.5.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques**

En milliers d'euros	2012	2011
• France	1 255 935	1 359 768
• Etats-Unis	112 166	35 428
• Espagne	48 368	53 347
• Autres	73 593	63 894
<b>Total</b>	<b>1 490 062</b>	<b>1 512 437</b>

**7.5.2. Actifs non courants par zones géographiques**

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• France	120 403	116 123
• Etats-Unis	59 552	45 002
• Espagne	2 231	7 306
• Autres	8 313	8 300
<b>Total</b>	<b>190 499</b>	<b>176 731</b>

**8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 969	75 828
• Découverts bancaires	21 510	23 473
<b>Trésorerie nette</b>	<b>49 460</b>	<b>52 355</b>

La variation de trésorerie nette de l'exercice tient notamment compte de l'opération d'acquisition d'actifs aux Etats-Unis soit 8,8 M€, hors cet impact la trésorerie nette dégagée sur l'exercice serait de 5,9 M€ contre 7,5 M€ en 2011 (hors impact des acquisitions américaines également).

Les principaux points à souligner sont :

- La baisse limitée de la capacité d'autofinancement à 53,7 M€ contre 60,4 M€ en 2011,
- Une baisse du besoin en fonds de roulement de 4,9 M€ en période de baisse de chiffre d'affaires,
- Une augmentation des impôts versés liée à l'augmentation des acomptes d'IS
- Des investissements en fort accroissement de 12,3 M€ contre 6 M€ en 2011, accroissement relatif à l'Aéroportuaire et au siège.

**8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles**

En milliers d'euros	2012	2011
Dotations aux amortissements / dépréciation		
• sur immobilisations incorporelles	1 721	777
• sur immobilisations corporelles	6 666	6 926
• sur goodwill	5 114	
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>13 502</b>	<b>7 703</b>

**8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

En milliers d'euros	2012	2011
• Stocks	(558)	(481)
• Clients et comptes rattachés nets	29 144	(15 112)
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	811	83
• Charges constatées d'avance	612	(224)
• Autres tiers actifs nets	(1 344)	(938)
• Dettes fournisseurs	198	(1 577)
• Dettes fiscales et sociales	(24 098)	14 899
• Autres dettes	146	(2 190)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>4 909</b>	<b>(5 541)</b>

Les variations les plus notables en 2012 sont celles des créances clients et des dettes fiscales et sociales, en période de baisse de l'activité.

**8.3. Remboursement d'emprunts**

En milliers d'euros	2012	2011
• Titrisation	(7 510)	
• Prêt à moyen terme	(190)	(58)
• Crédits-bails	(1 140)	(1 918)
• Autres	(961)	(3 680)
<b>Total</b>	<b>(9 801)</b>	<b>(5 656)</b>

**9 - Engagements hors bilan****9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7****9.1.1. Engagements donnés**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2012	31.12.2011
<b>Garanties financières</b>				
• Caution donnée par Groupe CRIT au Crédit du Maroc pour CRIT Maroc	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 389	1 392
• Caution donnée par Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT España	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 000	1 000
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT Tunisie	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2013	44	46
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT RH	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2013	44	46
• Garantie financière de Groupe CRIT à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 548	4 637
• Garantie financière de CRIT Corp à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 548	4 637

**9.1.2. Engagements reçus**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2011	31.12.2010
<b>Engagements liés au financement non demandés spécifiquement par IFRS 7</b>				
• Contrat de titrisation <sup>(1)</sup>	Capacité maximum de tirage			75 000
• Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Capacité maximum de tirage	01.01.2013	80 000	80 000
• Contrat d'affacturage GE Factofrance	Capacité maximum de tirage	Illimité	17 995	27 458

<sup>(1)</sup> Comme indiqué en note 4.6.2.1 le contrat de titrisation n'a pas été renouvelé en 2012 et le financement a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

**9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société****9.2.1. Engagements donnés**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2012	31.12.2011
<b>Garantie financière</b>				
• Contre-garantie de Groupe CRIT à BNP Paribas pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2013	4 066	
<b>Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier</b>				
• Engagement d'achat de GEH à divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes		553	
<b>Cautions données</b>				
• Garantie de bonne fin de Groupe CRIT à Maser envers Renault	Cautions de la mère à sa filiale pour l'exécution du marché	31.05.2012		130
<b>Contrats de location simple</b>				
• Obligations en matière de location simple immobilière	Engagements de paiements futurs		10 568	11 423
		< 1 an	6 537	6 613
		de 2 à 5 ans	4 031	4 809
• Obligations en matière de location simple mobilière	Engagements de paiements futurs		3 818	3 963
		< 1 an	2 537	2 038
		de 2 à 5 ans	1 282	1 925

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 26 932 K€ contre 24 263 K€ en 2011.

## 9.2.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2012	31.12.2011
<b>Garantie financière</b>				
• Garantie financière de BNP Paribas à Arch Insurance Company pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2013	4 066	
<b>Garanties à première demande</b>				
• Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2013 à 2019	926	
• Garantie à première demande de Société Générale en faveur de GEH	Garantie d'appel d'offres	22.03.2013	457	
<b>Cautions reçues</b>				
• Cautions de la Société Générale en faveur de CRIT SAS <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2013	73 560	63 500
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2013	18 090	16 690
• Cautions solidaire de la Société Générale à Groupe Europe Handling <sup>(2)</sup>	Garantie de la demande de sursis de paiement de créance contestée (Article 348 du Code des Douanes)			864

<sup>(1)</sup> Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

<sup>(2)</sup> La mainlevée de cette caution solidaire a eu lieu le 23 février 2012.

## 10 - Autres informations

## 10.1. Résultat par action

	2012	2011
• Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	9 905	19 930
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 105	11 117
• Résultat de base et dilué par action (€ par action)	0,89	1,79

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

## 10.2. Dividende par action

	2012	2011
• Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	2 588	2 475
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 105	11 117
• Dividende par action (€ par action)	0,23	0,22

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012 est de 11 103 989.

Un dividende de 0,23 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, représentant une distribution totale de 2 587 500 €, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 21 juin 2013.



**10.3. Informations sur les parties liées**

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

**10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux**

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élèvent en 2012 à 542 milliers d'euros comme en 2011. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

**10.3.2. Autres parties liées**

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUI, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2012	2011
<b>Locations facturées au Groupe par des SCI</b>		
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	203	229
• SCI LA PIERRE DE CLICHY	143	128
• SCI HUGO MOREL	70	63
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	15	30
• SCI LA PIERRE LUTTERBACH	18	15
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	16
• SCI LA PIERRE DE SENS	15	14
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	14
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	14
• SCI LA PIERRE DE TOULON	16	19
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
• SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	10	9
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	9
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	8
	<b>571</b>	<b>544</b>
<b>Engagements en matière de location simple immobilière (paiements futurs de loyers)</b>	<b>1 118</b>	<b>1 963</b>
<i>&lt; 1 an</i>	677	990
<i>de 2 à 5 ans</i>	441	973
<b>Ventes facturées par le Groupe</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	531	675
	<b>531</b>	<b>675</b>
<b>Comptes clients et courants débiteurs</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	37	157
• SCCV 50 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS	121	110
• SCCV LES CHARMES	155	
	<b>312</b>	<b>267</b>

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont d'autre part les suivantes :

En milliers d'euros	Handling Partner Gabon	Ovid	SCCV Les Charmes	SCCV 50 Av. Porte de Villiers
• Actif immobilisé	784	30		
• Actif circulant	3 746	1 871	302	332
• Capitaux propres	2 506	(259)	(12)	1
• Dettes	2 025	2 160	314	331
<b>Total Bilan</b>	<b>4 530</b>	<b>1 901</b>	<b>302</b>	<b>332</b>
• Chiffre d'affaires	7 560	2 559		
• Résultat net	831	(283)	(13)	

Enfin le Groupe CRIT n'est détenant par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

#### 10.4. Evénements post clôture

Le Groupe a acquis le 1<sup>er</sup> février 2013 100 % du capital de la société Aria, concurrent local aéroportuaire sur l'aéroport de London City. Cette opération lui permet de devenir l'opérateur unique sur cette plateforme et de dégager des synergies de coûts. Le chiffre d'affaires de cette société est de 4 M€ en année pleine.

Ayant mis fin à son programme de titrisation le 11 décembre 2012, le Groupe a mis en place le 29 mars 2013 une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel. Cette ligne de financement d'une durée de 5 ans est remboursable in fine et à un taux de rémunération basé sur l'EURIBOR 3 mois.

Aucun autre événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2012 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés.

#### 10.5. Effectifs à la clôture

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe à la clôture est la suivante :

	31.12.2012	31.12.2011
• Travail temporaire (salariés permanents)	1 864	1 824
• Assistance aéroportuaire	2 650	2 481
• Autres	658	646
<b>Total</b>	<b>5 172</b>	<b>4 951</b>

*Dont effectifs des sociétés mises en équivalence : 203 en 2012 contre 190 en 2011*

**10.6. Périmètre de consolidation**

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2012	31.12.2011	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383	Société mère		Intégration globale
<b>Travail temporaire et recrutement</b>				
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT (Paris)	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• PRESTINTER (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,65	99,65	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
• CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT CORP (Etats-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• PEOPLELINK (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
• SUSTAINED QUALITY (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
• ARKEO (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
<b>Assistance aéroportuaire</b>				
• PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
• CARGO GROUP <sup>(1)</sup>	789 719 887	99,84	-	Intégration globale
• ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
• TERMINAL ONE ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
• RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
• EURO SURETE (Tremblay en France)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,68	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2012	31.12.2011	
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
• AWAC TECHNICS (Saint Ouen)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• OVID (Tremblay en France) <sup>(2)</sup>	534 234 661	33,33	-	Mise en équivalence
• CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo) <sup>(3)</sup>	NA	60,96	-	Intégration globale
• SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie) <sup>(4)</sup>	NA	47,92	-	Mise en équivalence
• AWAC TECHNICS MOROCCO (Maroc)	NA	99,60	99,60	Intégration globale
• CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• HANDLING PARTNER GABON (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE	NA	79,87	79,87	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
<b>Autres services</b>				
• OTESSA (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• ECM TEHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
• CRIT IMMOBILIER (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• RH EXTERNETT (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
• SCI DE LA RUE DE CAMBRAI	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
• SCCV LES CHARMES	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
• SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Société créée le 3 décembre 2012

<sup>(2)</sup> Société créée le 23 août 2011 ayant débuté son activité en 2012

<sup>(3)</sup> Société créée le 10 novembre 2011 ayant débuté son activité en 2012

<sup>(4)</sup> Société créée le 10 octobre 2012

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

## G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **ACE Audit**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2012)**

Aux Actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

152 bis, Avenue Gabriel Péri  
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe CRIT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 et 2.1.2 aux états financiers consolidés qui exposent les changements de méthodes comptables relatifs, respectivement, à la présentation du résultat opérationnel courant et à l'application par anticipation de l'amendement à la norme IAS 19 "avantages du personnel".

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Changements de méthodes comptables**

Comme exposé dans les notes 1.2 et 2.1.2 aux états financiers consolidés, conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2011, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective la nouvelle présentation du compte de résultat consolidé et l'application de la norme IAS 19 révisée. En conséquence, l'information comparative diffère des états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2011.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2011 et l'information donnée à ce titre dans les notes 6.1 et 2.1.2 aux états financiers consolidés.

### **Estimations comptables**

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.6.1 et 4.1 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**ACE Audit**

Alain Auvray

## Comptes sociaux au 31 décembre 2012

### A. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2012			2011
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	20 942	1 871	19 071	19 077
• Immobilisations corporelles	3-4	5 527	1 046	4 481	1 572
• Immobilisations financières	3-5	168 464	10 177	158 287	159 534
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>194 933</b>	<b>13 094</b>	<b>181 839</b>	<b>180 183</b>
• Clients et comptes rattachés	6	857		857	1 662
• Autres actifs	7	49 628	3 177	46 453	135 715
• Disponibilités	8	35 496		35 496	23 669
<b>Total actif circulant</b>		<b>85 981</b>	<b>3 177</b>	<b>82 806</b>	<b>161 046</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>280 914</b>	<b>16 271</b>	<b>264 645</b>	<b>341 229</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2012	2011
• Capital	9	4 050	4 050
• Réserves		177 653	167 092
• Report à nouveau		93	59
• Résultat de l'exercice		9 262	13 036
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>191 058</b>	<b>184 237</b>
• Provisions pour risques et charges	5	44	32
<b>Total provisions risques et charges</b>		<b>44</b>	<b>32</b>
• Emprunts et dettes financières	10	14 673	15 515
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 093	833
• Dettes fiscales et sociales	11	594	1 971
• Autres dettes	11	57 184	138 641
<b>Total dettes</b>		<b>73 544</b>	<b>156 960</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>264 646</b>	<b>341 229</b>

### B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2012	2011
• Chiffre d'affaires	13	5 269	6 129
• Reprises de provisions		240	13
• Autres produits		51	29
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>5 560</b>	<b>6 171</b>
• Autres charges externes		(2 568)	(2 952)
• Impôts et taxes		(437)	(229)
• Salaires et traitements	14	(966)	(1 022)
• Charges sociales		(364)	(386)
• Dotations aux amortissements		(80)	(89)
• Dotations aux provisions		(236)	
• Autres charges		(1)	(209)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(4 651)</b>	<b>(4 887)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>910</b>	<b>1 285</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>9 484</b>	<b>13 157</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>(158)</b>	<b>(569)</b>
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>10 236</b>	<b>13 873</b>
• Impôt sur les bénéfices		(974)	(837)
<b>Résultat net</b>		<b>9 262</b>	<b>13 036</b>

## C. Notes aux comptes sociaux de Groupe CRIT

### Sommaire

- 1 - Evénements de l'exercice
- 2 - Principes et méthodes comptables
  - 2.1. Application des conventions comptables
  - 2.2. Immobilisations corporelles
  - 2.3. Immobilisations incorporelles
  - 2.4. Participations et autres titres
  - 2.5. Créances
  - 2.6. Valeurs mobilières de placement
  - 2.7. Provisions pour risques et charges
  - 2.8. Ecart de conversion
  - 2.9. Intégration fiscale
- 3 - Etat de l'actif immobilisé
- 4 - Etat des amortissements et des provisions
- 5 - Etat des provisions
- 6 - Clients et comptes rattachés
- 7 - Autres actifs
- 8 - Disponibilités
- 9 - Capitaux propres
- 10 - Dettes financières
- 11 - Dettes fiscales et sociales et autres dettes
- 12 - Soldes et opérations groupe
- 13 - Chiffre d'affaires
- 14 - Effectif et rémunération des dirigeants
- 15 - Résultat financier
- 16 - Résultat exceptionnel
- 17 - Détail des charges à payer
- 18 - Détail des produits à recevoir
- 19 - Nature des charges constatées d'avance
- 20 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices
- 21 - Engagements hors bilan
- 22 - Fiscalité latente
- 23 - Tableau des filiales et des participations



## 1 - Evénements de l'exercice

La société Groupe Crit détient 100 % de sa filiale Crit Cartera pour un montant de 11 857 868 €.

Elle a comptabilisé une provision pour dépréciation pour un montant de 8 207 000 € au 31/12/12, en fonction d'une valorisation effectuée en prenant la quote-part des capitaux propres retraités.

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer une acquisition. Ce contrat de titrisation n'a pas été renouvelé en 2012 et le financement a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

## 2 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

### 2.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Le fonds commercial correspond au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

L : Linéaire

D : Dégressif

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

#### **2.4. Participations et autres titres**

A la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### *Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes :*

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation.

#### **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

#### **2.7. Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

#### **2.8. Ecart de conversion**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change (PCG, art 342-5). Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

#### **2.9. Intégration fiscale**

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

**3 – Etat de l'actif immobilisé**

BRUTS (en milliers d'euros)	2011	Augmentation	Diminution	2012
• Droits audiovisuels	777			777
• Licences et fonds commercial	20 146			20 146
• Droit au bail	18			18
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 942</b>			<b>20 942</b>
• Terrains	440			440
• Constructions	267	63		330
• Installations techniques	28			28
• Installations générales	857	15		872
• Matériel de bureau et mobilier	111			111
• Immobilisations en cours	883	2 862		3 746
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 586</b>	<b>2 940</b>		<b>5 527</b>
• Titres de participation	130 243			130 243
• Prêts	31 252	6 976	16	38 212
• Dépôts et cautionnements	9			9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>161 504</b>	<b>6 976</b>	<b>16</b>	<b>168 464</b>
<b>Total général</b>	<b>185 032</b>	<b>9 916</b>	<b>16</b>	<b>194 933</b>

Le fonds commercial pour un montant de 19 039 K€ correspond à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010. Un test de valeur est réalisé chaque année. Des prêts ont été accordé à Crit Corp pour un montant de 50,4 millions de dollars. Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23. Les immobilisations en cours correspondent à un projet immobilier sur St Ouen.

**4. Etat des amortissements et provisions**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	2011	Dotations	Reprises	2012
• Licences	1 087	6		1 093
• Autres immobilisations incorporelles	777			777
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles</b>	<b>1 865</b>	<b>6</b>		<b>1 871</b>
• Constructions	79	15		95
• Installations techniques	28			28
• Installations générales	806	16		822
• Matériel de bureau, info, mobilier	99	1		101
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations corporelles</b>	<b>1 014</b>	<b>32</b>		<b>1 046</b>
• Titres de participation	1 970	8 207		10 177
<b>Provisions sur immobilisations financières</b>	<b>1 970</b>	<b>8 207</b>		<b>10 177</b>
<b>Total général</b>	<b>4 849</b>	<b>8 245</b>		<b>13 094</b>

**5. Etat des provisions**

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2011	Dotations	Reprises	2012
• Provision pour litiges fournisseurs	32	12		44
• Provision pour autres litiges		224	224	0
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>32</b>	<b>236</b>	<b>224</b>	<b>44</b>
• Provision dépréciation comptes clients				
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	3 177			3 177
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>3 177</b>			<b>3 177</b>
<b>Total général</b>	<b>3 209</b>	<b>236</b>	<b>224</b>	<b>3 221</b>

## 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2012	2011
• Clients et comptes rattachés	857	1 662
<b>Total valeur brute</b>	<b>857</b>	<b>1 662</b>

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

## 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2012	2011
• Fournisseurs débiteurs	187	
• Impôt sur les bénéfices	4 186	
• TVA	156	122
• Comptes courants groupe et associés	45 039	27 536
• Charges constatées d'avance	43	111
• Autres	17	111 121
• Dépréciation	(3 177)	(3 177)
<b>Total</b>	<b>46 451</b>	<b>135 713</b>

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des honoraires de maintenance informatique. Dans les autres actifs figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation considéré comme un actif réalisable à court terme au 31/12/11. Les autres actifs sont des créances à moins d'un an.

## 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,29 % du capital social.

### *Inventaire des valeurs du portefeuille*

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
• FCP	10 302	10 306		
• Actions propres	1 826	1 659	1 849	2 211
• Disponibilités	11 707	11 707	33 647	33 647
• Provisions actions propres	(166)			
<b>Total</b>	<b>23 669</b>	<b>23 672</b>	<b>35 496</b>	<b>35 858</b>

## 9. Capitaux propres

### *Composition du capital social*

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	A la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36

## Comptes sociaux au 31 décembre 2012

### Capitaux propres

En milliers d'euros	2011	Autres variations	Affectation résultat	2012
• Capital	4 050			4 050
• Réserve légale	405			405
• Autres réserves	166 687	10 561		177 248
• Report à nouveau	59	34		93
• Résultat de l'exercice 2011	13 036	(13 036)		
• Dividendes payés		2 441	(2 441)	
• Résultat de l'exercice 2012			9 262	9 262
<b>Capitaux propres</b>	<b>184 237</b>		<b>6 821</b>	<b>191 058</b>

### 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2012	2011
• Emprunts auprès des établissements de crédit		
• Cautionnements reçus	1	1
• Découverts bancaires	13 676	14 518
• Comptes courants du groupe et associés	996	996
<b>Total des dettes financières</b>	<b>14 673</b>	<b>15 515</b>

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2012	2011
• Partie à court terme <sup>(1)</sup>	13 677	14 519
• Partie à long terme <sup>(2)</sup>	996	996
<b>Total des dettes financières</b>	<b>14 673</b>	<b>15 515</b>

<sup>(1)</sup> à moins d'un an ; <sup>(2)</sup> à de plus de cinq ans

### 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2012	2011
• Fournisseur et comptes rattachés	1 093	833
<b>Total des dettes Fournisseurs</b>	<b>1 093</b>	<b>833</b>

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2012	2011
• Personnel	38	48
• Organismes sociaux	99	107
• Impôt sur les bénéfices		1 536
• T.V.A.	151	222
• Autres charges fiscales	306	58
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>594</b>	<b>1 971</b>

En milliers d'euros	2012	2011
• Comptes courants	54 716	135 361
• Divers charges à payer		25
• Produits constatés d'avance		32
• Ecart de conversion passif	2 468	3 223
<b>Total des autres dettes</b>	<b>57 184</b>	<b>138 641</b>

Les écarts de conversion passif proviennent de prêts accordés à Crit Corp pour un montant de 50,4 millions de dollars. L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

## 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
• Clients	857	1 493
• Comptes courants	83 238	58 759
<b>PASSIF</b>		
• Fournisseurs	122	388
• Comptes courants	55 712	136 357
<b>PRODUITS</b>		
• Chiffre d'affaires	5 125	5 954
• Intérêts	2 014	1 644
• Dividendes	15 864	11 642
<b>CHARGES</b>		
• Autres charges externes	784	310
• Intérêts	170	423

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer une acquisition. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester Finance titrisation pour la durée du contrat. En janvier 2007, ce programme a été renouvelé pour une période de 6 ans.

Ce contrat de titrisation n'a pas été renouvelé en 2012 et le financement a été remboursé par anticipation le 11 décembre 2012.

## 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de management Fees et de frais de gestion auprès des filiales.

## 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2012 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2012 à la somme de 542 milliers d'Euros.

**15. Résultat financier**

En milliers d'euros	2012	2011
• Dépréciation immobilisations financières		
• Reprise dépréciation immobilisations financières		754
• Dépréciation comptes courants		
• Reprise dépréciation comptes courants		
• Dépréciation titres	( 8 207 )	( 167 )
• Reprise dépréciation titres	167	
• Intérêts sur emprunts		
• Intérêts sur découverts	( 584 )	( 731 )
• Intérêts sur comptes courants (net)	1 844	1 221
• Dividendes	15 864	11 642
• Produits sur placements	68	272
• Gains et pertes de change	( 5 )	
• Autres	337	166
<b>Net</b>	<b>9 484</b>	<b>13 157</b>

La société Groupe Crit détient 100 % de sa filiale Crit Cartera pour un montant de 11 857 868 €. Elle a comptabilisé une provision pour dépréciation pour un montant de 8 207 000 € au 31/12/12, en fonction d'une valorisation effectuée en prenant la quote-part des capitaux propres retraités.

**16. Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2012	2011
• Plus ou moins-values cessions d'immobilisations		(569)
• Penalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal		
• Autres <sup>(1)</sup>	( 158 )	
<b>Net</b>	<b>( 158 )</b>	<b>(569)</b>

<sup>(1)</sup> Cette charge correspond à une indemnité d'éviction versée à la filiale Crit Center suite à l'arrêt de son bail de location des locaux de Saint Ouen.

**17. Détail des charges à payer**

En milliers d'euros	2012	2011
• Fournisseurs factures non parvenues	97	75
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	50	65
• Etat impôts et taxes à payer	306	58
• Fournisseurs à payer		25
• Intérêts courus sur emprunts		
• Banque intérêts courus à payer	4	3
<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>226</b>

**18. Détail des produits à recevoir**

En milliers d'euros	2012	2011
• Clients factures à établir	0	0
• Fournisseurs avoirs à recevoir	187	0
• Intérêts courus	0	0
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>0</b>

## 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2012	2011
• Exploitation	43	111
Total	43	111

## 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
2012			
• Résultat courant	10 394	974	9 420
• Résultat exceptionnel	( 158 )	0	( 158 )
Résultat comptable	10 236	974	9 262

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
2011			
• Résultat courant	14 442	837	13 605
• Résultat exceptionnel	( 569 )	0	( 569 )
Résultat comptable	13 873	837	13 036

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 1 166 K€. L'économie d'impôt réalisée par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 255 K€.

## 21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2012	2011
• Provision indemnités de départ à la retraite	62	40
• Engagements donnés sur emprunts <sup>(1)</sup>	11 091	2 614
• Engagements donnés sur crédit bail	0	0
• Engagements reçus d'un établissement bancaire	0	0

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2012 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : de 2 % à 3 %
- le taux d'actualisation retenu est de 2,75 % en 2012 à rapprocher de 4,75 % en 2011. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA à fin décembre pour toutes les obligations long terme de maturité comparable à la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe soit 16 ans en excluant les valeurs financières

<sup>(1)</sup> dont cautions et garanties données par Groupe Crit pour Crit Maroc, Crit Tunisie, Crit RH, Peoplelink et Crit Espana

## 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à Crit Corp (soit 2 468 K€)



## 23. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
	148 229	24 815	68,30	101 229	101 229			845 040	8 761	5 851
CRIT SAS										
	80	2 952	99,84	4 812	4 812			172 983	1 922	2 767
GROUPE EUROPE HANDLING										
	154	712	99,94	2 430	608		130	33 313	607	
MASER										
	1 530	60 160	98,90	885	885			3 114	4 711	4 531
CRIT INTERIM										
	8	92	95,00	141	141			3 947	3	0
PRESTINTER										
	2	168	99,00	107	107			10	4	
SCI MARCHÉ A MEAUX										
	100	(1 412)	100,00	100	0	1 150		409	(138)	
RH EXTERNETT										
	53	(215)	95,00	85	85			5 800	(723)	0
CRIT CENTER										
	2	124	99,00	76	76			(6)		
SCI ALLEES MARINES										
	30	(10)	99,00	72	72			2 790	(42)	0
OTESSA										
	46	6 440	95,00	43	43			142 668	1 428	1 682
LES COMPAGNONS										
<i>2 - Filiales Etrangères</i>										
	5 847	5 687	100,00	11 858	3 650	5 848		1 208	2	0
CRIT CARTERA										
	7 806	1 677	100,00	7 000	7 000	38 199			1 536	
CRIT CORP										
	1 220	2 705	100,00	1 037	1 037			11 903	592	
SKY HANDLING PARTNER										
	135	1 496	98,67	137	137		1 392	12 800	476	214
CRIT MAROC										
	77	987	100,00	80	80	123		10 232	262	
PROPARTNER										

N/S : Non Significant

## 23. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>B. Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
E.C.M.	31	1 345	99,00	30	30			22 269	413	361
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	6				(1)	
SCI RIGAUULT PREMILHAT	15	127	90,00	12	12				(5)	
ATIAC	23	(144)	50,00	11	0				(1)	
C-SERVICES	9	209	90,00	9	9	1 500		1 070	100	49
R.H.F.	8	(2 021)	95,00	7	7			2 694	(579)	0
EUROSURETE	8	(23)	95,00	7	7	40		26	14	
CRIT IMMOBILIER	152	20	95,00	NS	NS				(17)	
AB INTERIM	23	1 976	95,00	NS	NS			26 386	323	410
<i>2 - Participations dans les sociétés françaises</i>										
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	1	50,00	NS	NS					
OVID	24	(283)	33,33	8	8			2 559	(283)	
<i>3 - Filiales étrangères</i>										
CRIT HR (Irlande)	30	(563)	95,00	29	0	533			(1)	
CRIT RH (Tunisie)	19	11	95,00	19	19		46	661	31	
CRIT TUNISIE	5	213	95,00	5	5		46	2 941	109	

N/S : Non Significant

## E. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **ACE Audit**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2012)**

Aux actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

152 bis, Avenue Gabriel Péri  
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 2.D « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**ACE Audit**

Alain Auvray

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **ACE Audit**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)**

Aux actionnaires,

#### **Groupe CRIT**

152 bis, Avenue Gabriel Péri  
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-31 du code de commerce.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Avec les sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, CRIT, MASER et ECM**

*Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj et Madame Nathalie Jaoui*

Il a été conclu, le 19 janvier 2007, entre votre société et certaines de ses filiales (CRIT, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Maser, ECM et Paris Ile de France Sécurité SARL qui n'est plus filiale du groupe depuis le 2 juin 2008), Eurofactor, Ester Finance Titrisation et Calyon, un avenant à la convention cadre de cession de créances professionnelles conclue le 19 juin 2002.

Cette convention avait été soumise à délibération du Conseil d'Administration le 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Cet avenant a eu pour objet de :

tenir compte, au sein de la convention de cession de créances professionnelles, des changements opérés au sein du Groupe Crit depuis le 19 juin 2002 ;

tenir compte du retrait de Crit Sécurité (aujourd'hui dénommée Paris Ile de France Sécurité SARL) en qualité de cédant au titre de la convention ;

proroger la période de rechargement (période pendant laquelle Ester Finance procède à l'acquisition de créances auprès des cédants) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (exclu) ;

changer certains critères de sélection des créances acquises par le cessionnaire ;

prévoir la possibilité d'augmenter le montant maximum de l'opération à un montant inférieur ou égal à 110 millions d'euros ;

changer les modalités de cession des créances notamment par l'introduction d'un mécanisme de cession de créances futures.

La convention cadre de cession de créances professionnelles a eu pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus.

Les sociétés filiales mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres de Calyon pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance Titrisation.

Cette convention a été autorisée par délibération du Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2007.

Aux termes d'un accord de résiliation anticipée conclu le 11 décembre 2012 entre votre société, ses filiales CRIT, LES COMPAGNONS, AB INTERIM, LES VOLANTS, MASER ENGINEERING et ECM, EUROFACTOR, ESTER FINANCE TITRISATION et CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, il a été mis fin avec effet à la même date, à la convention cadre de cession de créances professionnelles.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Gérard Morin

**ACE Audit**  
Alain Auvray

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société et celle de l'ensemble de notre groupe et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

### LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

#### RESISTANCE EN FRANCE, FORTE CROISSANCE A L'INTERNATIONAL

L'exercice 2012 a démontré les capacités d'adaptation et de résistance de notre groupe dans un contexte de marché plus difficile. A l'international, notre dynamique de croissance se confirme.

#### LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2012	2011
• Chiffre d'affaires	1 490,1	1 512,4
En France	1 255,9	1 359,8
A l'international	234,1	152,7
• Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	47,1	49,4
• Résultat opérationnel	40,7	48,2
• Coût de l'endettement net	(2,7)	1,7
• Résultat avant impôt	37,9	49,9
• Résultat net	13,6	21,9
• Résultat net part du Groupe	9,9	19,9
• Résultat net retraité <sup>(2)</sup>	18,7	21,9
• Résultat net par action (en euro)	0,89	1,79

<sup>(1)</sup> hors charges liées à l'impact des regroupements d'entreprises (dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liées aux acquisitions, dépréciation des goodwill, coûts directs d'acquisitions...)

<sup>(2)</sup> retraité d'un montant de 5,1 M€ en 2012 représentant la dépréciation de la totalité du goodwill relatif aux filiales espagnoles.

Sur les changements de normes et de présentation :

A titre préliminaire, nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont fait l'objet des changements de normes et de présentation suivants par rapport aux comptes 2011 :

Notre groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » approuvée par l'Union Européenne le 5 juin 2012, ainsi que développé en note 2. 1.2 des états financiers consolidés.

L'application anticipée de cet amendement améliore l'information sur la situation financière du groupe, notamment la présentation de l'engagement au bilan. Les changements relatifs à l'application de cet amendement ont été appliqués de manière rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les données comparables ont ainsi été ajustées.

L'impact sur le résultat 2011 est le suivant :

En milliers d'euros	31.12.2011
• Produit/charge reconnu en gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	80
• Amortissement du coût des services passés	125
• Impôts différés	(63)
<b>Variation du résultat net</b>	<b>141</b>
- attribuable aux propriétaires de la société mère	134
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7

De même, conformément à la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité, notre groupe présente à compter de l'exercice 2012 un résultat opérationnel courant avant prise en compte des éléments non récurrents, (notamment l'incidence des regroupements d'entreprise) et un résultat opérationnel.

Ce changement de méthode comptable développé dans la note 2.18 des comptes consolidés a été appliqué de manière rétrospective. Les charges correspondantes s'élevaient à 1,2 M€ en 2011.

### **Le compte de résultat**

Sur l'ensemble de l'exercice, notre chiffre d'affaires s'élève à 1 490,1 M€, en repli limité de 1,5 % par rapport à 2011. La contribution de notre activité travail temporaire reste stable, à 83,1 % du chiffre d'affaires du groupe contre 84,3 % en 2011.

La bonne résistance affichée par notre groupe a été portée par nos performances à l'international sur l'ensemble de nos pôles d'activités : sur l'exercice, le chiffre d'affaires hors de France s'établit à 234,1 M€ contre 152,7 M€, en hausse de 53,3 %.

Cette forte croissance, qui valide le bien fondé de notre stratégie de diversification géographique, porte la part de notre activité internationale à 15,7 % de l'activité totale contre 10,1 % en 2011.

Toutes les activités de notre groupe ont démontré leur capacité d'adaptation à des conditions de marché difficiles :

**Nos activités travail temporaire et recrutement** affichent un chiffre d'affaires de 1 238,4 M€ en baisse limitée de 2,9 % grâce à la forte progression de nos activités à l'international.

En France, le contexte économique a pesé sur l'activité : sur un marché en baisse de 8,5 %, le chiffre d'affaires ressort à 1 039,3 M€ contre 1 150,9 M€ en 2011 ;

A l'international, notre pôle réalise un chiffre d'affaires de 199,1 M€ en hausse de 59,4 %. Cette dynamique est portée par nos activités aux Etats-Unis, avec l'intégration en année pleine de la société PeopleLink et la bonne tenue du marché local.

**Sur le pôle multiservices**, le chiffre d'affaires s'établit à 269,4 M€\* en progression de 5,9 % ; Les activités aéroportuaires comme les activités ingénierie et maintenance du pôle participent à cette croissance.

### **La bonne résistance de l'activité s'est accompagnée d'une bonne tenue de la rentabilité opérationnelle courante.**

Le résultat opérationnel courant s'établit en 2012 à 47,1 M€, soit 3,2 % du chiffre d'affaires contre 49,4 M€ en 2011.

**Sur le pôle travail temporaire et recrutement**, avec un résultat opérationnel courant qui s'établit à 40,9 M€ contre 42,4 M€ en 2011, notre groupe maintient une bonne rentabilité de 3,3 % du chiffre d'affaires comparable à l'exercice précédent.

**Sur le pôle multiservices**, le résultat opérationnel courant s'établit à 6,2 M€ contre 7,0 M€ en 2011. Il représente 2,3 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel, il convient de souligner les éléments suivants :

- Les dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions réalisées aux Etats-Unis, qui représentent 1,2 M€ ;
- Le choix opéré par notre groupe de déprécier la totalité du goodwill de l'activité espagnole au regard du contexte économique local, pour 5,1 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à 40,7 M€ contre 48,2 M€.

Le résultat financier du groupe s'établit à (2,7) M€, résultant d'une perte de change latente de 0,8 M€ et de charges financières de 1,9 M€.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 37,9 M€ contre 49,9 M€.

Après une charge d'impôts de 24,5 M€, le groupe affiche au 31 décembre 2012, un résultat net de 13,6 M€.

\*avant éliminations inter-activités



## Le bilan

La lecture de notre bilan au 31 décembre 2012 montre un renforcement de nos capitaux propres qui s'établissent à 210 M€ et un nouveau renforcement de notre structure financière.

L'augmentation des actifs non courants, qui s'élèvent à 190,5 M€ contre 176,7 M€ au 31 décembre 2011 résulte de l'impact de nos dernières acquisitions aux Etats-Unis.

## L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Concernant les informations sectorielles présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-activités qui sont demeurées stables à (17,8) M€.

### Le pôle travail temporaire et recrutement

#### Bonne résistance en France – Forte croissance à l'international

En millions d'euros	2012	2011
• Chiffre d'affaires	1 238,4	1 275,8
En France	1 039,3	1 150,9
A l'international	199,1	124,9
• Résultat opérationnel courant	40,9	42,4
• Résultat opérationnel	34,5	41,2

Le chiffre d'affaires de notre pôle travail temporaire et recrutement ressort à 1 238,4 M€, en repli limité de 2,9 %.

Cette bonne résistance a été portée par la forte progression de nos activités à l'international.

Elles représentent en 2012, 16,1 % de l'activité totale du pôle contre 9,8 % en 2011.

**En France**, sur un marché en baisse de 8,5 %, notre pôle réalise un chiffre d'affaires de 1 039,3 M€ en baisse de 9,7 %, le groupe ayant maintenu tout au long de l'année une discipline tarifaire pour défendre ses marges.

Si le contexte économique a pesé sur notre activité, il convient de souligner que la baisse du chiffre d'affaires intègre également une base de comparaison élevée, le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 ayant affiché une forte progression de 14 %.

En termes d'évolution sectorielle, ce sont les secteurs de l'industrie et du bâtiment qui ont été les plus impactés par le ralentissement conjoncturel.

Dans l'industrie (en baisse globale de 11 %), la baisse de chiffre d'affaires a, comme attendu, été plus marquée dans l'automobile (-25 %) ; l'activité réalisée dans le bâtiment affiche une baisse de 10 %.

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires montre que l'industrie représente 43 % du chiffre d'affaires du pôle, les Services 33 % et le BTP 24 %.

En termes de typologie de clients, les PME demeurent toujours très bien représentées dans notre portefeuille, elles concentrent 62 % du chiffre d'affaires du pôle contre 38 % pour les grands comptes.

**A l'international**, notre chiffre d'affaires ressort à 199,1 M€ et affiche une forte progression de 59,4 %.

Cette dynamique est portée par les Etats-Unis : leur contribution dans notre activité internationale est portée de 28 % en 2011 à plus de 56 % en 2012.

Nous vous rappelons que l'année 2011 avait été marquée par une étape importante dans la stratégie de développement de notre groupe à l'international, avec l'acquisition en septembre 2011, de la société nord-américaine PeopleLink.

L'intégration en année pleine de la société PeopleLink est au cœur de la dynamique affichée en 2012 par nos activités internationales.

Fidèle à sa stratégie de développement, notre groupe a poursuivi son déploiement sur le marché américain, avec quatre nouvelles acquisitions.

L'acquisition des activités d'Elite Personnel, Trade Management, Twin Sisters Enterprises et VisionT représentent en année pleine un chiffre d'affaires de près de 37 M\$. Leur contribution à la dynamique affichée en 2012 est marginale, ces acquisitions ayant été intégrées courant du deuxième semestre 2012.

Ces opérations nous permettent d'étendre notre maillage géographique sur le premier marché mondial du travail temporaire, en prenant position sur de nouveaux Etats, le New Jersey, le Texas et l'Iowa. Ces acteurs spécialisés nous offrent également l'opportunité d'étendre notre champ d'expertise sur des secteurs d'activité porteurs tels que la pharmacie, les cosmétiques, l'énergie ou le staffing IT.

Notre stratégie volontariste aux Etats-Unis a porté ses fruits.

Le chiffre d'affaires réalisé sur cette zone ressort à plus de 145 M\$ en hausse de 7,6 % à taux de change constant.

Sur les autres pays d'implantation du groupe, les évolutions sont contrastées :

- En Espagne (qui concentre 24,3 % de l'activité internationale du pôle), la situation économique difficile a pesé sur l'activité ; le chiffre d'affaires, à 48,4 M€, affiche une baisse de 9,2 % ;
- Les autres implantations (Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie) affichent une activité globale en croissance de 6,8 % sur l'exercice.

#### Maintien de la rentabilité opérationnelle courante

Le résultat opérationnel courant du pôle, à 40,9 M€ contre 42,4 M€ en 2011 se maintient à 3,3 % du chiffre d'affaires du pôle (3,3 % en 2011). Cette bonne performance est à relier avec l'intégration réussie de la société PeopleLink en année pleine.

**En France**, la bonne tenue de nos marges commerciales associée à une saine gestion des frais fixes, nous permet de limiter la baisse du résultat opérationnel courant ; celui-ci s'établit à 33,9 M€ contre 38,9 M€ en 2011 ;

**A l'international**, la forte croissance de l'activité s'est accompagnée d'une progression des résultats impactés positivement par l'intégration en année pleine de la société PeopleLink.

Le résultat opérationnel courant ressort à 7 M€ et représente 3,5 % du chiffre d'affaires.

### Le pôle Multiservices

#### Toutes les activités en croissance

En millions d'euros	2012	2011
• Chiffre d'affaires	269,4	254,4
• Résultat opérationnel courant	6,2	7,0
• Résultat opérationnel	6,2	7,0

Le pôle multiservices affiche en 2012 une progression de 5,9 % de son chiffre d'affaires qui s'établit à 269,4 M€, portée tant par les activités aéroportuaires que par les activités ingénierie & maintenance.

#### LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2012	2011
• Chiffre d'affaires	197,3	185,3
• Résultat opérationnel courant	5,3	5,1
• Résultat opérationnel	5,3	5,1

Les activités aéroportuaires concentrent 73,2 % de l'activité totale du pôle multiservices.

Elles maintiennent en 2012 un bon niveau d'activité avec un chiffre d'affaires de 197,3 M€ en progression de 6,4 %.

La forte croissance affichée à l'international porte la part de notre activité réalisée hors de France à 17,8 % (contre 15,1 % en 2011). La France concentre désormais 82,2 % du chiffre d'affaires.



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

**En France**, l'activité s'est bien comportée dans un environnement plutôt difficile marqué par la baisse du trafic aérien sur les terminaux de Roissy et d'Orly et par une pression tarifaire accrue.

Malgré ces facteurs négatifs, notre groupe maintient une croissance positive, avec un chiffre d'affaires en progression de 3 %, à 162,1 M€.

Notre groupe conforte sa position de leader sur le marché de l'assistance en France grâce en particulier à la signature ou à la reconduction de nouveaux contrats.

Ainsi, notre portefeuille clients a été renforcé par cinq nouveaux contrats sur Orly (avec les compagnies Iberia et sa filiale Air Nostrum, Vueling, British Airways, Open Skies et Transaéro), un nouveau contrat sur Roissy CDG avec la compagnie Eclair et la reconduction sur Roissy CDG des contrats British Airways, Emirates, Montenegro Airlines, Aigle Azur et Air Baltic.

**A l'international**, notre groupe réalise un excellent exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 26 %, à 35,2 M€.

En Afrique, toutes nos concessions (Congo, Gabon, Sierra Leone) contribuent à cette croissance. Cette dynamique confirme le fort potentiel de développement de ce continent et nous conforte dans notre volonté d'étendre notre déploiement sur cette zone.

Au Royaume-Uni, l'activité s'est également bien comportée avec en particulier la contribution en année pleine des activités sur le London City Airport où nous avons pris position au quatrième trimestre 2011.

En Irlande, malgré un contexte difficile, l'activité demeure stable.

Bien que confrontées à un environnement difficile, nos activités aéroportuaires parviennent à améliorer leur résultat opérationnel courant qui s'établit à 5,3 M€ contre 5,1 M€ en 2011.

### LES AUTRES SERVICES

Les autres services réalisent un chiffre d'affaires de 72,1 M€ contre 69,1 M€ en 2011.

L'ingénierie et maintenance qui représente plus de 2/3 des autres activités, affichent une croissance de 7,4 % avec un chiffre d'affaires à 55,4 M€ contre 51,6 M€. Cette croissance est d'autant plus satisfaisante qu'elle fait suite à un exercice 2011 en progression de 20,6 %.

Le résultat opérationnel courant des autres services s'établit à 0,9 M€.

## LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2013

Malgré un environnement toujours difficile en Europe, notre groupe entend poursuivre en 2013 sa stratégie en vue d'étendre ses positions à l'international et de diversifier ses domaines d'expertise.

Si l'évolution du marché du travail temporaire en France sur les premiers mois de l'année nous impose la prudence, nous réaffirmons notre confiance sur une amélioration progressive de la situation au cours des prochains mois. Notre groupe s'appuiera sur ses points forts en développant en particulier ses spécialisations.

A l'international, nous demeurons déterminés à poursuivre notre déploiement aux Etats-Unis où nos perspectives de croissance sont positives. L'intégration en année pleine des acquisitions réalisées en 2012 et la poursuite de la croissance devraient nous permettre de franchir le cap des 200M\$ de chiffre d'affaires sur cette zone. Le groupe restera attentif aux opportunités de croissance externe lui permettant d'étendre sa présence sur ce continent.

Dans l'aéroportuaire, malgré un trafic aérien toujours en repli, notre groupe entend consolider sa position de n° 1 de l'assistance aéroportuaire en France grâce à la signature de nouveaux contrats depuis le début de l'exercice.

L'international occupera également une place importante au cours des prochains mois.

En Afrique, nos concessions devraient confirmer leur dynamisme avec la prise de position sur de nouveaux terminaux et la signature de plusieurs nouvelles compagnies depuis janvier.

Au Royaume-Uni, le groupe renforcera ses positions sur London City Airport.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, notre groupe confirme son objectif de réaliser à l'horizon 2015, plus de 25 % de son chiffre d'affaires à l'international.

## LES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

### LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le groupe CRIT, groupe de services et de ressources humaines, a toujours considéré le capital humain comme son principal capital et a placé au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, permanents ou intérimaires.

### LE GROUPE ET SES COLLABORATEURS

Les effectifs permanents (CDI) du groupe au 31 décembre 2012, s'élèvent à 5 172 (dont 203 salariés au titre de la société Handling Partner Gabon mise en équivalence), contre 4 951 au 31 décembre 2011 (dont 190 salariés au titre de la société mise en équivalence).

#### Répartition des effectifs permanents du groupe :

- Par zone géographique :

	Effectifs 2012	Effectifs 2011
• En France	3 551 (68,66 %)	3 540 (71,50 %)
• En Europe	578 (11,17 %)	547 (11,05 %)
• Aux Etats-Unis	239 (4,62 %)	192 (3,88 %)
• En Afrique	804 (15,55 %)	672 (13,57 %)

- Par pôle d'activité :

	Effectifs 2012	Effectifs 2011
• Travail Temporaire	1 864 (36,04 %)	1 824 (36,84 %)
• Aéroportuaire	2 650 (51,24 %)	2 481 (50,11 %)
• « Autres »	658 (12,72 %)	646 (13,05 %)

- Par âge :

	En 2012	En 2011
• > 55 ans	(5,70 %)	(5,49 %)
• 45 - 55 ans	(15,76 %)	(15,49 %)
• 35 - 45 ans	(31,23 %)	(30,42 %)
• 25 - 35 ans	(41,30 %)	(43,33 %)
• < 25 ans	(6,01 %)	(5,27 %)

- Par sexe :

Au 31 décembre 2012, les effectifs du groupe comptent 2 878 hommes (soit 55,65 %) et 2 294 femmes (soit 44,35 %). Au 31 décembre 2011, ces effectifs sont de 2 550 hommes (soit 51,50 %) et 2 401 femmes (soit 48,5 %).

#### Mouvements du personnel :

Sur la base d'informations arrêtées au 31 octobre, les effectifs permanents du groupe en France ont évolué de 3 486 salariés au 31 octobre 2011 à 3 528 salariés au 31 octobre 2012, avec 523 embauches et 75 licenciements.

### **L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

#### ***La durée du travail***

En France, les salariés permanents des sociétés du groupe sont, en grande majorité, régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

Les salariés permanents des sociétés qui, du fait de leurs effectifs, ne sont pas dotées d'institutions représentatives du personnel, sont soumis à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du Travail Temporaire, et conformément aux dispositions légales applicables (article L. 1251-21 du code du Travail), les salariés intérimaires délégués par le groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

#### ***Le taux d'absentéisme***

- Sur le périmètre français du pôle Travail Temporaire : 16 %
- Sur le périmètre français du pôle aéroportuaire : 14,6 %

### **L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL**

L'autonomie de chacune des entités françaises composant le groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre et qui permet au groupe de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs.

De fait, chaque institution représentative est associée aux décisions en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation.

Seul le pôle Travail Temporaire du groupe dispose d'une représentation du personnel regroupée au sein d'une Unité Economique et Sociale dont le périmètre a été défini par négociation.

### **LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN 2012**

Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, ont abouti à la signature d'accords, les négociations ayant porté sur les thèmes relatifs à :

- L'épargne salariale (modification d'un accord de participation, mise en place d'un plan d'épargne) ;
- La prévoyance et les remboursements de frais de santé ;
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Au sein du pôle aéroportuaire, le dialogue social s'est illustré par la signature de différents accords sur les thèmes relatifs aux négociations annuelles obligatoires, à l'aménagement du temps de travail, à la mise en place d'un compte épargne temps et à la mise en place du télétravail.

Des négociations portant sur les mesures relatives à la prévention des situations de pénibilité au travail et de leurs répercussions sur la santé des collaborateurs ont également été organisées et ont débouché sur la signature de deux accords d'entreprise et sur la mise en place de neuf plans d'actions relatifs à la prévention des situations de pénibilité.

### **LA FORMATION DES COLLABORATEURS**

Au cœur de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs du groupe, la formation professionnelle occupe une place primordiale.

Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en permanence aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Pour servir sa politique de formation, le groupe s'appuie sur deux organismes internes de formation : RH Formation, dédié à la formation des collaborateurs des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, et l'IFMA, spécifiquement dédié aux collaborateurs du pôle aéroportuaire.

Conscient que le professionnalisme de ses collaborateurs permet au groupe de toujours mieux répondre aux exigences de qualité de services pour ses clients, RH Formation a totalement renouvelé en 2012 son offre de formation sur les métiers du travail temporaire et a piloté et livré en fin d'année 2012 un outil d'intégration en e-learning.

Cet outil, conçu pour soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs permanents des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, leur offre une formation sur l'ensemble des points clés de ces métiers.

**Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés formés**

Sur le périmètre français du pôle Travail Temporaire	En 2012	En 2011
• Nombre d'heures de formation	192 340	206 880
• Nombre de salariés formés	12 687	9 516

Sur le périmètre français du pôle aéroportuaire	En 2012	En 2011
• Nombre d'heures de formation	48 881	48 517
• Nombre de salariés formés	12 838	15 169

**LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL**

*(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est le pôle Travail Temporaire France, qui représente près de 70 % de l'activité globale du groupe)*

De par la spécificité de sa position d'intermédiaire sur le marché de l'emploi, le groupe a fait de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés, un axe majeur de sa politique de responsabilité sociale.

- Depuis 2005, les sociétés du pôle sont certifiées OHSAS 18001 pour l'ensemble de leurs établissements ;
- 11 agences sont certifiées MASE, système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- 27 agences spécialisées « nucléaire » sont certifiées CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants).

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le groupe a mis en place un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs, intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

- **La sensibilisation et la formation des collaborateurs permanents** : un « livret de sensibilisation sécurité » est à disposition de l'ensemble des collaborateurs grâce à l'Intranet du groupe ; des formations ont également été mises en place sur les thèmes « gestion des violences physiques et verbales » et « Santé Sécurité au Travail / Prévention et Secours Civiques 1 » ;
- **La sensibilisation des collaborateurs intérimaires** : celle-ci est omniprésente à tous les stades de recrutement et de délégation. Elle est relayée notamment par la remise contre récépissé, à l'occasion de chaque recrutement, d'un « livret sécurité » décliné par secteur d'activité ; une sensibilisation spécifique est mise en place au profit des salariés intérimaires délégués sur des postes « exposés ». Pour exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « causeries sécurité » qui sont régulièrement organisées par les agences Crit ou les entreprises utilisatrices ;
- **Une parfaite connaissance des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer**. La délégation d'un salarié temporaire exige de vérifier l'existence au sein des entreprises utilisatrices de postes présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité du salarié, de réaliser des visites de postes et des visites sécurité destinées à s'assurer que tout est mis en œuvre pour garantir sa sécurité et de réaliser des bilans de mission, destinés à s'assurer auprès du salarié du bon déroulement de ses prestations.
- **L'analyse des accidents du travail**, en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu.

Cet engagement majeur du groupe se poursuit aujourd'hui sous la forme d'un plan de formation 2012-2015, en application du Plan National d'Actions Coordonnées mis en œuvre par les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail.

L'objectif de cette formation, dispensée sur la base du référentiel de compétences en matière de santé et de sécurité de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), est de parfaire la connaissance des collaborateurs permanents, améliorer la communication avec les Entreprises Utilisatrices, identifier les situations à risques et ainsi réduire l'accidentologie.

### **Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail des collaborateurs permanents en 2012**

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt <sup>(1)</sup> : 3,86

Taux de gravité <sup>(2)</sup> : 0,31

<sup>(1)</sup>Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un millions d'heures de travail (y compris accidents du trajet)

<sup>(2)</sup>Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (y compris accidents du trajet)

### **LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

Le groupe CRIT est engagé, depuis de nombreuses années, dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Parmi les nombreuses actions menées par le groupe, on peut citer :

- La mise en œuvre depuis 2004, d'une politique active pour **l'emploi et l'insertion des personnes handicapées**.

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité pour le groupe qui a été confiée à un département « Emploi & Handicap », spécialement créé et composé d'une mission nationale relayée par 10 correspondants régionaux.

La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par l'engagement du groupe aux côtés de nombreux partenaires nationaux tels que l'Agefiph depuis 2005, le Fagerh (dont le partenariat a été renouvelé en 2012 pour deux nouvelles années), ou locaux (CRP/ERP).

Elle prend également la forme d'actions permanentes tendant à :

- former, sensibiliser les collaborateurs du groupe ;
- développer la qualification des collaborateurs intérimaires reconnus handicapés, à travers la mise en place de contrats de professionnalisation, de contrats d'insertion professionnelle, de contrats de développement personnel ;
- conseiller, accompagner les entreprises clientes du groupe dans la mise en œuvre de leur politique d'emploi de travailleurs handicapés.
  - En 2012, le pôle Travail Temporaire du groupe a confié plus de 9 000 missions à des personnes reconnues handicapées, auprès de 1 438 entreprises clientes, et a dispensé plus de 6 000 heures de formation.

- Le déploiement, depuis 2007, sur les métiers du Travail Temporaire et transversaux du groupe, d'un **Plan Diversité et Egalité des Chances**, assuré par une structure interne de pilotage, composée d'un Responsable national et de correspondants régionaux.

Ce plan se décline sur plusieurs axes, tels que la mise en conformité des procédures et documents internes, l'élaboration d'outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des collaborateurs (à travers la mise à jour de l'intranet RH du groupe ; l'outil de e-learning..).

Le développement de ce Plan passera en 2013 par la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation des entreprises clientes du groupe.

- La mise en place en 2010 d'un **Médiateur Diversité et Egalité des chances**, spécialisé dans la lutte contre toute forme de discrimination, accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires du pôle Travail Temporaire et des sociétés membres de l'UES CRIT et d'une façon générale, saisissable en cas de difficultés graves au travail.

- La mise en œuvre d'une politique active en faveur de **l'égalité hommes-femmes**. L'étude de la représentativité des femmes au sein des différentes filiales du groupe montre un pôle Travail Temporaire caractérisé par une féminisation forte et des pôles Aéroportuaire et Ingénierie-Maintenance au sein desquels la population demeure majoritairement masculine.

- La part des femmes dans les effectifs permanents du pôle Travail Temporaire, atteint 76,77 % ; elle s'élève à 28,45 % dans les effectifs permanents du pôle Aéroportuaire et à 9,34 % au sein des sociétés d'Ingénierie et Maintenance du groupe.

Le groupe veille à décliner au sein de chacun de ses pôles, ses valeurs fortes et communes de non-discrimination en matière d'embauche, de qualification, de formation, de rémunération, d'évolution de carrière.

Dans ce cadre, des négociations ont été engagées au sein des différents pôles, avec pour objectif d'aboutir, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, à la mise en place d'un dispositif structuré en faveur de l'égalité hommes-femmes ; cette démarche a abouti à la signature de 9 accords d'entreprise.

## **LE RESPECT DES CONVENTIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

L'activité du groupe se situe majoritairement en France, pays signataire notamment, des conventions OIT suivantes :

- C087 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical,
- C098 sur le droit d'organisation et de négociation collective,
- C111 relative à l'abolition du travail forcé,
- C138 relative à l'âge minimum au travail,
- Et C182 relative aux pires formes de travail des enfants.

Le groupe respecte pleinement ces principes et les engagements issus de ces conventions qui sont retranscrits dans la législation française.

Au-delà de ces obligations légales, les principes et valeurs véhiculés par ces conventions sont ancrés dans la culture des représentants des filiales étrangères du groupe, qui veillent à leur plein et entier respect.

## **LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE**

### **ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES – GESTION DES DÉCHETS**

Même si de par la nature de ses activités, le groupe CRIT n'a pas d'impact significatif sur l'environnement, il est engagé dans une démarche volontariste de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Ainsi, les sociétés françaises du pôle travail temporaire du groupe bénéficient de la certification ISO 14001 pour l'ensemble de leurs établissements.

Cette certification, obtenue en 2005, a été renouvelée en 2011 pour 3 ans, par DNV Certification France et couvre au 31 décembre 2012, près de 70 % des activités du groupe.

Le groupe a identifié deux aspects environnementaux principaux par rapport à ses activités :

#### **• L'émission de Co2 dans l'atmosphère :**

L'empreinte carbone du groupe est essentiellement liée aux déplacements de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs activités, particulièrement sur le pôle travail temporaire, où les déplacements sur les sites des entreprises clientes sont nombreux.

Aussi, le groupe s'est engagé dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte automobile utilisée.

C'est l'élément clé du plan d'action mis en place en matière de choix et d'attribution des véhicules et qui consiste à renouveler progressivement le parc automobile par des véhicules qui émettent moins de dioxyde de carbone par kilomètre.

Ce plan d'action a permis de limiter la production de Co2. Au 31 décembre 2012, 86 % du parc automobile du pôle travail temporaire France était constitué de véhicules de catégorie A et B, c'est-à-dire avec une valeur Co2 au plus égale à 120 g/km.

#### **• La production de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :**

Les matériels bureautiques pris en location par le groupe sont systématiquement repris, au terme de la période de location, par leur fournisseur, qui en assure la destruction selon les normes environnementales en vigueur, ce dont il atteste par la remise d'une certification de destruction conforme conservée par le groupe.

Les équipements électriques usagés sont collectés par des entreprises extérieures qui les recyclent conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect des principes de développement durable.

Pour les matériels informatiques devenus obsolètes, le groupe fait appel à un prestataire extérieur qui procède, partout en France, à leur enlèvement, et assure leur destruction, ce dont il atteste par un certificat de destruction.

Pour l'élimination des cartouches d'encre et de toner usagées, les filières de proximité ont été retenues.

Le recours à ces filières (associations, déchetteries, entreprises spécialisées) a permis d'augmenter de plus de 40 % la conformité de l'élimination de ces déchets depuis 2009.

En 2012, 93 % des cartouches d'encre et toner usagées ont été confiés à ces filières.

D'autres facteurs qui impactent son empreinte carbone sont traités par le groupe, même s'ils ne sont pas identifiés comme ayant un impact significatif : c'est le cas de la **consommation de papiers**.





## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Dans ce cadre, le groupe s'attache à développer des applications informatiques qui permettent de réduire cette consommation : ainsi, l'informatisation et la dématérialisation croissante des documents utilisés par les établissements Crit, (dossiers clients, intérimaires, contrats, etc...) permet de réduire année après année la consommation de papiers.

De même, tous les systèmes d'impression choisis par le groupe permettent une scannérisation des documents ainsi que des impressions recto/verso permettant ainsi de limiter les consommations d'encre et papier.

En complément, sur le siège social du groupe, l'ensemble des déchets papiers sont confiés à un prestataire qui en assure le tri et le recyclage selon les normes environnementales en vigueur.

En l'absence de risques pour l'environnement engendrés par les activités du groupe, les informations relatives aux provisions et garanties éventuelles en matière d'environnement sont sans objet.

### **LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS**

Dans le cadre de sa démarche d'œuvrer en faveur d'une meilleure maîtrise de son impact environnemental, il est primordial pour le groupe de sensibiliser et d'informer ses collaborateurs.

Ainsi, dès leur recrutement, les nouveaux collaborateurs permanents sont sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de tri des déchets et d'utilisation du papier.

Le groupe s'appuie également sur différents supports de communication interne tel que l'intranet. Ainsi, les résultats de l'analyse environnementale qui est réalisée chaque année sur le pôle travail temporaire, sont mis en ligne et à disposition de chaque collaborateur ; des flashes d'information sont également diffusés, avec pour objectifs d'encourager les collaborateurs aux bonnes pratiques ou d'enrichir leurs connaissances générales sur le développement durable.

### **L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES – PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET AUTRE FORME DE POLLUTION – LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Les consommations d'eau ou matières premières ne sont pas des indicateurs significatifs pour les activités du groupe.

Les activités développées par le groupe sont sans impact sur la biodiversité, ne génèrent pas de nuisances sonores ou olfactives, ni de rejets dans l'air, l'eau ou le sol, affectant gravement l'environnement ; les effets du changement climatique sont sans conséquence sur les activités du groupe.

### **LA RESPONSABILITE SOCIETALE**

#### **LA PARTICIPATION AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL**

Acteur majeur dans la gestion des Ressources Humaines, l'implantation du groupe dans une région contribue à son développement économique et favorise directement l'emploi local, qu'il s'agisse du recrutement des collaborateurs permanents ou des salariés intérimaires délégués auprès des entreprises locales.

Indépendamment de leur impact significatif sur l'emploi et le développement régional, la nature même des activités développées par le groupe, exclut tout autre impact territorial sur les populations riveraines et locales.

Conscient des enjeux que représente son activité sur un bassin d'emploi, de son impact territorial économique et social, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'insertion, et participe à une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi.

Ainsi, depuis 2005, le groupe s'engage et formalise ses engagements auprès de nombreux acteurs publics, privés et associatifs, pour favoriser l'emploi (ainsi par exemple, avec Pôle Emploi, le Comité National des Missions Locales, les Etablissements Publics d'Insertion et de la Défense).

En 2012, face à un contexte de marché de l'emploi difficile, le groupe s'est engagé dans une démarche de conseil, d'accompagnement de ses entreprises clientes dans la réalisation de leurs actions en faveur de l'insertion professionnelle.

Pour ce faire, le groupe mobilise les acteurs des collectivités territoriales (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) et développe en partenariat avec ces acteurs, les modes opératoires qui conduisent à une insertion durable et réussie.

Ainsi, le groupe noue des partenariats avec les acteurs sociaux économiques des bassins d'emploi pour accompagner ses entreprises clientes dans leur politique d'insertion, via les clauses d'insertion inscrites dans leurs marchés publics.

Les publics accompagnés par le groupe ont un point commun : ils sont tous éloignés du marché de l'emploi en raison de la durée de leur inactivité professionnelle, de leur manque d'expérience ou de qualification professionnelles, ou en raison de difficultés d'ordre personnel.

Pour leur apporter des réponses adaptées, le groupe organise des actions appropriées pour conduire à court ou moyen terme ces différents publics vers une insertion professionnelle, en concertation avec ses partenaires que sont notamment, Etincelle, 100 emplois 100 chances, l'Afij .....

Ces actions prennent la forme :

- De mécénats de compétences : aide à l'élaboration de projets, présentation des bassins économiques, des entreprises, des opportunités d'emploi, de métiers, préparation aux entretiens d'embauche ...
- De parrainages : consistant pour un professionnel du groupe, sous forme du volontariat, à assister, guider, accompagner un demandeur d'emploi dans la réalisation de son retour organisé vers l'emploi.
- De participation à de nombreux forums pour l'emploi (jobs dating, Café contact...).
- D'évaluation des compétences avec préconisation d'orientation professionnelle.

#### **LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES – LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES**

Par la nature même de ses activités, le groupe ne sous-traite pas de manière significative.

Ses activités sont sans impact sur la santé et la sécurité des consommateurs.

Le groupe suit une politique d'achat responsable et s'attache à favoriser le référencement de fournisseurs dotés d'une démarche de développement durable

Ainsi, le groupe a choisi en priorité des imprimeurs certifiés imprim'vert, PEFC, FS (gestion durable des forêts), s'attache à collaborer avec le milieu associatif porteur de valeurs telles que l'insertion socio-professionnelle des personnes par l'activité économique, la participation au développement d'une économie responsable et la préservation de l'environnement.

A titre d'exemple, en Ile de France, la collecte et le tri des cartouches d'impression usagées est confié depuis 2009, à une entreprise d'insertion, appartenant à la branche Economie solidaire et insertion d'Emmaüs France ; des prestataires de nettoyage ont été choisis au regard de leur implication en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en situation de rupture avec l'emploi.

Avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs, le groupe est attaché à nouer des relations de confiance en menant des transactions équitables et transparentes ; l'intégrité et l'éthique sont considérées comme des valeurs essentielles et des priorités pour le groupe.

Aussi, soucieux de favoriser les bonnes pratiques, le groupe s'attache à rédiger et formaliser une charte d'éthique qui constituera pour l'ensemble de ses collaborateurs un guide de comportement professionnel, une procédure pour lutter contre toute forme de corruption.

## LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la société holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle n'exerce pas d'activité économique propre et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

L'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de ses sociétés filiales, dans la mesure où il est constitué des facturations de prestations de services que la société fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités et des facturations de dépenses communes.

En 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5,3 M€ contre 6,1 M€ en 2011.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,9 M€ contre 1,3 M€.

Le résultat financier s'élève à 9,5 M€ contre 13,1 M€.

Les produits financiers, pour 18,5 M€, sont principalement constitués du montant des dividendes reçus des sociétés filiales au titre de leurs résultats 2011.

Les charges financières s'établissent à 9 M€ contre 1,5 M€. Leur variation notable provient de la dépréciation des titres de la société filiale espagnole, Crit Cartera, opérée pour un montant de 8,2 M€ en lien avec la détérioration du contexte économique espagnol.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (0,1) M€ et de l'impôt sur les bénéfices de (1,0) M€, l'exercice clos le 31 décembre 2012 fait apparaître un résultat net de 9,3 M€ contre 13 M€ en 2011.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

**A la date du 31 décembre 2011**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 833 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 758 K€, des factures non parvenues pour 75 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 758 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2011	Septembre 2011	Octobre 2011	Novembre 2011	Décembre 2011	Janvier 2012	Février 2012	Mars 2012	au-delà	Total
• Français	132*	19	21		4	96	85	4		361
• Groupe	22			2	163		210			397
• Total	154	19	21	2	167	96	295	4		758

\* Pour l'essentiel (123 K€), ce poste correspond à un litige fournisseur dont le règlement devrait intervenir courant deuxième trimestre 2012.

**A la date du 31 décembre 2012**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 093 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 996 K€, des factures non parvenues pour 97 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 996 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2012	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	au-delà	Total
• Français	35			(28)	83	680	58	46		874
• Groupe					11		18	93		122
• Total	35			(28)	94	680	76	139		996

**ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

**LES PRINCIPAUX RISQUES**

Hors ses nouvelles implantations aux Etats-Unis, et compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, le groupe est peu exposé au **risque de change**.

L'acquisition de PeopleLink, qui représente en année pleine un chiffre d'affaires de près de 145 M\$ en 2011 (soit 7,5 % du chiffre d'affaires total du groupe), expose de façon modérée le groupe au risque de change. En effet, les flux financiers entre la France et les Etats-Unis seront principalement constitués du remboursement de prêts actionnaires entre Groupe Crit et Crit Corp. et du versement de dividendes.

**Le risque de taux** est susceptible d'avoir un impact sur le résultat financier : une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 136 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

**En termes de risque de concentration et de crédit**, il convient de noter que le risque de concentration est très faible au regard de la dispersion du portefeuille clients.

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques, le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépassant jamais 5 % des ventes du groupe.

En outre, les créances clients font l'objet pour leur majorité d'une assurance-crédit.

Le groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements.

Enfin, le groupe, qui est faiblement endetté au 31 décembre 2012, est bien couvert face **au risque de liquidité**.

**PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE INTERVENUES DURANT L'EXERCICE**

La société Groupe Europe Handling, filiale de Groupe Crit, a souscrit la totalité du capital de la société Cargo group (fixé à la somme de 40 000 €), créée le 20 novembre 2012, pour répondre au contrat de sous-traitance aéroportuaire conclu avec la Compagnie Air France, et portant sur le transfert du fret en piste de toutes les compagnies aériennes clientes d'Air France opérant sur les aéroports de Roissy CDG1 et CDG2.

La société Groupe Europe Handling, a également souscrit 48 % du capital de la société Sky Partner R.S. Doo, société de droit serbe créée le 5 octobre 2012 pour développer l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Belgrade.

**EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS PROPOSÉE À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 9 262 005,46 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 587 500,00 €
- au poste « autres réserves » 6 674 505,46 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,23 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 28 juin 2013 et le détachement du coupon interviendrait le 25 juin 2013.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2009	2 250 000 €* soit 0,20 € par action	-	-
• 2010	2 812 500 €* soit 0,25 € par action	-	-
• 2011	2 475 000 €* soit 0,22 € par action	-	-

\*incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 1 - L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué que :

- Monsieur Claude GUEDJ détient directement 70,2 % du capital social et 80,8 % des droits de vote aux Assemblées Générales.
- La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de ses OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré, par courrier du 16 novembre 2010, détenir pour l'ensemble de ses OPCVM, 682 075 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,06 % du capital et 3,47 % des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

- Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
- Au 31 décembre 2012 il n'existe aucune action d'autocontrôle

### 2 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions,
- Qu'il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- Qu'à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Qu'il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.

Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,

- Qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Que les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,

- Qu'en matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- Que la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Qu'il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration,
- Qu'à l'exception du contrat d'affacturage conclu entre la société et le CA Factoring, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

### 3 – Les actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2012 (cinquième résolution à caractère ordinaire), pour une nouvelle période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, sans toutefois pouvoir effectuer ces opérations en période d'offre publique.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 euros par action et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme à 56 250 000 euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 73 436  
Cours moyen des achats : 13,52 €
- Nombre d'actions vendues : 71 710  
Cours moyen des ventes : 13,57 €
- Montant total des frais de négociation : 0 €

Au 31 décembre 2012, la société détenait 146 011 actions propres (soit 1,30 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 1 849 704 € et la valeur nominale à 52 564 €.

86 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre et 14 % pour répondre à l'objectif de croissance externe. Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 expirant le 19 décembre 2013, il est proposé à la présente Assemblée Générale de la renouveler dans les mêmes conditions qui sont rappelées ci-après.

#### **4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2012 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 juin 2012 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'utiliserait pas des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 250 000 €.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

#### **5 – La participation des salariés au capital**

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

## **LES MANDATAIRES SOCIAUX**

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

#### **1 – Le mode d'exercice de la Direction générale**

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

#### **2 – Les renouvellements de mandats**

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

#### **3 – Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice**

En application de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous portons à votre connaissance qu'aucune opération sur les titres de la société n'a été réalisée par les mandataires sociaux au cours du dernier exercice.

#### 4 - Les rémunérations des mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2012	Exercice 2011
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	91 476 €	91 476 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	147 060 €	147 060 €
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>				
• Rémunération fixe	91 476 €	91 476 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
• Avantages en nature <sup>□</sup>	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	144 000 €	144 000 €	144 000 €	144 000 €
• Avantages en nature <sup>□</sup>	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>

<sup>□</sup> L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
<b>Yvonne Guedj</b>	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>Claude Guedj</b>	NEANT					
<b>Nathalie Jaoui</b>						
<b>Karine Guedj</b>						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>Claude Guedj</b>	NEANT		
<b>Nathalie Jaoui</b>			
<b>Karine Guedj</b>			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Claude Guedj</b>	NEANT					
<b>Nathalie Jaoui</b>						
<b>Karine Guedj</b>						
<b>Yvonne Guedj</b>						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Claude Guedj</b>	NEANT		
<b>Nathalie Jaoui</b>			
<b>Karine Guedj</b>			
<b>Yvonne Guedj</b>			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS								
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT								
			N° Plan		N° Plan			
• Date d'Assemblée Générale			NEANT		NEANT			
• Date du Conseil d'administration								
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées								
• Point de départ d'exercice des options								
• Date d'expiration								
• Prix de souscription ou d'achat								
• Modalités d'exercice								
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques								
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice								
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers					Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
• Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale)					NEANT			
• Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)					NEANT			
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Claude Guedj</b> Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
<b>Nathalie Jaoui</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
<b>Karine Guedj</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

## LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle, aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé.

## MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous proposons de modifier l'article 12 alinéa 4 de nos statuts concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire.

Cette modification est proposée à titre de précaution dans l'hypothèse où un pacte Dutreil serait mis en place.

Ainsi, la règle de principe fixée à l'article 12 alinéa 4 des statuts concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire demeurerait inchangée dans la mesure où l'usufruitier conserverait l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire et le nu-proprétaire exercerait, quant à lui, les droits de vote en Assemblée Générale Extraordinaire.

Toutefois, une dérogation à cette répartition des droits de vote serait introduite et concernerait exclusivement les actions qui ont fait l'objet d'une transmission ayant bénéficié de l'application des règles de l'article 787B du Code Général des Impôts. Ainsi, dans le cas particulier où l'usufruitier et le nu-proprétaire bénéficieraient de l'exonération partielle de droits de mutation dans le cadre des dispositions de l'article 787B du Code Général des Impôts : le droit de vote appartiendrait à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation du résultat et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions.

En conclusion, nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

## ANNEXES

## Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	5 269 377	6 129 486	5 604 276	5 223 604	7 015 764
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	18 367 908	13 374 164	29 459 398	34 023 455	22 361 541
• Impôts sur les bénéfices	973 564	836 883	103 164	362 831	(957 934)
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	8 132 339	(498 687)	328 095	1 059 123	1 874 887
• Résultat net	9 262 005	13 035 967	29 028 140	32 601 501	21 444 587
• Résultat distribué	2 587 500	2 475 000	2 812 500	2 250 000	2 250 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,55	1,11	2,61	2,99	2,07
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,82	1,16	2,58	2,90	1,91
• Dividende attribué	0,23	0,22	0,25	0,20	0,20
<b>PERSONNEL</b>					
• Effectif moyen des salariés	6	8	8	7	7
• Masse salariale	965 860	1 021 883	916 744	970 401	1 248 777
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	363 576	386 751	356 632	366 053	453 800

## Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations en matière d'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2012 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2012	19/08/2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € * (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2012	19/08/2014	500 000 € * (montant des actions ordinaires) 20 % du capital par an 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2012	19/08/2014	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2012	19/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

\* Plafond commun

**Annexe 3 - Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2012**

Claude GUEDJ	<p><u>Président Directeur Général</u>          GROUPE CRIT          CRIT INTERIM S.A. (Suisse)</p> <p><u>Directeur Général</u>          CONGO HANDLING SA (Congo)</p> <p><u>Président</u>          CRIT CENTER          GROUPE EUROPE HANDLING          CRIT IRELAND HR (Irlande)          SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)          SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)          SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)</p> <p><u>Administrateur Général Adjoint</u>          C.P.T.S. (Congo)</p> <p><u>Président du Conseil d'Administration</u>          AIRLINES GROUND SERVICES          AWAC TECHNICS</p> <p><u>Administrateur</u>          CRIT IMMOBILIER          SEINE 51          HANDLING PARTNER GABON (Gabon)          SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (Royaume Uni)</p> <p><u>Représentant</u>          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CARGO GROUP          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE          GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE          GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE</p> <p><u>Gérant</u>          ECM          RH-EXTERNETT          ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)          ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)          CRIT CARTERA (Espagne)          CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)          CRIT SEARCH (Espagne)          CRIT-RH (Tunisie)          CRIT TUNISIE (Tunisie)</p>
--------------	---



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Yvonne GUEDJ	<u>Administrateur</u> GROUPE CRIT
Nathalie JAOUJ	<u>Présidente</u> CRIT CRIT INTERIM LES VOLANTS <u>Directeur Général Délégué / Administrateur</u> GROUPE CRIT <u>Administrateur</u> SEINE 51 CRIT IRELAND HR (Irlande) CRIT Corp. (Etats-Unis) HANDLING PARTNER GABON (Gabon) PeopleLink (Etats-Unis) <u>Membre du Conseil de Direction</u> ASSISTANCE MATERIEL AVION CARGO GROUP CRIT CENTER EUROPE HANDLING EUROPE HANDLING MAINTENANCE EUROPE HANDLING ROISSY IFMA ORLY CUSTOMER ASSISTANCE ORLY RAMP ASSISTANCE PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE RAMP TERMINAL ONE TERMINAL ONE ASSISTANCE <u>Gérante</u> AB INTERIM AZUR IMMOBILIER LES COMPAGNONS PRESTINTER CRIT CARTERA (Espagne) PROPARTNER (Allemagne) <u>Représentant</u> GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de AGS GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de AWAC TECHNICS GEH au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER GEH au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)

Karine GUEDJ

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

CRIT IMMOBILIER

Directeur Général Délégué / Administrateur

GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction

ASSISTANCE MATERIEL AVION

CARGO GROUP

CRIT CENTER

EUROPE HANDLING MAINTENANCE

EUROPE HANDLING

EUROPE HANDLING ROISSY

IFMA

ORLY CUSTOMER ASSISTANCE

ORLY RAMP ASSISTANCE

PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

RAMP TERMINAL ONE

TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

OTESSA

RHF



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris), de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L 225-100-3 du même Code, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les Directions Financière et Juridique du groupe. Elles se sont notamment appuyées, en ce qui concerne le contrôle interne, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites et les questionnaires relatifs aux principes généraux de juillet 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers, et de façon plus générale, également sur les travaux effectués par la Direction Qualité et les Responsables Qualité régionaux du groupe.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 2 avril 2013.

### **GOVERNANCE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1 – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlednext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce Code, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société et à la structure de son actionnariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire.

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ce Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation de ce Code concernant la présence de membres indépendants au sein du Conseil a été jusque là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 2 ci-dessous.

Ce Code est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

#### **2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de quatre membres :

- Claude Guedj, 75 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création ; Il cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 74 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- Karine Guedj, 50 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et est en charge de la Communication du Groupe ;

- Nathalie Jaoui, 49 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle " travail temporaire et recrutement " du groupe.

Tous sont de nationalité française.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel. Tous les mandats des mandataires sociaux sont exercés au sein de sociétés du groupe, à l'exception des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration de la société Seine 51 et des mandats de gérance exercés par Nathalie Jaoui et Claude Guedj au sein de sociétés civiles immobilières hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé par l'un des mandataires, au sein d'une société cotée.

Selon la huitième recommandation du Code Middledent de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères issus du Code de référence retenu, aucun administrateur de la société ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

La société s'est déclarée favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures et s'est engagée dans un processus de mise en conformité avec la recommandation n° 8 du Code de référence, qui avait été jusque là écartée car peu adaptée à la situation de la société, eu égard à son actionnariat de référence très majoritairement familial.

Elle s'attache toutefois à rechercher une personnalité qui soit susceptible d'apporter au Conseil d'Administration une compétence et une expertise complémentaires et un regard différent sur les décisions prises en conseil.

La composition de votre Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que :

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

### 3 - APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aujourd'hui composé de 3 femmes et 1 homme.

La société respecte le premier palier défini par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en terme de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration. (la loi fixe à 20 % la proportion des membres de chaque sexe devant être atteinte à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue en 2014).

### 4 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique et toutes les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, toute délivrance par la société, de caution, aval ou garantie fait obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

### 5 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux de participation de 90 %.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2012.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice 2012, un administrateur a utilisé cette faculté de représentation à l'occasion de deux séances du Conseil.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social durant l'exercice écoulé. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°11 du Code Middenext, le Président s'efforce de leur communiquer dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a été réuni à l'effet de délibérer sur les sujets suivants :

- L'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la revue de tous les points de nature juridique à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle,
- L'examen des comptes trimestriels et semestriels et la revue de l'activité des pôles du groupe,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, examen du fonctionnement du Conseil),
- L'octroi, par la société, de garanties au profit de tiers et de sociétés filiales du groupe.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de Comités spécialisés ad hoc. Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il édicte notamment ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors de la séance du Conseil en date du 14 avril 2010, reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de référence choisi.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société ([www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n° 15 du Code Middledext, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe, privilégiant l'auto-évaluation par les administrateurs. Lors de sa dernière réunion en date du 2 avril 2013, les membres du Conseil d'Administration ont été invités par le Président à procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux durant l'exercice écoulé. Il en résulte que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes soumises ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

### 6 - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 juin 2008, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président, a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Lors de cette séance, le Conseil d'Administration a renouvelé Monsieur Claude Guedj dans ses fonctions de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et autoriser préalablement toutes les opérations de croissance externe.

Aucune autre limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

### 7 - PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont détaillés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et fixés selon les principes et règles suivants :

Il n'est pas prévu le versement de jeton de présence aux membres du Conseil.

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe qui est arrêtée annuellement de façon exhaustive par le Conseil d'Administration et à laquelle s'ajoute, pour deux dirigeants, un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

La rémunération est déterminée en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

En ce qui concerne la recommandation n° 1 du Code Middledenext, aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail ; en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas non plus de rémunération exceptionnelle.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci visés à la recommandation n° 3 du Code Middledenext ; ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire visé à la recommandation n° 4 du Code Middledenext.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement, visées à la recommandation n° 5 du Code Middledenext.

#### **MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre " Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT " du rapport annuel.

En application de l'article 30 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

#### **LA GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques de marché (principalement le risque de taux et de change), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par les directions financière, juridique et les responsables qualité du groupe.

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

#### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE**

##### **1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

### 2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

#### a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

#### b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial
  - Prise et traitement des commandes clients
  - Suivi de la prestation de service
  - Gestion de la facturation
  - Gestion du risque clients, autorisation d'encours
  - Suivi du recouvrement
  - Conduite des procédures contentieuses
  - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines
  - Gestion du personnel permanent
  - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
  - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
  - Frais de déplacement
  - Recrutement du personnel permanent
  - Recrutement du personnel intérimaire
- Réseau
  - Centres de traitement administratifs
- Achats et logistiques
  - Achats et fournisseurs référencés
  - Logistique ouverture d'agences
- Informatique
  - Règles de gestion informatique agences
  - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et sécurité
  - Prévention des risques dans les entreprises clientes
  - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
  - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Qualité Régional vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée ainsi qu'au Responsable Qualité Régional.

Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque semestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

#### **c – Veille technique et légale**

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière du groupe, celles-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

### 3 - PROCEDURES D'ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

#### a - Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire en France, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent. Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la Direction financière, les Directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.

- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

#### **b – Reporting comptable et de gestion**

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

#### **c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe**

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un " manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations "
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et mis à jour en 2010. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj

Président du Conseil d'Administration



**Rapport des commissaires aux comptes**, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupe CRIT

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**ACE Audit**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

**(Exercice clos le 31 décembre 2012)**

Aux Actionnaires,  
**Groupe CRIT SA**  
152 bis, Avenue Gabriel Péri  
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2013

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**ACE Audit**

Alain Auvray

## Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

### 1. Responsable du document

Claude GUEDJ  
Président-Directeur-Général

### 2. Attestation du responsable

“ J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document de référence ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 78 et 79, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 72 et 73 du document de référence déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers le 01 juin 2011 sous le numéro D.11-0533, qui contient une observation ”.

Fait à Saint-Ouen, le 30 mai 2013

Claude GUEDJ



### 3. Responsables du contrôle des comptes

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine  
Représenté par Gérard Morin

Nommé pour la première fois par l’AGO du 14 novembre 1997  
Renouvelé par l’AGM du 27 juin 2011

Date d’expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016.

##### Auditeurs et conseils d’entreprise – ACE Audit

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris  
Représenté par Alain Auvray

Nommé pour la première fois par l’AGM du 23 juin 2008

Date d’expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes titulaire précédent en fonction sur l’exercice 2007 et non renouvelé :  
RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES représenté par Gilles de Courcel – 2, avenue Hoche – 75008 Paris.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

##### Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l’AGM du 27 juin 2011

Date d’expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaire aux comptes suppléant précédent en fonction sur l’exercice 2010 et non renouvelé :  
Pierre Coll – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

**Monsieur Emmanuel Charrier**

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaire aux comptes suppléant précédent en fonction sur l'exercice 2007 et non renouvelé :

Jean-Charles de Lasteyrie - 2, avenue Hoche 75008 Paris.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE Audit			
	Montant H. T.		%		Montant H. T.		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	64	72	17 %	19 %	43	43	23 %	24 %
• Filiales intégrées globalement	303	308	81 %	80 %	145	140	77 %	76 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur								
• Filiales intégrées globalement	5	5	1 %	1 %				
<b>Sous-total</b>	<b>372</b>	<b>385</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>188</b>	<b>183</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
• Juridique, fiscal, social	21	15	100 %	100 %				
• Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>393</b>	<b>400</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>188</b>	<b>183</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**4. Responsables de l'information**

Claude GUEDJ  
Président Directeur Général  
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN  
Tél. : 01 49 18 55 55

Nathalie JAQUI  
Directeur Général Délégué  
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN  
Tél. : 01 49 18 55 55

**5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques**

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT

152 Bis, avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie " Rapport Financier ". Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Groupe Crit : [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

## Renseignements de caractère général

### 1. Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT

#### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

#### Siège social (article 4 des statuts)

152 bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Tél. : 01 49 18 55 55

#### Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

#### Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS BOBIGNY – Code APE : 6430Z

#### Date de création

La société a été créée le 21 août 1962

#### Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 20 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

#### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

#### Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

**Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

**Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires**

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

**Assemblées Générales (extraits des articles 28, 30 et 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

**Eléments de changement de contrôle**

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

**Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 de modifier cet alinéa concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire.

Cette modification est proposée à titre de précaution au cas où un pacte Dutreil serait mis en place.

Ainsi, la règle de principe fixée par l'article 12 alinéa 4 des statuts concernant la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire demeurerait inchangée dans la mesure où l'usufruitier conserverait l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire et le nu-proprétaire exercerait, quant à lui, les droits de vote en Assemblée Générale Extraordinaire.

Toutefois, une dérogation à cette répartition des droits de vote serait introduite et concernerait exclusivement les actions qui ont fait l'objet d'une transmission ayant bénéficié de l'application des règles de l'article 787B du Code Général des Impôts.



## Renseignements de caractère général

Ainsi, dans le cas particulier où l'usufruitier et le nu-propiétaire bénéficieraient de l'exonération partielle de droits de mutation dans le cadre des dispositions de l'article 787B du Code Général des Impôts : le droit de vote appartiendrait à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation du résultat et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions.

### **Droits de vote double (article 34 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

### **Perte du droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

### **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

### **Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

### **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant

statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L' Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

- V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

#### Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

## Renseignements de caractère général

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

- II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

- III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

- IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

- V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission..

- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

#### Direction Générale (article 18 des statuts)

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

## Renseignements de caractère général

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

### Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

### Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

## 2. Renseignements généraux concernant le capital social

### Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

### Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

### Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social. Le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, figure ci-dessous :

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2012 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2012	19/08/2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 € (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2012	19/08/2014	500 000 €* 20 % du capital par an (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	500 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2012	19/08/2014	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2012	19/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

\* plafond commun

\*\* plafond commun

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

## Renseignements de caractère général

### Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions – Descriptif du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a, aux termes de la 5<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire, autorisé le Conseil d'Administration à procéder, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 1 125 000 actions.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 50 euros par action.

Au 30 avril 2013 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 160 708 actions représentant 1,43 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2013 :
  - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 160 708
  - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 2 079 954 euros
- valeur nominale du portefeuille : 57 854,88 euros

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 7 805
- Opérations de croissance externe : 152 903
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 expirant le 19 décembre 2013, il apparaît nécessaire de reconduire une nouvelle autorisation.

Aussi, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 21 juin 2013 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 160 708 (soit 1,43 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 964 292 actions (soit 8,57 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2012 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 50 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 €.

#### Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois expirant le 19 juin 2014.

#### Evolution du capital

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.



## Renseignements de caractère général

### Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2013)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 897 629	70,20	80,92
• Yvonne GUEDJ	104 849	0,93	1,06
• Nathalie JAOUJ	176 110	1,57	1,81
• Karine GUEDJ	138 460	1,23	1,42
• Membres de la famille (3 pers.)	111 799	0,99	1,15
• Total famille GUEDJ	8 428 847	74,92	86,36
• Lazard Frères Gestion *	879 700	7,82	4,51
• Public	1 780 745	15,83	9,13
• Autodétention	160 708	1,43	/
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(\*) La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion agissant pour le compte de fonds et de Sicav dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse le 10 juin 2010 le seuil de 5 % du capital social. (avis AMF 210C1177)

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote (autres que ceux cités dans les tableaux ci-dessus et ci-dessous).

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment leur droit d'information, sont respectées.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 dernières années  
(établi sur la base des droits de vote exerçables en assemblée générale)

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
• Claude GUEDJ	7 904 345	7 896 459	7 896 109	70,26	70,20	70,19	81,22	81,31	80,85
• Yvonne GUEDJ	102 849	104 849	104 849	0,91	0,93	0,93	1,03	1,04	1,06
• Nathalie JAOUJ	176 110	176 110	176 110	1,57	1,56	1,56	1,82	1,82	1,80
• Karine GUEDJ	138 460	138 460	138 460	1,23	1,23	1,23	1,43	1,43	1,42
<b>Total Dirigeants</b>	<b>8 321 764</b>	<b>8 315 878</b>	<b>8 315 528</b>	<b>73,97</b>	<b>73,92</b>	<b>73,91</b>	<b>85,50</b>	<b>85,60</b>	<b>85,13</b>
<b>Autres membres de la famille (3 pers.)*</b>	<b>123 699</b>	<b>120 199</b>	<b>113 299</b>	<b>1,10</b>	<b>1,07</b>	<b>1,01</b>	<b>1,27</b>	<b>1,24</b>	<b>1,16</b>
<b>Total famille GUEDJ</b>	<b>8 445 463</b>	<b>8 436 077</b>	<b>8 428 827</b>	<b>75,07</b>	<b>74,99</b>	<b>74,92</b>	<b>86,77</b>	<b>86,84</b>	<b>86,29</b>
Lazard Frères Gestion	682 075	682 075	682 075	6,06	6,06	6,06	2,90**	2,90**	3,49
Public	2 001 690	1 987 563	1 993 087	17,80	17,67	17,72	10,33	10,26	10,22
Autodétention	120 772	144 285	146 011	1,07	1,28	1,30	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 000</b>	<b>11 250 000</b>	<b>11 250 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(\*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

(\*\*) Déduction faite, au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011, des actions privées automatiquement du droit de vote à hauteur de la fraction excédant les 5 % non déclarée dans les délais, à savoir les droits de vote attachés à 119 575 actions.

Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2010, 2011 et 2012 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012.

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

**Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents.**

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la date du présent document, il n'y a pas de modification significative de la répartition du capital depuis la clôture du dernier exercice.

### **3. Pactes et conventions d'actionnaires / Engagements de conservation d'actions**

Néant

### **4. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT**

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2013 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (sources Six Telekurs et Bloomberg)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• novembre 2011	216 356	15,24	9,92
• décembre 2011	116 748	12,99	10,83
• janvier 2012	109 994	14,25	10,93
• février 2012	245 456	16,49	13,82
• mars 2012	108 600	16,80	14,36
• avril 2012	120 714	17,80	14,30
• mai 2012	129 188	14,50	10,77
• juin 2012	156 457	12,12	11,00
• juillet 2012	60 649	13,19	12,00
• août 2012	55 444	13,15	12,67
• septembre 2012	57 614	13,00	12,20
• octobre 2012	71 592	13,46	11,52
• novembre 2012	133 781	14,00	12,01
• décembre 2012	158 538	15,70	13,10
• janvier 2013	138 724	16,10	15,15
• février 2013	124 098	17,40	15,20
• mars 2013	118 539	15,40	14,40
• avril 2013	112 135	15,10	14,00

### 5. Nantissements, garanties et sûretés

#### NANTISSEMENTS D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

#### NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

### 6. Distribution de dividendes

La Société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 d'approuver la distribution d'un dividende global de 2 587 500 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,23 €.

Au titre de l'exercice	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net par action
• 2007	3 375 000 €	11 250 000	0,30 €
• 2008	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2009	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2010	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
• 2011	2 475 000 €	11 250 000	0,22 €

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

## Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, adopté comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Les motivations de ce choix ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### **1. Administration - Direction**

#### **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2013, de 7 897 629 actions de la société Groupe CRIT

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2013, de 104 849 actions de la société Groupe CRIT.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2013, de 138 460 actions de la société Groupe CRIT.

Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée par l'assemblée générale du 25 juin 2010 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Adresse professionnelle : 152 bis, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen - France

Propriétaire, à la date du 30 avril 2013, de 176 110 actions de la société Groupe CRIT.

Tous les administrateurs sont de nationalité française.

MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES A LA DATE DU 30 AVRIL 2013

**Claude GUEDJ**

*Biographie*

*Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29<sup>ème</sup> Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.*

*Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.*

Président Directeur Général  
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Directeur Général  
CONGO HANDLING SA (Congo)

Administrateur Général Adjoint  
C.P.T.S. (Congo)

Président du Conseil d'Administration  
AIRLINES GROUND SERVICES  
AWAC TECHNICS

Président  
CRIT CENTER  
GROUPE EUROPE HANDLING  
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)  
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)  
SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)  
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur  
CRIT IMMOBILIER  
SEINE 51  
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)  
SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (United Kingdom)

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AERO HANDLING  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CARGO GROUP  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE

Gérant  
ECM  
RH-EXTERNETT  
ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)  
ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)  
CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)  
CRIT SEARCH (Espagne)  
CRIT CARTERA (Espagne)  
CRIT-RH (Tunisie)  
CRIT TUNISIE (Tunisie)

**Nathalie JAOUI***Biographie*

*Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et politiques.*

*Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit.*

*Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.*

*En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.*

*Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration du Prisme et a été nommée en 2006 Présidente de l'Observatoire du travail temporaire.*

Présidente

CRIT  
CRIT INTERIM  
LES VOLANTS

Administrateur

SEINE 51  
CRIT IRELAND HR (Irlande)  
CRIT Corp. (Etats-Unis)  
PeopleLink (Etats-Unis)  
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

Membre du Conseil de Direction

AERO HANDLING  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CARGO GROUP  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Gérante

AB INTERIM  
LES COMPAGNONS  
PRESTINTER  
CRIT CARTERA (Espagne)  
PROPARTNER (Allemagne)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)  
GEH au Conseil d'Administration d'AGS  
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

**Karine GUEDJ**

*Biographie*

*Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication. Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.*

Président Directeur Général  
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration  
CRIT IMMOBILIER

Membre du Conseil de Direction  
AERO HANDLING  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CARGO GROUP  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante  
OTESSA  
RHF

**Yvonne GUEDJ**

*Biographie*

*Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969. Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.*

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Groupe Crit n'est exercé dans le groupe ou hors groupe, par Madame Yvonne GUEDJ.

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51, sont exercés hors groupe. Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

A l'exception de ces mandats, Claude GUEDJ et Nathalie JAQUI exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.

## **LISTE DES MANDATS ECHUS EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Claude GUEDJ, Président Directeur Général :**

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, représentant permanent de la société Groupe Crit au Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 8 avril 2011, Président Directeur Général de la société Awac Technics ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 14 février 2011, Président des sociétés Aéro Handling, Assistance Matériel Avion, Paris Customer Assistance, Orly Customer Assistance, Orly Ramp Assistance, Ramp Terminal One, Terminal One Assistance, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Europe Handling Maintenance et Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien et Directeur Général de la société Airlines Ground Services ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 9 juin 2008, représentant permanent de la société Groupe Crit au Conseil de Direction de la société Mayday

### **Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :**

Madame Nathalie Jaoui a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente :

- De la société Euristt, jusqu'au 28 mai 2010
- De la société Mayday, jusqu'au 31 décembre 2009

### **Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :**

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 9 décembre 2011, gérante de la société Prestinter ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 17 novembre 2011, gérante des sociétés Rush, Hillary et Computer Assistance ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 9 juin 2008, membre du Conseil de Direction de la société Mayday.

Aucun mandat échu exercé au cours des 5 derniers exercices, ne l'a été en dehors du groupe.



## INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun mandataire social, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUI et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et les procédures de Contrôle Interne figurant en page 122 du présent document.

### 2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, sont détaillées dans le rapport de gestion figurant en pages 112 à 115.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la rémunération brute annuelle versée à Claude GUEDJ, au titre de son mandat de Président Directeur Général, a été portée par décision du Conseil d'Administration à la somme de 240 000 €.

### 3. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société figurent en page 36 " Composition de l'actionnariat " et en page 146 " Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT "

### 4. Conventions réglementées conclues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

## Schémas d'intéressement du personnel

### 1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2008	2009	2010	2011	2012
Les Compagnons	630 905		248 518	688 704	257 728
Crit	1 783 718		138 455	714 795	109 657
AB Interim	114 298		100 769	132 088	56 978
Les Volants	207 781		80 430	69 837	
Orly Ramp Assistance			20 978	19 837	
Orly Customer Assistance			12 147	12 346	
Ramp Terminal One				121 914	
ECM	235 027				34 532
Computer Assistance <sup>(1)</sup>	27 660				
RHF	12 405				
Maser	11 411				
Rush <sup>(1)</sup>	9 363				
Hillary <sup>(1)</sup>	4 419				
<b>TOTAL</b>	<b>3 036 987</b>	<b>0</b>	<b>601 297</b>	<b>1 759 521</b>	<b>458 895</b>

<sup>(1)</sup> Sociétés dissoutes par anticipation le 17 novembre 2011

### 2. Intéressement

Néant

### 3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

### 4. Options d'achat et de souscription

Néant

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013

À caractère ordinaire :

### Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9 262 005,46 euros.

### Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 9 904 645 euros.

### Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

#### Origine

- Bénéfice de l'exercice 9 262 005,46 €

#### Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 2 587 500,00 €
- Au poste "autres réserves" 6 674 505,46 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende global brut revenant à chaque action, fixé à 0,23 euros. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 25 juin 2013.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 juin 2013.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2009	2 250 000 €* soit 0,20 € par action	-	-
• 2010	2 812 500 €* soit 0,25 € par action	-	-
• 2011	2 475 000,00 €* soit 0,22 € par action	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

**Quatrième résolution**

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

**Cinquième résolution**

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2012 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2012 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Toutefois, ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 56 250 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**A caractère extraordinaire :**

**Sixième résolution**

(Modification de l'article 12 alinéa 4 des statuts relatif au droit de vote des usufruitiers et nus propriétaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de modifier la répartition de l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale entre usufruitiers et nus propriétaires dans la mesure où leurs actions auront bénéficié de l'exonération partielle prévue par les dispositions de l'article 787B du Code Général des Impôts et où ils auront fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits ;
- de modifier en conséquence le quatrième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

“ En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propriétaire bénéficiant, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle, prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions ;
- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. “

**Septième résolution**

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1. Personnes responsable des informations	134-135
1.2. Attestation du responsable	134
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1. Coordonnées	4, 134
2.2. Changement	116, 134
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1. Informations des périodes	5
3.2. Informations intermédiaires	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	
	30-33, 109
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 8, 25
5.1.1 Raison sociale	136
5.1.2 Enregistrement	136
5.1.3 Date de création et durée	136
5.1.4 Siège social	136
5.1.5 Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	15, 30, 75, 82, 109
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	30, 41, 57-60, 84
5.2.2 En cours	N/A
5.2.3 Programmés	30
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités	8-10, 14-24, 58, 69-70
6.2. Principaux marchés	10-13, 19-22
6.3. Évènements exceptionnels	44-45
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	12

## 7. ORGANIGRAMME

7.1. Synoptique	9, 25
7.2. Liste des filiales	90-91

## 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	51, 59, 82-84
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière	96-100
9.2. Résultat d'exploitation	96-100
9.2.1 Événements importants	44-45, 75, 82, 109
9.2.2 Modifications	44-45
9.2.3 Influences extérieures	30, 44-45

## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux	40, 53, 62, 80, 85-86, 98
10.2. Flux de trésorerie	41
10.3. Conditions de financement	31-32, 52-53, 64-65, 86-87
10.4. Conditions restrictives	29
10.5. Sources de financement	32-33

## 11. R & D, BREVETS ET LICENCES

N/A

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances	10-16, 19-22, 24, 34-35, 100
12.2. Incertitudes sur les tendances	30

## 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

N/A

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	112-113, 119-121, 122-128
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	124, 154

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations versées	74, 87, 112-115
15.2. Provisions	N/A

**16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

16.1. Mandats	119-121, 149-154
16.2. Contrats de service	154
16.3. Comités	125
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	122, 149

**17. SALARIÉS**

17.1. Répartition des effectifs	5, 26, 75, 87
17.2. Participations et stock options	62, 146, 155
17.3. Accord de participation au capital	112

**18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

18.1. Franchissements de seuils	110, 138, 147
18.2. Droits de vote différents	138, 147
18.3. Contrôle	36, 110, 146
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	110, 137

**19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS**

74

**20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ**

20.1. Informations financières historiques	38-77, 80-91, 135
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	80-91
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	3
20.5. Dates des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	34-35
20.7. Politiques de distribution de dividendes	53, 73, 137, 148
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	31, 63
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	15, 17

**21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

21.1. Capital social	110, 142-147
21.2. Acte constitutif et statuts	136-143

**22. CONTRATS IMPORTANTS**

31

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

N/A

**24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

135

**25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

76-77, 90-91



## Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2013)

Annonces financières	Exercice 2013
<b>Chiffres d'affaires</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre 2013	24 avril 2013 *
2 <sup>ème</sup> trimestre 2013	24 juillet 2013 *
3 <sup>ème</sup> trimestre 2013	23 octobre 2013 *
4 <sup>ème</sup> trimestre 2013	05 février 2014 *
<b>Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2013</b>	10 septembre 2013 *
<b>Résultats annuels 2013</b>	1 <sup>er</sup> avril 2014 *

\* après clôture de Bourse



**LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.**

152 bis, avenue Gabriel Péri  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 49 18 55 55  
Fax : 01 40 12 02 84  
[www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)